

Gilbert Paquette au DEVOIR

Chaque école aura deux mini-ordinateurs

par Gilles Provost

Dès la prochaine rentrée scolaire, en septembre, Québec prévoit doter chaque école primaire ou secondaire de deux micro-ordinateurs en moyenne. L'objectif à plus long terme est d'acquiescer quel que 70,000 de ces appareils, un par dix élèves, a déclaré le ministre québécois de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, lors d'une entrevue exclusive au DEVOIR.

«Nous entendons procéder par étapes, a-t-il précisé. Le premier investissement,

au cours des prochains mois, permettra aux étudiants et aux professeurs les plus intéressés de se familiariser avec cette technologie, au niveau des activités parascolaires par exemple. Les enseignants qui y sont déjà préparés pourront aussi les utiliser pendant les cours».

Cette première intervention d'urgence accordera un certain répit pour organiser le recyclage des professeurs, adapter les programmes, confectionner des logiciels pédagogiques en français, etc. A mesure que l'encadrement technique et pédagogique sera disponible, le programme

d'acquisition se prolongera au cours des années suivantes. Le public sous-estime le travail déjà accompli en ce domaine au ministère de l'Éducation, soutient-il, en faisant état de ses propres travaux en la matière, il y a déjà quelques années.

Compte tenu de l'évolution très rapide du matériel informatique utilisable dans les écoles, Québec prévoit créer un organisme nouveau pour l'achat et le renouvellement de tous ces micro-ordinateurs, a précisé M. Paquette. Il s'agira de dépenses d'investissement, extra-

budgétaires, et on maximisera le contenu québécois en misant sur des achats groupés.

En achetant des milliers d'ordinateurs à la fois, on pourra obtenir des licences pour des entreprises québécoises qui, au départ, fabriqueraient des sous-ensembles, croit-il. Par la suite, les fabricants québécois seraient en meilleure position pour fabriquer des machines complètes qui satisferaient aux caractéristiques demandées dans les appels d'offres du ministère de l'Éducation.

Nos informations, page 3

Le Dow Jones atteint un nouveau sommet

NEW YORK (AFP-AP) — Une forte hausse a été enregistrée hier en cours de séance à Wall Street dans une activité modérée.

L'indice des valeurs industrielles a clôturé à un nouveau record: 1,070,55, soit une progression de 25,40 points sur vendredi.

Le précédent record avait été établi le 3 novembre dernier lorsque l'indice avait atteint 1,065,49.

En fin de séance, 1,042 actions se sont inscrites en hausse et 544 en retrait cependant que 346 demeuraient inchangées.

■ **Bethleem Steel met à pied 10,000 ouvriers**

— page 7

Les négociations s'ouvrent à Khaldé

Les attaques contre les Israéliens se multiplient au Liban

(D'après AFP et Reuter) — Alors que les troupes israéliennes se maintiennent dans une insécurité croissante au Sud-Liban, les négociations israélo-libanaises sur le retrait des Forces étrangères du Liban s'ouvrent ce matin à Khaldé (sud de Beyrouth) après une longue période d'incertitude.

La radio officielle libanaise a annoncé hier après-midi qu'un accord de cessez-le-feu dans la montagne libanaise a été conclu entre les forces du parti socialiste pro-

gressiste (PSP de M. Walid Joumblat) et les «forces libanaises» (milices chrétiennes unifiées). La situation dans les secteurs montagneux d'Alye et du Choud s'était dégradée hier et de nouveaux combats avaient opposé les deux organisations rivales dans ces régions.

La première réunion aura lieu à 09 h 00 GMT à l'hôtel Lebanon Beach, situé à Khaldé sur le littoral, à 11 km au sud de Beyrouth, dans la zone de déploiement maximum de l'armée israélienne sur la

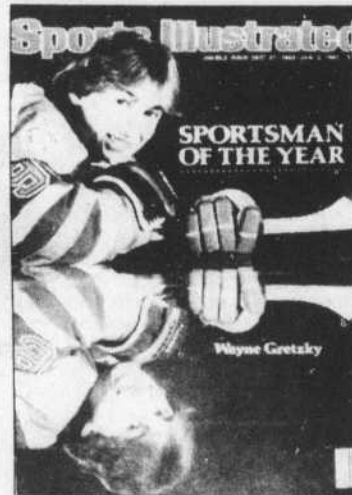
côte du Liban. Un calme précaire règne depuis dimanche soir dans cette région où un dispositif militaire de sécurité a été mis en place après consultations entre officiers libanais et israéliens.

Les deux parties procéderont à un tour d'horizon et conviendront de l'ordre du jour du prochain rendez-vous, fixé pour jeudi à Kiryat Chmona, dans le nord d'Israël.

Mais, sur le terrain, les attaques contre

Voir page 12: Liban

Le week-end sportif



L'URSS face à Gretzky

L'équipe soviétique de hockey sur glace amorce ce soir une série de six rencontres des équipes de la Ligue nationale en rendant visite aux Oilers d'Edmonton et à Wayne Gretzky, le joueur pa excellence du circuit. Ils poursuivront ensuite leur tournée à Québec, le 30, puis à Montréal, le 31, au Forum. Le par excellence du circuit. Ils plusieurs équipes de la LNH, semble avoir oublié certains principes fondamentaux du jeu et Richard Milo se demande si les Soviétiques ne corrigeront pas leurs adversaires, même les Oilers et Gretzky! Page 8



Triomphe de Bassett

Carling Bassett, de Toronto, a remporté hier la finale de l'Orange Bowl de tennis pour les jeunes de 18 ans et moins, à Miami Beach. Agée de 15 ans, elle a vaincu la Bulgare Manuela Maleeva en deux sets, 6-3 et 4-3 (par abandon), confirmant ainsi son excellence sur la scène internationale. Le Français Guy Forget a, quant à lui, remporté le titre masculin. Page 9



Le temps était au ski nautique dans l'État de New York au cours du week-end, et ce jeune homme peu frileux en a profité pour faire la nique aux autres skieurs qui regardaient la neige fondre sur les pentes. Dans le Sud des États-Unis, pendant ce temps, la neige tombait abondamment, tandis que d'autres États étaient touchés par de graves inondations. (Photolaser AP)

Un Noël capricieux...

C'était le printemps au nord et... l'hiver au Texas

Tandis que le Québec était baigné d'une température inhabituellement clémente devant laquelle la neige a trop rapidement fondu au gré des skieurs et des exploitants de pentes de ski, c'est le Mid-West des États-Unis qui était frappé par une violente tempête de neige poussée par des vents violents. Plus au Sud, ces pluies diluviennes ont noyé de vastes territoires de la Louisiane.

La tempête qui s'est abattue sur le Colorado la veille de Noël a changé de trajectoire et s'est abattue sur les États du Sud. Après le Colorado, qui a disparu sous un mètre de neige ce sont maintenant la Louisiane, le Texas, le Mississippi, le Nebraska qui connaissent des précipitations exceptionnelles.

En raison de la température plus douce qui prévaut dans certains de ces États, la neige s'est transformée en pluie, provoquant d'importantes inondations. Dans plusieurs localités, il est tombé plus de 38 centimètres d'eau en 48 heures, et il a fallu procéder à l'évacuation de centaines de personnes.

Dans le Nord du Mississippi, des tornades ont en plus provoqué d'importants dégâts et les autorités ont fermé plusieurs autoroutes à la circulation. La Louisiane ne connaîtra pas de ré-

pit avant mardi, a prédit un météorologue. Au moins 1,000 personnes ont déjà été évacuées de leurs maisons. Un chauffeur de camion s'est noyé en tentant de regagner à pied la route après une embardée de son véhicule dans un champ. Un autre a été frappé par une automobile au moment où il cherchait à arrêter un automobiliste pour lui demander son aide.

Au Nebraska, les 3,900 habitants de la localité de Broken Bow ont été isolés par les 20 centimètres de neige qui sont venus s'ajouter hier aux 38 centimètres tombés au cours du week-end.

Dans le même État, un autobus a glissé sur la chaussée et une vingtaine de personnes ont été blessées quand il a roulé hors de la route. Des centaines d'accidents ont été rapportés aux policiers dans le Nebraska.

Au Texas, quelque 200 automobilistes, emprisonnés par la neige, ont passé la nuit dans des églises et au palais de justice de Dalhart. A El Paso, à la frontière du Mexique, les enfants pourrissent leurs skis. Les météorologues attendaient quelque 30 centimètres de neige.

Dans le Colorado, la situation commençait hier à revenir à la normale. Les habitants de Denver ont toutefois

Voir page 12: Le printemps



Plusieurs centaines d'Afghans ont scandé des slogans antisoviétiques devant l'ambassade de l'URSS à New Delhi pour marquer le troisième anniversaire de l'intervention de l'Armée rouge en Afghanistan. (Photolaser AP)

Trois ans après l'invasion soviétique

La résistance afghane éprouve des difficultés

(D'après AFP et Reuter) — Le troisième anniversaire de l'entrée en Afghanistan des troupes soviétiques et de l'instauration du régime de M. Babrak Karmal, le 27 décembre 1979, a été marqué hier par de nombreuses manifestations et réactions dans le monde.

Sur le terrain, pendant ce temps, les résistants islamiques ont reconnu qu'ils avaient subi une série de revers dans le nord du pays et qu'ils connaissent actuel-

lement de graves problèmes de ravitaillement.

Cependant, le président Karmal est rentré dimanche à Kaboul dans une ville en virtuel état de siège. Plusieurs centaines de résistants se seraient infiltrés dans Kaboul ces dernières semaines où se multiplient les attentats. Le régime soviétique semble craindre des incidents à l'occasion de son troisième anniversaire.

Au Pakistan, des réfugiés afghans et des membres des groupes de résistance basés dans ce pays ont manifesté dans leurs camps, les autorités d'Islamabad les ayant avisés de ne pas le faire à l'extérieur. Les dirigeants rebelles ont proclamé que «la guerre sainte continuerait jusqu'à la victoire».

A Washington, près de 300 personnes, dont de nombreux Afghans, ont défilé

Voir page 12: Résistance

La plus longue session de l'histoire n'a pu que sonner la fin des illusions

une analyse de Gilles Lesage

QUÉBEC — La session de l'Assemblée nationale qui reprendra le 8 mars prochain passera probablement à l'histoire comme la plus longue du parlementarisme québécois bientôt bicentenaire; mais ce ne sera sûrement pas la plus glorieuse ni la plus stimulante. S'il fallait définir cette pénible année parlementaire — qui a commencé le 9 novembre 1981 avec le message inaugural de M. René Lévesque et a connu jusqu'ici 105 jours de séance, en trois parties distinctes — l'on pourrait dire qu'elle fut

marquée par une série de lois et de mesures extraordinaires et qu'elle a sonné la fin des illusions, s'il en restait, d'un gouvernement qui n'a plus les moyens de sa politique de grandeur.

Voguant de crise en crise, courant d'un

feu à l'autre, le gouvernement a perdu depuis belle lurette la belle assurance — faite d'un brin de morgue et d'arrogance — qui le caractérisa jusqu'au référendum de mai 80. Même si la principale corde de son violon s'est alors cassée, il donna pour un temps l'impression, ou l'illusion, de faire face à la musique, de diriger l'orchestre et de connaître sa partition. Il ne jouait pas encore faux, les musiciens rendaient bien leurs solos et l'assistance, ébahie, claquait des mains.

Ce n'est plus le cas. Le chef d'orchestre

a perdu ses notes, les musiciens sont perplexes et les admirateurs grognent quand ils ne quittent pas la belle cathédrale péquiste.

C'est la faute à la crise, bien sûr, la triple crise économique, sociale, financière et budgétaire. Mais cette satanée crise n'est pas l'unique responsable des maux multiples qui affligent le gouvernement et se reflètent terriblement dans les délibérations de l'Assemblée nationale. Il faut aussi pointer du doigt l'espèce de pacte établi entre le gouvernement et ses

clientèles naturelles, qui ont cru naïvement que tout était désormais possible. Et d'autant plus allégrement que les quatre premières années avaient été assez généreuses pour les employés du secteur public et parapublic et, de façon générale, pour les clauses dites moyennes.

Entre l'amour et la haine, c'est bien connu, la marge est mince. Quand grondent les premiers orages, lors de la campagne électorale d'avril 81, le gouvernement n'a pas été pris au sérieux. Ce

Voir page 12: Une session

Restaurant
Bulch Bouchard



Festival
des Huîtres
Repas complet: \$11.95
midi et soir

881 de Maisonneuve, Est, tél.: 527-1221

Les maisons monumentales ne sont pas des manoirs

A U Québec, une grande maison ancienne passe le plus souvent pour un manoir. On appelle volontier «manoir» toute demeure qui par son volume, son style architectural, sa situation dans le milieu bâti et la qualité de ses propriétaires d'autrefois se distingue des autres habitations.

L'erreur porte à confondre les manoirs seigneuriaux, construits et habités par des seigneurs entre 1634 et 1854, et les maisons monumentales, construites et habitées par des grands propriétaires, des notables, des commerçants ou des industriels prospères, ceux que l'on appelait parfois au siècle dernier «les seigneurs» de la finance, des affaires ou de l'industrie.

Saisie d'un dossier de la Direction générale du patrimoine portant sur huit grandes habitations apparentées par leur style architectural, la Commission des biens culturels, dans son dernier rapport annuel, a cru utile de rappeler que la qualité architecturale ne suffisait pas à elle seule à déterminer la qualité du témoignage du bien culturel. Sa signification sociale et culturelle peut en effet modifier la perspective dans laquelle il

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



non apparaît aujourd'hui.

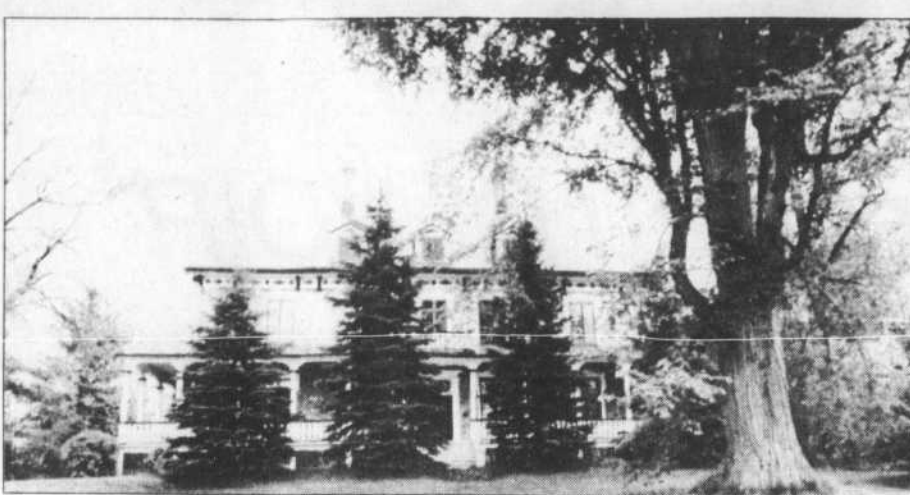
«La Commission, peut-on lire dans le rapport annuel, doit devoir séparer les dossiers soumis en deux entités bien distinctes, les manoirs d'une part, les maisons ou résidences monumentales d'autre part. Même si l'on admet facilement leur parenté architecturale, leurs référents architecturaux et culturels diffèrent largement et, par conséquent, la grille d'évaluation risque aussi d'offrir moins d'analogies qu'il n'y paraît de l'extérieur».

Le rôle et l'importance du régime seigneurial dans notre histoire confèrent aux bâtiments qui peuvent encore témoigner de nos jours une qualité particulière. Les maisons monumentales témoignent, elles, d'une autre étape de notre histoire et véhiculent un témoignage culturel différent. Le fait que plusieurs immeu-

bles de l'un et l'autre groupes aient des parentés architecturales ne devrait pas faire oublier leur signification patrimoniale et l'importance de les conserver.

Des quelque 200 concessions en fiefs et seigneuries, 111 ont comporté à un moment donné des établissements seigneuriaux. Il en subsisterait aujourd'hui 55 dont à peine une quinzaine font partie de l'inventaire des biens culturels classés sous le titre «manoir» ou «domaine seigneurial».

«Et ce n'est là qu'une considération bête mathématique qui ne tient nullement compte de la qualité architecturale ou historique des biens, ni du type de réutilisation, de recyclage, de morcellement qu'ils sont appelés à connaître en raison de leur genre ou de l'attrait de leur site. Sachant bien qu'un statut juridique



Par son style architectural, le manoir de Saint-Ours peut se confondre à des maisons monumentales du XIXe siècle. Construit en 1792, modifié en 1870, il s'apparente à une riche villa du siècle dernier. La Commission des biens culturels souligne que le style architectural ne témoigne pas seul de la valeur patrimoniale d'un immeuble. Le manoir de Saint-Ours a été classé en site historique en février 1982.

n'empêche pas les accidents du hasard, la Commission estime néanmoins qu'une approche préventive globale serait le meilleur instrument de sensibilisation et de sauvegarde à l'égard de ces grandes demeures héritées du passé».

La Commission a recom-

mandé au ministère des Affaires culturelles de poursuivre l'étude thématique des manoirs seigneuriaux. Une bonne vingtaine n'ont pas encore fait l'objet d'une étude. Compte tenu de leur valeur historique, culturelle et sociale, la Commission invite le ministère à assurer une protection opti-

male aux manoirs et à leur environnement en concluant au besoin des ententes avec les administrations municipales et les propriétaires.

À l'égard des maisons monumentales, la Commission reconnaît leur signification sociale et culturelle et recom-

mande une étude thématique, particulièrement sur celles situées en dehors des principales villes.

«Les caractères particuliers et distinctifs de ces maisons monumentales devraient être appréciés par rapport au lieu de leur implantation et non par comparaison aux canons et aux règles savantes des théoriciens des centres de création. Ces maisons bourgeoises sont d'une part des produits culturels vernaculaires, réalisées localement avec les ressources naturelles et humaines disponibles, elles forment d'autre part, avec l'église, avec les édifices religieux et civils et avec quelques maisons de notables, des témoins culturels précieux de la diversité et de la richesse du tissu social. Autant il importe de protéger juridiquement les spécimens architecturaux les plus significatifs des habitations d'artisans, d'agriculteurs, de pêcheurs, autant il importe d'évaluer soigneusement les maisons monumentales des bourgeois et des villages».

L'argument, si souvent entendu, de la présence de plusieurs exemplaires d'un type architectural dans l'inventaire des biens culturels ne devrait donc plus servir de prétexte à

l'inaction quand, par d'autres angles d'évaluation, un bien culturel détient une signification patrimoniale plus riche encore.

DÉCOUVRIR QUÉBEC — Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ), avec le concours du Service d'urbanisme de la ville de Québec, le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, a entrepris un vaste projet d'interprétation de l'histoire et de l'architecture de Québec. Il s'agit, par des expositions thématiques, de constituer un circuit touristique dans la ville de manière à «découvrir Québec».

Le projet «Découvrir Québec» identifiera les lieux et établissements ouverts au public. Le circuit touristique, qui sera mis à l'essai en 1983 avec une cinquantaine de lieux pourra en comporter près de 400 l'année suivante, année du 375e anniversaire de la ville et du retour des grands voiliers.

Le CMSQ invite les commerçants et les propriétaires d'édifices à s'inscrire sur la liste des lieux à étudier en communiquant avec lui au 72 Côte de la Montagne, à Québec.

Danuta a peu de chances de rentrer chez elle

Danuta Nowakowska était enseignante au primaire/secondaire dans une ville de Pologne. Elle a été déléguée au Congrès national de Solidarité à Gdansk en septembre 1981. Invitée par les syndicats des instituteurs et professeurs français, elle était à Paris lors du coup de force du général Jaruzelski le 13 décembre 1981. Elle y est encore. Elle fait partie du groupe de militants à l'étranger.

«J'ai peu de chances de rentrer dans mon pays. Si j'y mets les pieds, ce sera tout de suite la prison pour moi. S'il y avait une amnistie générale pour les plus visibles des militants de Solidarité, peut-être qu'alors...»

Danuta Nowakowska ne termine pas sa phrase. Pendant tout notre entretien qui a duré presque une heure, c'est la première fois que sa voix flanche. On y sent une émotion difficilement contrôlée.

«Je voudrais retourner parce qu'il y a beaucoup à

FÉMININ PLURIEL

Renée Rowan



faire dans mon pays, mais aussi parce que c'est ma vie... j'y ai laissé trois enfants qui sont grands, qui sont mariés, mais pour moi, ce sont mes enfants».

Danuta Nowakowska était de passage à Montréal récemment, l'invitée du Comité d'action Solidarnosc appuyé par les trois centrales syndicales, FTQ-CEQ-CSN. Elle était ici pour informer et pour aider la cause de son syndicat. Elle est une des responsables du groupe Solidarité à l'étranger.

Au congrès national de Gdansk, elle était présidente de la commission des mandats et des scrutins.

«Les conditions en Pologne demeurent extrêmement difficiles pour tous, aussi bien pour les hommes que pour les femmes et c'est ensemble que nous luttons et non les uns contre les autres». C'est pour cette raison, précise la visiteuse, que le syndicat Solidarité défend non pas les droits de la femme en particulier, mais le droit de la famille à la

satisfaction de ses besoins et au développement de la conscience sociale.

La politique familiale, peut-on lire dans le programme officiel de Solidarnosc, doit permettre l'épanouissement de la jeune génération et l'amélioration des conditions de vie de la famille, tant au niveau matériel que dans le domaine sanitaire et dans l'éducation.

«En améliorant la situation de la famille, note Danuta Nowakowska, on améliorera la situation des femmes».

Elle rappelle que la grande majorité des femmes travaillent. On ne peut pas vivre avec un seul salaire. Mais souvent on ne travaille pas dans le domaine pour lequel on a été formé tout simplement parce qu'il n'y a pas d'emploi disponible. On accepte alors n'importe quoi, parce que ça devient une question de survie. Et parce que ça paie davantage, on accepte du travail manuel.

«Notre vie quotidienne est si difficile... Ma belle-fille est économiste, mon fils est technicien dans un garage. Elle travaille de jour, de 6h45 à 14h45. Il travaille de 14h à 22h. Mon fils garde les enfants le matin, puis ma belle-fille prend la relève, mais il y a une période de flottement entre les deux où les enfants sont seuls. La voisine jette un coup d'oeil sur eux quand elle est là, autrement, les enfants sont laissés à eux-mêmes, sans surveillance. Mon fils fait la queue le matin pour acheter de quoi manger pour la journée. Il faut aussi trouver des vêtements, des chaussures. C'est la tournée des magasins. C'est souvent ma belle-fille qui s'en charge. Dans ces conditions, il est presque impossible d'avoir une vie de couple... on se voit une demi-heure, une heure par jour».

Une telle situation entraîne des conflits dans les familles. «Quand on rentre, on est fatigué, abruti, on en a marre. Ça se supporte pendant un mois,

deux mois, mais à la longue, ça devient intenable. On devient énervé, on se crie par la tête, mais on n'a pas le choix, il faut continuer».

L'approvisionnement alimentaire demeure aujourd'hui encore le problème le plus important en Pologne. Dans son programme, Solidarité demande que les tickets de nourriture soient effectivement honorés et que le partage s'effectue sous contrôle social. Il réclame aussi plus de places dans les écoles maternelles pour les enfants de trois ans à sept ans, ce qui soulagerait les parents.

Si l'Etat construit de plus en plus de logements, ils sont en revanche très petits pour des familles. «Mon fils a attendu sept ans pour un logement, raconte Mme Nowakowska. On lui en a attribué un de 33 mètres carrés, soient deux petites pièces, une petite cuisine sans fenêtre et une minuscule salle de bains». Cette exigüité est aussi source de tensions au

sein des familles. Il y a de plus en plus de séparations, de divorces, de troubles avec les jeunes.

«Nos conditions économiques doivent s'améliorer si l'on veut réorganiser notre vie familiale».

L'alcoolisme est depuis longtemps répandu en Pologne, mais le problème de drogue commence aussi à se répandre. «Les jeunes ont perdu espoir dans l'avenir, souligne la visiteuse. Ils ne voient pas de perspectives de s'en sortir. Ils sont révoltés. Il est difficile pour eux de s'épanouir dans de telles conditions de vie. En même temps qu'ils n'ont rien pour eux, ils n'ont rien pour leurs enfants...»

Mais il n'y a pas que les conditions matérielles qui sont difficiles, ni les conditions de vie en général. Il y a aussi tout l'héritage culturel à protéger. La culture et l'éducation ne peuvent pas être utilisées aux fins d'imposer des convictions uniformes et de former des attitudes de soumission et de passivité. L'histoire de la nation a prouvé que, condamnée plusieurs fois à mort, la Pologne a survécu et a su garder son identité nationale, non par ses forces physiques, mais uniquement en s'appuyant sur sa culture, affirme-t-on dans le programme de Solidarité.

«Maintenant, les syndicats s'organisent clandestinement pour que l'éducation ne soit pas faussée, pour que l'histoire, la littérature, les sciences humaines, la philosophie soient enseignées «correctement» à nos jeunes. On veut leur donner le plus de connaissances possibles de la vraie histoire de la Pologne et de l'histoire du monde en général, souligne cette enseignante. Pour cette raison, on édite clandestinement les livres qui sont interdits dans notre pays. «Je me suis toujours oppo-

sée au gouvernement, mais je ne pouvais rien faire ouvertement. Avec la naissance de Solidarnosc, on peut enfin lutter ensemble». Les actions du syndicat dans le domaine de la culture et de l'éducation sont coordonnées par le Conseil syndical de la culture et le Conseil syndical de l'éducation nationale. En Pologne comme ailleurs, on retrouve un nombre majoritaire de femmes dans l'enseignement.

On retrouve aussi beaucoup dans les fabriques, dans les usines de textile où les conditions sont très difficiles. La machinerie y est très vieille, il n'y a pas de ventilation, le bruit y est infernal. Parfois même il n'y a pas de toilettes. Tout défaut dans le tissu se traduit par une diminution de salaire. Malgré des effets néfastes sur la santé, les femmes travaillent plus que la journée de huit heures pour grossir le salaire de la famille.

En Pologne comme ici, on trouve moins de femmes militantes au sein des syndicats que d'hommes. «Notre vie quotidienne est si difficile pour les femmes, commente Danuta Nowakowska, qu'il ne leur reste plus de temps pour s'impliquer dans la vie sociale, politique, professionnelle, syndicale. Elles sont si fatiguées qu'elles n'ont ni l'énergie, ni les forces nécessaires pour s'occuper d'autres choses. Et pour celles qui ont décidé de s'impliquer, cela se répercute souvent dans leur vie familiale et se traduit par des séparations, par des divorces».

Mais pour Danuta Nowakowska, le seul espoir en dépit de tout demeure encore Solidarnosc. Elle continue de militer de son bureau de Paris où elle a été prise en charge «matériellement» par les syndicats des instituteurs et professeurs français qui l'avaient invitée.

L'homme au cœur artificiel se remet mais très lentement

SALT LAKE CITY, Utah (AFP et AP) — L'état de santé de M. Barney Clark, qui vit depuis 26 jours avec un cœur artificiel, continue à s'améliorer «lentement mais de façon satisfaisante», indiquent-on hier à l'hôpital universitaire de Salt Lake City.

«Il continue à se remettre»,

a déclaré le Dr Chase Peterson, porte-parole de l'équipe médicale. Il n'a pas encore complètement récupéré et est encore très faible, bien qu'il passe le plus clair de son temps assis dans un fauteuil et soit capable de faire quelques pas», a-t-il cependant ajouté.

Il a souligné qu'il faudrait

encore plusieurs semaines de cette lente convalescence avant de pouvoir affirmer que M. Clark s'est bien remis des trois interventions chirurgicales qu'il a subies depuis le 2 décembre.

Le Dr Peterson a par ailleurs indiqué que les médecins n'avaient pas définitivement exclu la possibilité que la crise de spasmes dont M. Clark a souffert le 7 décembre ait provoqué des dommages cérébraux qui expliqueraient certaines absences. Les médecins considèrent toutefois qu'il s'agit vraisemblablement d'un phénomène de désorientation commun aux patients subissant des soins intensifs.

Aux journalistes qui lui demandaient s'il pouvait indiquer quand M. Clark pourrait quitter l'hôpital, le Dr Peterson a répondu: «Nous n'en savons rien».

Il a ajouté que la famille du patient, qui apprécie l'intérêt manifesté par les médias, souhaiterait dorénavant plus de discrétion de la part des journalistes.

La France en deuil d'un de ses plus grands poètes

PARIS (d'après AP, Reuter et AFP) — «La France est endeuillée par la disparition de l'un de ses plus grands écrivains» a déclaré le président François Mitterrand en apprenant la mort, à 85 ans, de Louis Aragon. Poète, romancier, essayiste, Aragon avait dirigé l'hebdomadaire *Les Lettres françaises* de 1953 à 1972. Les hommages posthumes qui continuent d'affluer à Paris parlent du «grand combattant de la paix», de l'«activiste antifasciste», de l'«inconditionnel communiste qu'il fut (il approuva l'invasion de l'Afghanistan mais, en 1968, l'épilogue du printemps de Prague fut qualifié par lui de «Biafra de l'esprit»)».

Maints poèmes d'Aragon ont été mis en musique par Kosma, Ferré, Brassens, Ferrat et d'autres. Il avait participé au mouvement dadaïste, puis, avec André Breton, au surréalisme dont il se sépara lors de son adhésion au PCF. Marié à la romancière Elsa Triolet (mort en 1970), Aragon a notamment publié *Les Yeux d'Elsa*, recueil témoignant du rayonnement d'un couple que, dans certains cercles, on désignait comme «Elsaragon».

En septembre, Louis Aragon avait participé à la Fête de l'Humanité, aux côtés de Georges Marchais, secrétaire du PC français. Il avait dû par la suite se cloîtrer à son domicile parisien, sur l'avis de ses médecins. Il est mort tôt vendredi matin. Tant

dans ses cycles de romans que dans son oeuvre poétique, il pouvait faire montre d'impertinence et de liberté d'invention qui lui ont valu l'élection à l'Académie Goncourt (dont il démissionna en 1968) et un prix Lénine de littérature. Chez Gallimard, Louis Aragon avait fondé la collection «Littératures soviétiques».



Louis Aragon

Les avortements vont reprendre à Moncton

MONCTON (PC) — Après un moratoire de six mois, les médecins de l'hôpital général de Moncton ont décidé d'effectuer à nouveau des avortements.

Cette décision a été rendue publique hier au cours d'une conférence de presse donnée par le porte-parole des gynécologues de l'hôpital, le Dr Robert Caddick.

Avant le moratoire, près des deux-tiers de tous les avortements au Nouveau-Brunswick étaient effectués dans cet hôpital.

Selon le Dr Caddick, la décision de mettre fin au moratoire a pour but d'éviter que les femmes désireuses de se faire avorter soient forcées de se faire traiter illégalement ailleurs.

Le porte-parole des gynécologues a précisé que cette décision était fermement appuyée par la Société canadienne des obstétriciens et gynécologues qui soutient que les femmes devraient pouvoir se faire avorter partout au Canada.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Précis de nutrition

Isabelle Delisle-Lapierre

ISBN-2-76010158-4 — 253 p. 10,00\$



Le feu fait 5 morts

ANNAPOLIS ROYAL, N.B. (PC) — Cinq personnes sont mortes tôt hier matin dans l'incendie d'une maison à Hillsburn, au Nouveau-Brunswick.

Les corps de deux adultes et de trois enfants ont été

trouvés dans la maison après la maîtrise de l'incendie par les pompiers volontaires de l'endroit.

Le chef des pompiers, M. Ron Porter, a affirmé qu'après l'arrivée des sapeurs, vers 7 heures hier matin, on leur a appris la présence de personnes à l'intérieur du bâtiment. Ils ne purent cependant les atteindre à cause de la chaleur et de la fumée intenses.

L'identité des victimes n'avait pas encore été divulguée par la Gendarmerie royale du Canada, les proches parents n'ayant pas encore tous été informés de la tragédie.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été établies.

guérin éditeur limité
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

pouvez en faire aux différents âges de la vie. La troisième partie vous indique certaines recettes que vous aurez sans doute le goût d'expérimenter pour votre mieux-être.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

LA JOIE DANS LA CLASSE!

- *Macarons
- *Étoiles
- *Étiquettes
- *Mentions
- *Diplômes
- *Récompenses

Éditions Marie-France
3688 Fleury est
Montréal-Nord H1H 2S6
(1-514) 322-6834
Venez faire un tour!
Demandez notre catalogue

L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

RENCONTRER...
Partager votre vie avec une personne qui saura donner

«UN VISAGE À VOS RÊVES»



N'EST-CE PAS LA UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON CŒUR?

847 rue CHARRIER (Métro Sherbrooke)
Montréal, Qué.
OUVERT:
Lundi au ven. de 10h à 21h.
Samedi de 10h à 15h.
Organisme à but non lucratif
524-1176

Aux actionnaires de Merland

Le moment est venu de vous faire entendre

Au cours de l'année qui s'achève, l'obligation faite à Turbo d'établir un complément d'offre pour pouvoir acheter vos actions a suscité de nombreux commentaires. La situation économique et la position financière de Turbo ont grandement changé. Turbo vous a proposé la meilleure proposition de règlement possible. Il est maintenant temps de dénouer l'impasse au bénéfice des deux parties en cause.

Turbo vous a expédié par la poste des données d'information qui vous mettent au courant de tous les détails d'une proposition qui vous permettrait de conserver vos actions Merland. En vertu de cette offre, vous obtenez aussi un intérêt au pro rata pour l'actif constitué par les installations pétrolières et gazières Turbo situées aux États-Unis en guise de règlement des obligations à échéance que pourrait avoir Turbo. Si le nombre requis d'actionnaires approuve cette proposition, Turbo sera alors en meilleure posture pour obtenir les approbations légales qui lui permettra d'effectuer une offre.

Nous vous prions de remplir votre lettre de réponse de manière appropriée, de la signer, de la poster le plus tôt possible ou de la faire parvenir au bureau de Montréal Trust le plus près de chez vous, avant 16h, le 31 décembre 1982.

Cuillette gratuite

Si vous habitez Montréal ou Québec et désirez que l'on passe cueillir votre lettre de réponse, faites-en la demande par téléphone en composant (514) 849-3665 (Montréal) ou (418) 522-7133 (Québec) durant les jours des 28, 29, 30 et 31 décembre.

Cette annonce ne doit pas être considérée comme une sollicitation de la part d'un mandataire. La proposition de Turbo est inscrite en détails dans la circulaire de règlement proposé dont vous pouvez obtenir copie aux bureaux du Trust de Montréal dont les adresses sont inscrites sur la lettre de réponse.

Turbo Ressources Limited,
1035, 7th Avenue Southwest,
Calgary, Alberta,
Canada T2P 3E9.

en bref...

■ Des prisons dorées

TORONTO (PC) — Selon un récent sondage Gallup, 50% de Canadiens croient que les conditions de vie dans les prisons canadiennes sont trop libérales. Un total de 1.066 adultes ont été interrogés le mois dernier pour ce sondage dont les résultats ont été rendus publics hier. Sept pour cent des répondants trouvaient les conditions de vie dans les prisons trop sévères tandis que 25% les trouvaient «raisonnables». Lors d'un sondage similaire tenu il y a quatre ans, 56% des personnes interrogées demandaient que les prisonniers soient traités plus durement. De plus, un sondage Gallup publié la semaine dernière montrait que 79% des Canadiens croyaient que les juges étaient trop cléments. Un tel sondage ne devrait pas comporter une marge d'erreur de plus de quatre pour cent dans 19 cas sur 20.

■ Un vaccin contre l'herpès

CHICAGO (AP) — On fera l'essai, l'an prochain, sur des humains, d'un nouveau vaccin contre l'herpès, a annoncé le généticien Bernard Roizman. Une seule piqûre s'est révélée efficace chez des animaux et le Dr Roizman pense que le vaccin pourra être disponible aux humains dans trois ou cinq ans. Le généticien précise que ce vaccin est essentiellement préventif; il ne pourrait nullement aider quelqu'un qui souffrirait déjà d'herpès. Si cette maladie devenait épidémique, on pourrait administrer le vaccin très tôt aux étudiants d'écoles secondaires. Selon des chercheurs, il y aurait bien 20 millions d'Américains à souffrir de ce mal incurable. Le Dr Roizman, cependant, met ce chiffre en doute.

■ La gare du Palais pourait revivre

QUÉBEC (PC) — La gare du Palais est disponible et utilisable; il suffit de lui redonner un aspect un peu plus accueillant pour recevoir les voyageurs et d'y ajouter l'accès aux autobus et aux taxis. Le retour des trains au centre-ville de Québec pour 1984 est encore chose possible. C'est ce que laisse entendre M. Léo Moisan, vice-président de Via Québec, une division de Via Rail. Au cours des dernières semaines, des rencontres ont été multipliées avec la ville de Québec et d'autres organismes pour étudier comment le retour des trains de voyageurs à la gare du Palais pourrait se faire en prévision des événements de 1984 et en tenant compte des travaux d'investissements qui ont lieu dans le vieux port. «Les plans de Via Rail proposent d'améliorer la gare actuelle, son apparence. Via Rail s'attend d'autre part à des décisions prochaines sur les améliorations aux infrastructures à donner aux voies et aux ponts pour ramener les trains au cœur de Québec. Il faudra notamment doubler la voie entre la banlieue et Québec, et élargir certains ponts. Il s'agit d'investissements assez importants, de l'ordre de \$20 millions», précise M. Moisan. Pour la rive Nord, les plans de Via Rail proposent l'amélioration des infrastructures des vieilles voies du CP qui remontent à la fin du siècle dernier, la création de gares intermodales à Québec, Trois-Rivières et Laval, l'utilisation du tunnel sous le Mont-Royal pour que les voyageurs n'aient à arriver qu'à une seule gare. Il s'agit d'un projet de quelques centaines de millions où les intervenants sont nombreux, en particulier dans la région de Montréal à cause du tunnel. La réalisation du projet en cinq ans permettrait ensuite aux trains de voyageurs de faire le trajet entre Québec et Montréal en deux heures environ.

■ Lourds investissements

TORONTO (PC) — Les statistiques d'Hydro-Ontario démontrent que la compagnie de services publics a dépensé environ \$1,25 milliard pour aménager des installations servant à fabriquer de l'eau lourde, infrastructures qui s'avèrent maintenant inutiles, souligne l'entreprise. L'eau lourde est essentielle au fonctionnement des réacteurs nucléaires de type Candu. Hydro-Ontario a demandé à deux usines d'eau lourde de réduire leur production. Deux autres usines projetées ne seront finalement pas mises en service. L'une d'elles était presque complétée et l'équipement acheté. Par ailleurs, Hydro-Ontario étudie la possibilité de mettre une autre de ses usines d'eau lourde hors de service.

■ L'angoisse des maths

Plusieurs étudiants font face à une importante crise d'angoisse lorsqu'ils doivent s'attaquer à un problème de mathématiques. Par exemple, il y a cet étudiant dont les mains se sont mises à trembler au point de ne pouvoir manipuler correctement une calculatrice tout simplement parce qu'il devait résoudre un problème de mathématiques. Ce cas est cité en exemple par un professeur de mathématiques de l'Université Concordia, Mary Brian, qui anime un atelier sur «l'angoisse des mathématiques» et qui dispense également des cours préparatoires pour les étudiants désirant rafraîchir leurs connaissances avant d'entreprendre certains cours obligatoires de mathématiques. Selon le professeur, le cas cité en exemple est extrême mais il n'en demeure pas moins que plusieurs étudiants perdent la tête lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes de mathématiques qu'ils ne peuvent pas solutionner. «Cette peur ou cette haine envers les mathématiques sont souvent les conséquences d'un événement s'étant produit à l'école élémentaire ou secondaire», explique Mme Brian.

■ Un bon côté de la récession

EDMONTON (PC) — Le ministère fédéral des Transports estime que la récession a fortement contribué à réduire le nombre des accidents impliquant des avions canadiens en 1982. Des statistiques du ministère révèlent que 570 appareils canadiens ont été impliqués dans des accidents au cours de l'année, contre 725 l'année précédente. C'est la première fois que l'on note une baisse annuelle de ce type d'accidents depuis 1968. On attribue ce déclin aux difficultés économiques du pays qui obligent les gens à demeurer au sol, parce que les prix du carburant ont augmenté considérablement, tout autant que les frais d'entretien.

Le ministère des Sciences et de la Technologie n'aura pas qu'un simple rôle de coordinateur

par Gilles Provost

Le nouveau ministère québécois des Sciences et de la Technologie que le gouvernement Lévêque a créé en septembre pour prendre en charge le «virage technologique» ne sera pas confiné à un rôle de coordination auprès des autres ministères mais il aura lui-même des fonctions «verticales» d'exécution en matière scientifique, a révélé au DEVOIR son premier titulaire à plein temps, M. Gilbert Paquette.

«C'est moi qui suis directement responsable d'implanter l'infrastructure de recherche prévue dans le plan d'action sur les biotechnologies et dans le prochain plan d'action sur la micro-informatique, a-t-il déclaré. Dès qu'il s'agit de créer un centre de recherche sur la conception assistée par ordinateur (CAO) ou un laboratoire de recherche en logiciels, par exemple, c'est mon ministère qui doit négocier les fonds auprès du ministre des Finances. Il en va de même si on veut créer un régime de stimulants fiscaux pour la recherche industrielle...»

À cela se rajoutent évidemment des fonctions de concertation avec les autres ministères sectoriels, dans les domaines de leur juridiction. Il leur revient, dit M. Paquette, d'élaborer leur propre politique de recherche. Le minist-

ère des Communications a récemment diffusé la sienne et le ministère de l'Environnement a entrepris d'en élaborer une. «Il y a là plusieurs dossiers importants pour la société québécoise, qu'on pense aux pluies acides ou à la tordeuse du bourgeon de l'épinette...»

Ce partage des pouvoirs a déjà fait l'objet d'un accord de principe au conseil des ministres et se précisera dans un projet de loi dès la prochaine session de l'Assemblée nationale. Cette législation devrait permettre au Québec de se donner de meilleurs outils pour promouvoir la recherche industrielle et pour trouver des applications commerciales à la recherche qui se fait déjà, estime M. Paquette.

À cet égard, il cite la subvention importante que l'université McGill vient de recevoir de la société ontarienne Allelix dans le domaine de la biotechnologie. «Cela met en relief l'expertise qui existe chez nous mais, encore une fois, on constate que l'on a été incapables d'exploiter nous-mêmes ces connaissances...»

Dans ce domaine des biotechnologies, Québec entend choisir très prochainement un certain nombre de centres qui bénéficieront de ressources supplémentaires pour recycler des universitaires dans des domaines susceptibles d'applications industrielles. Dès le début de 1983, des comités d'experts doivent aussi proposer des projets concrets pour une usine-

pilote en matière de fermentation, pour une banque de souches microbiennes, pour un code de procédure en bio-sécurité, etc.

«Ces nouveaux développements me permettent d'affirmer que le Québec sera en mesure de récupérer avant la fin de 1983 la majorité des chercheurs des laboratoires Avers dont on a annoncé la fermeture, dit M. Paquette. Il a d'ailleurs rencontré les premiers intéressés, mercredi, pour leur faire savoir qu'ils n'avaient pas nécessairement à se chercher du travail à l'étranger.

Il prévoit aussi rencontrer son homologue fédéral à la fin de janvier pour mettre fin à l'hémorragie de cerveaux dont le Québec souffre depuis des années. On y discutera notamment des moyens à prendre pour augmenter les retombées québécoises des budgets scientifiques fédéraux ou encore de la loi fédérale des brevets, dans le domaine pharmaceutique.

«Nous sommes convaincus que certains assouplissements en matière de brevets se traduiraient bientôt par un accroissement de la recherche pharmaceutique québécoise», dit M. Paquette. La proposition québécoise n'est pas encore définitivement arrêtée mais elle pourrait comporter un niveau de protection différent selon que la recherche nécessaire à un médicament a été faite au Canada ou à l'étranger.

M. Paquette se réjouit de l'intérêt nouveau

que manifeste la Société générale de financement pour les biotechnologies et il prévoit que les sociétés d'État québécoises vont bientôt sortir de leur insouciance technologique traditionnelle (exception faite d'Hydro-Québec). La société Rexfor, par exemple, a considérablement accru son budget de recherche cette année même si M. Paquette dit espérer davantage à l'avenir.

Pour revenir au plan d'action sur la micro-informatique, M. Paquette prévoit le diffuser par tranches et le mettre en application sans autre délai. «La consultation a maintenant assez duré. Il est temps d'agir», dit-il. Cela devrait inclure notamment une définition des axes prioritaires de développement industriel pour le Québec.

On tiendra compte de l'existence de 300 entreprises québécoises dans le domaine du logiciel et d'une cinquantaine dans le matériel, dit-il. On n'oublie pas non plus notre expertise en matière de réseaux de communication et de cablodiffusion.

Côté ressources humaines, on prévoit à tout le moins faire disparaître tout contingentement d'étudiants dans les secteurs où il y a pénurie de personnel, par exemple la micro-électronique et l'informatique. Les budgets nécessaires devraient être disponibles très bientôt pour que les cours soient offerts dès septembre.



Gilbert Paquette

(Photo Jacques Grenier)

Après Lech Walesa en 81

Time désigne l'ordinateur «homme de l'année 1982»

NEW YORK (AFP) — L'ordinateur individuel est classé en deuxième position par Time. Il précède le premier ministre britannique Margaret Thatcher, le président de la réserve fédérale Paul Volcker, et une créature adulée: «E.T.»

Le choix de Time se porte généralement sur un homme ou une femme ayant changé le plus le cours de l'histoire dans l'année. Le premier fut Charles Lindbergh. Le dernier, en 1981, a été le leader de «Solidarité», Lech Walesa. Entre-temps, certains choix avaient été décriés: Hitler (1938), Staline (1939 et 1942) et l'ayatollah Khomeiny (1980).

Time publie également un sondage faisant valoir que 80% des Américains estiment que l'ordinateur deviendra prochainement aussi commun

chez eux que la télévision ou la machine à laver la vaisselle. 67% des personnes interrogées déclarent que la révolution informatique améliorera leur mode de vie, et 68% pensent que l'éducation de leurs enfants en bénéficiera.

«L'Amérique et le monde ne seront plus jamais les mêmes», écrit Time à propos de l'ordinateur individuel. Certains experts cités par l'hebdomadaire prédisent que la machine creusera le fossé entre les pays nantis et les pays pauvres. D'autres pensent au contraire que la vulgarisation de l'information permettra au tiers-monde de prendre un raccourci dans la voie du développement en «sautant» toute la période de la révolution industrielle.

«L'Amérique et le monde ne seront plus jamais les mêmes», écrit Time à propos de l'ordinateur individuel. Certains experts cités par l'hebdomadaire prédisent que la machine creusera le fossé entre les pays nantis et les pays pauvres. D'autres pensent au contraire que la vulgarisation de l'information permettra au tiers-monde de prendre un raccourci dans la voie du développement en «sautant» toute la période de la révolution industrielle.

«Le début de l'année sera marqué par une consultation intensive de tous nos membres oeuvrant dans les secteurs public et parapublic et touchés par la Loi 105 pour savoir comment doit s'organiser la riposte», annonce M. Laberge.

Louis Laberge est inquiet de l'avenir du syndicalisme

L'année 83 s'ouvrira sur une riposte contre Québec

«Les travailleurs québécois riposteront avec force à l'attaque généralisée dont ils ont été victimes en 1982».

Tel est, en substance, le message du nouvel an du pré-

sident de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Louis Laberge.

«Le début de l'année sera marqué par une consultation intensive de tous nos membres oeuvrant dans les secteurs public et parapublic et touchés par la Loi 105 pour savoir comment doit s'organiser la riposte», annonce M. Laberge.

Collision ferroviaire

Trois passagers au moins ont été tués et une quinzaine d'autres grièvement blessés dans une collision ferroviaire survenue hier matin vers 9 h 30 GMT, à moins de deux kilomètres de la gare centrale de Rotterdam, entre le rapide «Nord Ouest Express» reliant la RFA et la Grande-Bretagne et l'omnibus Rotterdam-La Haye. Plusieurs dizaines de blessés légers ont été transportés à bord d'un autocar vers un centre de secours installé à la hâte près du lieu de l'accident. Plusieurs heures après la catastrophe, les pompiers étaient encore à la recherche d'éventuelles victimes parmi les wagons renversés.

(Photolaser AP)

Un enfant périt sous les glaces du canal Lachine

(PC) — Un enfant de 10 ans s'est noyé hier après-midi dans le canal Lachine au sud-ouest de Montréal, à la hauteur du pont de la sixième avenue, et son frère cadet a failli subir le même sort.

Le garçon, identifié comme étant Normand Boyer, est tombé à l'eau et a été entraîné sous les glaces, alors qu'il tentait de récupérer un ballon. Son jeune frère, Patrick, huit ans, est également tombé en voulant lui porter secours. Il a toutefois pu être repêché et a été transporté à l'Hôpital Children Memorial où son état serait jugé critique.

Par ailleurs, le corps de la petite victime n'a pu être repêché, les plongeurs de l'escouade technique de la police de la CUM ayant dû interrompre leurs recherches, en raison de l'obscurité. Les opérations devaient cependant reprendre ce matin.

D'autre part, au moins trois personnes ont été victimes de violence à Montréal durant le congé de Noël.

Un bébé de six semaines a été battu à mort dimanche. Son père est détenu sur mandat du coroner.

La mère d'un garçon de 16 ans est interrogée par la police, celui-ci ayant été poignardé. Il repose dans un hôpital du centre-ville où son état est considéré comme stable.

Enfin, un homme de 47 ans a été transporté d'urgence à l'hôpital après avoir été atteint de quatre projectiles, alors qu'il s'apprêtait à sortir de son automobile, au nord de la ville.

Même initiative au Jour de l'An

Les taxis de l'ivresse ont eu un franc succès

(PC) — L'initiative mise de l'avant par la compagnie de taxis LaSalle de transporter gratuitement durant la nuit de Noël les automobilistes «handicapés par l'alcool» a connu un tel succès que la direction de la compagnie a décidé de reprendre l'expérience durant la nuit du Jour de l'An.

Un porte-parole de la compagnie LaSalle, M. Vermette, a précisé qu'une centaine de personnes avaient profité de ce service durant la nuit de Noël. «L'idée de ce plan sécuritaire n'était pas de dire aux gens de prendre un coup et de se fier à nos taxis mais plutôt d'éviter des accidents et des blessures à des êtres chers. Nous sommes fiers du résultat de notre initiative car, justement, les gens ont bien compris le sens de notre expérience», a déclaré M. Vermette dans une entrevue téléphonique à la Presse canadienne.

COURS DE FRANÇAIS ET D'ANGLAIS

LA SESSION DÉBUTE LA SEMAINE DU 24 JANVIER

JOUR - INTENSIF du lundi au jeudi	9h - 12h ou 13h - 16h	250\$ (84 hres)
SOIR lundi et mercredi ou mardi et jeudi	18h - 21h	135\$ (42 hres)
FIN DE SEMAINE samedi	9h - 16h	135\$ (42 hres)

TEST DE CLASSEMENT: mercredi, 12 janvier de 16 h 30 à 19 h 00.
samedi, 15 janvier de 9 h 00 à 13 h 00.
lundi, mardi, mercredi, 17, 18 et 19 janvier de 16 h 30 à 19 h 30.

pour plus de renseignements, téléphonez-nous au 846-8393 poste 719-713

ymca
du Centre-ville
fondé en 1851

1450, RUE STANLEY - MONTRÉAL - QUÉ. H3A 2W6

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications

SPÉCIAL

AGENDA ART DU QUÉBEC 1983

1983. Une nouvelle année... un nouveau visage...
Le musée du Québec, en collaboration avec les Éditions Élysée, vous présente l'Agenda Art du Québec 1983.
Un demi-siècle d'art québécois: 52 reproductions couleurs des oeuvres de Dalière, Ferron, Verner, Archambault, Riopelle et de plusieurs autres de nos artistes.
Un cadeau à offrir... ou à s'offrir tout simplement...
23 cm x 20,5 cm EOQ 14750-4
prix spécial 9,95 \$

En vente dans les librairies de l'Éditeur officiel du Québec:

Québec Place Sainte-Foy Tél.: 651-4202	Centre administratif «G» rez-de-chaussée Tél.: 643-3895	Trois-Rivières 225, rue des Forges Tél.: 379-1443	Montréal Complexe Desjardins Tél.: 873-6101	Hull 662, boulevard Saint-Joseph Tél.: 770-0111
--	---	---	---	---

ou par commande postale à:
Ministère des Communications
Diffusion des publications
Case postale 1005
Québec (Québec) G1K 7B5

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de Les publications du Québec ou cartes de crédits acceptées

☐ VISA
 ☐ MasterCard

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Terrebonne, GREFE DE LA PAIX No. 700-27-077-416. LA REINE, défenderesse. vs. BERNARD BISSONNETTE, défendeur. Le 11 janvier 1983 à 15 h 00 heures au domicile du défendeur au rang 8 en la cité Laurel seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur BERNARD BISSONNETTE saisis en cette cause, consistant en : 1 camion de marque Ford F 600, bleu (démonteur) immatriculé Que F 429-510 1982 avec pelle pour déneigement. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LALONDE, bailleur, 22 Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, Tél. 326-7077. Ste-Agathe, le 20 décembre 1982.

Province de Québec, District de Gaspé, GREFE DE LA PAIX No. 130-27-394-823. LA REINE, défenderesse. vs. ROBERT PERRELLA, défendeur. Le 11 janvier 1983 à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au rang 741 rue Claude en la cité de Beloeil, district de St-Hyacinthe seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 piano "Ernest" 1918, 1 système de son, table tournante "Audio Reflex" Hitachi & 2 haut-parleurs. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LALONDE, bailleur, 22 Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, Tél. 326-7077. Ste-Agathe, le 20 décembre 1982.

Province de Québec, District de Arthabaska, GREFE DE LA PAIX No. 415-27-00021-829. LA REINE, défenderesse. vs. CECILE BOUILLON, défenderesse. Le 10 janvier 1983 à 10 h 00 heures au domicile de la défenderesse au No 116 rue Point-Carré #2 en la cité de Longueuil et district de Longueuil seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en : 1 automobile Mercury Bobcat 75, imm. 712 1, 239 série 5724-0301, 1 système de son "Candle" avec acc. 1 T.V. n. b. portable "Sanyo" et 1 conditionneur d'air. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL P. BERNIER, bailleur, 679-3080. Montréal, le 21 décembre 1982.

Annonces classées 286-1200

Antiquités

ANTIQUITÉS en pin dans maison antique et grange à Lachute, privés. Communiquez pendant le temps des fêtes avec Jean-Marc ou Danielle Beilize au 1-562-0983. 29-12-82

Appartements/logements

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 1/3-1/4-1/4, Concierge 935-5321, 24-01-83.

DE LA ROCHE/MONT-ROYAL, 3 pièces, équipé, 2620-286-1200 J.N.O.

Bureaux à louer

COIN, SHERBROOKE, St-Hubert, tout rénové de 200 à 2000 p.c., près métro, 825 est Sherbrooke, stationnement 667-4336, 276-5203 13-83

Déménagements

DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Bien-être social accepté. Aussi emballage, entreposage et assurance complète. Permis M304695. 325-3275 J.N.O.

NOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. (Miam-Eclair) 1-305-759-0055 J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques, assurances. Déménagement social accepté. Téléphone 253-4374 J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre. Service gratuit 937-9491 J.N.O.

Divers

DACTYLOGRAPHIE. Possède "Selectric IBM II". Tout genre de travaux, thèses, manuscrits, etc. Service rapide et soigné. Centre-ville (près LaCité) Tél. 844-8216 25-12-82

DACTYLOGRAPHIE conférences, rapports, bilans, courriers, curriculum vitae, publicité, etc. Rapide, efficace. Robert Lachance 8108 St-Dominique (près Scribner offset/Photo-copies, etc.) (514) 388-1421 29-12-82

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MICROSOFTS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Décomposition que subissent les corps organisés, lorsque la vie les abandonne.
- Ytterbium. — Sa capitale est Téhéran. — Géant vorace.
- De Jamaïque.
- Se dit des glandes dont les produits sécrétés sont des acides.
- Plaine. — Faire un rot.
- Recueil de bons mots. — Roche volcanique.
- Plante appelée aussi pied-de-nez. — Iridium.
- Action de buter. — Ch.-l. de l'Eure-et-Loir.
- Spécialiste de la fabrication de l'acier. — Fleuve d'Italie.
- Drame lyrique japonais. — Cérémonie quelconque. — Il brame.
- Corps dérivé de l'hydrogène arséné. — Devenu terne.
- Sans éclat. — Correction appliquée sur les fesses.

Verticalement

- Vêtement de nuit. — Ancien nom des provinces il-mitrophes de la Hongrie et de la Turquie.
- Dans la montagne, versant à l'ombre. — Insecte des eaux stagnantes.
- Composé de deux parties égales, mais dissemblables. — Strontium.

- Qui annonce de la gale.
- Se dit des frères nés de la même mère mais non du même père.
- Grand lac. — Habitude d'équipage à la mer.
- Homme méprisable et impertinent. — Demeure.
- Orifice du rectum. — En musique.
- Chanter l'air. — Tellure.
- Familièrement. — Chargeant du corps humain.
- Poètes grecs de l'époque primitive.
- État des corps en combustion. — Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc.
- Métal précieux. — Sert à lier. — Excroissance dure et pointue qui naît sur certains végétaux.
- Ablation d'un rein.

Solution de vendredi

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

CRASSE CHIEN
HUPPE VIOLE
AMIANTE RETS
NEUR ENTERA
OXYGÈNE BAL
I PANURE MN
NIENT ETHOS
ECRIE ERUDIT
TIERS LITE
DETIRITIQUE X
RE TALUS PT
X HERSE VIE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-05-22241-820

LA LAURENTINNE, MUTUELLE D'ASSURANCE, requérante

vs. BENVINDA RODRIGUES, anciennement du 6433, 31ème avenue à Montréal, district de Montréal. PRENEZ AVIS qu'une copie d'un avis de contestation en vertu de l'article 1040 du Code civil de la province de Québec a été déposée au bureau du protonotaire de la Cour supérieure du district de Montréal, à votre intention à la suite du défaut de payer les versements mensuels en vertu de l'acte de prêt enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3037131.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE. Montréal, ce 21 décembre 1982.

Dominique Di Bernardo, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-14-00418-828

BO 0838

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS

PUBLIC (Art. 139 c.p.c.)

A. Monsieur Pierre Sené

Considérant la demande formulée par requête en date du 22 octobre 1982, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe de la Cour supérieure, 1^{er} et 2^e étages, 1000, rue Notre-Dame, 1^{er} étage, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont la Cour supérieure est saisie concernant l'enregistrement de la naissance de NATHALIE SENE, née le 18 mars 1972 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut, la Cour pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

LE PROTONOTAIRE

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante

Prenez avis que le contrat en date du 8 décembre 1982 par lequel FELDORAMA MONTING MILLS INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 15 décembre 1982 sous le numéro 3314538. BANQUE CANADIENNE DE PARIS (CANADA) Le 20 décembre 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des divorces)

No. 500-12-120713-825

Pierre Tondt

Michelle Riendeau Tondt, Requêteur

L'intimé est par la présente requête de comparaître dans un délai de 60 jours de publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, Division des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera d'office à l'obtention de l'acte de divorce accompagné de toutes les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

ME SIMON RICHTER

455 St. Antoine St. W.

Suite 303

Montréal, Québec

Procureur du Requêteur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 500-02-029653-826

LA COMMUNION SCOLAIRE SAINT EXUPÉRY, partie défenderesse

vs. LES IMMEUBLES MIROKA LEE, partie défenderesse

REGISTRATEUR DE CHAMBLY, mis-en-cause

La défenderesse, Les Immeubles Miroka Ltee, d'adresse inconnue est par la présente requête de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119A C.P.C. a été déposée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un défaut contradictoire.

Montréal, ce 21 décembre 1982.

Dominique Di Bernardo, protonotaire-adjoint

Me Roch Bédard

360 St-Jacques #409

Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No. 500-05-022173-825

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITEE, Partie défenderesse

vs. DAME CAROL L. MILLER MCGILLAN, LES INVESTISSEMENTS ADRIATIK INC., IMMOVEIL INC., HUGUETTE POIRIER, ARMAND R. LEMARIE, IVAN COPOT, Partie défenderesse

La défenderesse Dame Carol L. Miller McGillan, d'adresse inconnue est par la présente requête de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119A C.P.C. a été déposée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un défaut contradictoire.

Montréal, ce 22 décembre 1982

Dominique Di Bernardo, protonotaire-adjoint

Me Lucien Lachapelle

5971 rue St-Hubert

Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No. 500-05-022173-825

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITEE, Partie défenderesse

vs. DAME CAROL L. MILLER MCGILLAN, LES INVESTISSEMENTS ADRIATIK INC., IMMOVEIL INC., HUGUETTE POIRIER, ARMAND R. LEMARIE, IVAN COPOT, Partie défenderesse

La défenderesse Dame Carol L. Miller McGillan, d'adresse inconnue est par la présente requête de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119A C.P.C. a été déposée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un défaut contradictoire.

Montréal, ce 22 décembre 1982

Dominique Di Bernardo, protonotaire-adjoint

Me Lucien Lachapelle

Nouvelle escalade du conflit irano-irakien

TÉHERAN (AFP) — L'escalade verbale entre l'Irak et l'Iran, à laquelle on assiste depuis plusieurs jours, pourrait, dans un avenir proche, déboucher sur une escalade des combats, estiment les observateurs à Téheran.

La série de bombardements aériens dimanche contre des objectifs dans la région du Khuzistan (sud de l'Irak), revendiquée par Bagdad, pourrait en être le premier élément. Cependant hier, les autorités iraniennes observaient un silence absolu sur ces raids, comme elles en ont l'habitude lorsqu'il s'agit d'opérations strictement militaires.

La tension, dans ce conflit qui dure depuis 27 mois, a monté à nouveau après plusieurs semaines de calme relatif à la suite du bombardement du 19 décembre de Dez-foul (sud de l'Irak), par des missiles sol-sol irakiens, faisant 62 tués et 287 blessés selon le bilan officiel.

Le président iranien, l'hodjatolislam Ali Khamenei, réagissait immédiatement en annonçant une réponse rapide à ce bombardement sous la forme de nouvelles opérations d'envergure. Vendredi, le très influent représentant de l'ayatollah Khomeiny au conseil supérieur de défense appelait les combattants, au cours de la prière à Téheran, à «venger le sang des martyrs», et prônait le passage à des opérations offensives.

Cette fermeté répond à la colère suscitée dans tout l'Irak par le bombardement de Dez-foul: en deux ans, cette ville a été attaquée 46 fois par l'aviation ou les missiles irakiens et 5,600 habitations ont été détruites, selon son gouverneur.

Étant donnée l'absence d'objectifs militaires dans la ville même, ces attaques ira-

kiennes semblent destinées à avoir un effet psychologique sur les civils. En fait, elles renforcent plutôt la volonté de lutte des Iraniens, comme l'ont souvent constaté les journalistes.

La dernière d'entre elles, pour laquelle, en raison de l'éloignement de la ligne de front, des missiles de fabrication soviétique Scud B (d'une portée de 300 km) ont pu être utilisés, aurait pour but de pousser les forces iraniennes à réagir et à accélérer leurs préparatifs sur le front, estimant certains observateurs étrangers en Iran.

Les dirigeants iraniens proclament qu'ils préparent de nouvelles opérations et selon des sources spécialisées, les achats d'armes par l'Irak ont atteint ces deux derniers mois un niveau exceptionnel.

Cependant, les conditions atmosphériques se prêtent mal actuellement à de vastes mouvements de troupes, et le commandant de l'armée de terre, le colonel Sayad Chirazi, évoquant l'offensive générale, a demandé à chacun de «faire preuve de patience et de ne pas céder à l'irritation».

Les précipitations abondantes qui sont tombées récemment sur le Khuzistan risquent de transformer la région en bourbier, piège pour les véhicules et les chars. Toutefois, les experts militaires étrangers en poste à Téheran font remarquer que les forces iraniennes ont montré dans le passé qu'elles savaient se jouer de cette difficulté, grâce à la place centrale qu'elles accordent à l'infanterie.

Cela risque de ne pas être le cas pour les forces irakiennes, qui s'appuient sur des unités mécanisées et blindées. Aussi les Irakiens essaient-ils peut-être d'avoir un premier avantage au départ en précipitant les événements, soulignent ces experts.

Chatila: des documents auraient été modifiés

JERUSALEM (d'après AP)

— Des avocats et des témoins comparaisant devant la commission d'enquête Kahane sur les massacres de Beyrouth ont de manière voilée laissé entendre hier que plusieurs documents indiquant à quel moment les responsables israéliens avaient été informés de la tuerie, avaient été «modifiés».

Les audiences, qui se tenaient pour la seconde journée consécutive après un mois d'interruption, ont mis un peu plus en lumière la lutte qui secoue la communauté militaire israélienne sur les responsabilités du massacre de Sabra et Chatila. Plusieurs officiers ont ainsi demandé à contre-examiner certains de leurs collègues dont ils contestent le témoignage.

Les avocats du général Rafael Eytan, chef d'état-major de l'armée, et celui de M. Avi Dudai, proche collaborateur civil du ministre de la Défense, ont procédé aux contre-interrogatoires de deux officiers qui étaient de service dans la salle d'opérations du ministère de la Défense, les 16, 17 et 18 septembre, lorsque se sont produits les massacres.

Le lieutenant-colonel Reuven Gai, qui avait déclaré auparavant avoir transmis très rapidement au collaborateur civil de M. Sharon, M. Dudai,

des informations selon lesquelles des massacres étaient peut-être en train d'être commis, est resté fidèle à sa première déposition malgré l'interrogatoire très dur mené par l'avocat de M. Dudai.

Au matin du vendredi 17 septembre, le lieutenant-colonel Gai, officier du Service de sécurité nationale du ministère de la Défense, avait rapporté à M. Dudai que 300 civils avaient été tués dans les camps. Le général Sharon a affirmé n'avoir eu connaissance des massacres que dans la soirée du 17.

L'avocat de M. Dudai, M. Gabriel Cohen, a tenté de faire la preuve que la mémoire du lieutenant-colonel Gai était défectueuse.

Pour cela, M. Cohen a cité le major Yehuda Meraz, qui a affirmé que le lieutenant-colonel Gai lui avait dit «ne pas se souvenir» s'il avait ou non transmis des informations sur les massacres à M. Dudai pour qu'il les fasse lui-même parvenir au général Sharon.

Au cours de l'audience d'hier, la commission a également essayé de déterminer si le général Rafael Eytan, chef d'état-major de l'armée, avait ou non été mis précocement au courant des massacres.

Son défenseur, le lieutenant-colonel Elan Schiff, a cité comme témoin le major Avraham Kober, qui se trouvait dans la salle des opérations du ministère, le samedi 18 septembre, et lui a demandé sa version des événements.

Le major Kober a déclaré que samedi à midi, il avait reçu un appel téléphonique d'un haut-responsable du mi-

nistère des Affaires étrangères, lui demandant des explications sur les plaintes déposées par M. Morris Draper, médiateur américain dans la région, à propos des massacres.

Le major Kober a alors contacté M. Dudai qui lui a conseillé d'appeler le général Sharon. Le colonel Schiff a ensuite montré à la commission le bloc sur lequel le major Kober avait écrit: Le ministre de la Défense est au courant et a déjà parlé au chef d'état-major.

Puis, le colonel Schiff a fait remarquer les ratures et les graffitis qui ornaient cette page du bloc et a demandé au major Kober ce qu'ils signifiaient. Ce dernier a répondu qu'il ne savait pas. Le défenseur du général Eytan a poursuivi, l'interrogeant en détail sur sa manière de prendre des notes sur ce bloc et lui a demandé un spécimen de sa signature, pour le montrer aux trois membres de la commission.

Le colonel Schiff a demandé au major Kober s'il était prêt à se soumettre au détecteur de mensonges et ce dernier a répondu affirmativement. Le colonel Schiff a vraisemblablement tenté de faire la preuve que le bloc avait été altéré afin d'accabler le général Eytan.

Le général Ariel Sharon doit comparaître devant la commission, dimanche prochain.

URSS: amnistie partielle pour des détenus

MOSCOU (AFP) — Le Soviet Suprême de l'URSS a décrété hier une amnistie en faveur de certaines catégories de détenus de droit commun, rejetant par la même occasion, l'appel en faveur des prisonniers politiques que l'académicien dissident Andreï Sakharov lui avait adressé début décembre.

L'amnistie ne s'applique pas en effet aux détenus ayant commis des «délits particulièrement graves contre l'Etat», catégorie englobant notamment les personnes coupables «d'agitation et de propagande antisoviétiques». Le nombre des bénéficiaires de cette mesure n'a pas été révélé.

Le principe d'une amnistie en faveur des prisonniers politiques avait d'ailleurs été rejeté le 20 décembre par M. Vadim Zagladine, porte-parole de la section internationale du Comité central du PCUS, qui avait affirmé qu'une telle catégorie de détenus n'existe pas en URSS.

La précédente amnistie décrétée en URSS était intervenue en 1972, lors du cinquantenaire de la fondation de l'Union Soviétique.

Elle concernait, elle aussi, des personnes condamnées à une peine n'excédant pas cinq ans et s'étant par ailleurs distinguées par des services rendus au pays, ainsi que d'autres détenus de droit commun. Le nombre des personnes qui en ont bénéficié n'a jamais été divulgué.

Dans son appel au Soviet Suprême, daté du 7 décembre mais dont le texte n'est parvenu qu'hier aux correspondants étrangers à Moscou, Andreï Sakharov demandait «la libération de tous ceux qui ont été condamnés pour des actes accomplis selon leurs convictions et leur conscience». Il citait notamment Anatoli Martchenko, Youri Orlov, Anatoli Tchcharanski et Sergueï Kovalev, parmi la quarantaine de dissidents qui purgent encore actuellement des peines dans des prisons ou des camps en Union Soviétique.

Selon Sakharov, une telle mesure à «caractère humanitaire» aurait rehaussé «le prestige de l'URSS» et servi «la détente et le renforcement de la confiance entre les peuples du monde».

La junte s'émue des effets de la filière bulgare en Pologne

VARSOVIE (AFP) — La presse polonaise s'efforce tant bien que mal de contrer les effets dévastateurs sur l'opinion publique en Pologne des révélations concernant la «filière bulgare», dans l'enquête sur l'attentat commis le 13 mai 1981 contre Jean-Paul II, place Saint-Pierre de Rome.

Après des semaines de silence sur cette affaire, l'agence PAP a diffusé hier un commentaire accusant «une partie de la presse italienne, soutenue par la propagande américaine» d'avoir déclenché «une campagne antibulgare sans précédent, également dirigée contre l'Union soviétique et les autres États socialistes». Selon l'agence, le

mois qui s'est écoulé depuis l'arrestation à Rome du vice-directeur de la compagnie aérienne Balkan Air, M. Sergueï Antonov, «n'a pas été suffisant» pour permettre aux autorités italiennes de présenter la moindre preuve de sa «prétendue culpabilité» dans la tentative d'assassinat contre le pape.

«L'atmosphère en Italie commence à ressembler à l'hystérie anticomuniste de la fin des années 1940 et du début des années 1950 aux États-Unis», estime l'agence, pour qui l'intention des auteurs de cette «provocation» est «d'empoisonner l'atmosphère en Europe, et peut-être même de perturber le processus de nor-

malisation en Pologne». Un lien est ainsi établi par la propagande polonaise entre l'affaire de la «filière bulgare» et la situation intérieure en Pologne. Mais il est clair qu'un tel lien existe du seul fait de la sensibilité des Polonais à tout ce qui touche «leur» pape.

En fait, pour beaucoup de Polonais, la Russie des Soviets ne fait que continuer à l'égard de la Pologne la politique de la Russie des tsars, et nombreux sont ceux qui, dès l'annonce de la tentative d'attentat contre Jean-Paul II, le 13 mai 1981, avaient d'emblée accusé le KGB d'en être responsable.

La mise au jour de la filière

bulgare ne fait qu'apporter de l'eau au moulin des partisans de cette thèse, et les autorités polonaises semblent commencer à s'en émouvoir, alors que depuis le 8 novembre, date de l'annonce de la visite en Pologne de Jean-Paul II pour le 18 juin 1983, les négociations entre l'épiscopat et le gouvernement sur les conditions de cette visite n'ont apparemment guère accompli de progrès.

La date du 18 juin reste d'ailleurs très hypothétique. Les Polonais n'ont pas été sans remarquer que dans sa lettre au pape de Pologne, Mgr Jozef Glemp, qui l'a lue en chaire samedi lors de la messe de Noël en la cathé-

drale St-Jean de Varsovie, le pape avait écrit qu'il «ne cessait d'espérer qu'il lui serait donné de venir à nouveau en pèlerinage en Pologne». Autrement dit, il n'y a encore aucune certitude à ce sujet.

Il est notable en outre que de nombreux responsables polonais de haut rang n'hésitent pas, en privé, à exprimer des craintes quant aux possibles «conséquences» d'une deuxième visite du pape dans son pays natal. Les autorités en effet n'ont pas oublié qu'à peine plus d'un an après la première visite de Jean-Paul II dans sa patrie d'origine (juin 1979), la Pologne avait été secouée par une profonde vague de grèves, qui avait abouti à la naissance de Solidarité.

Attentat anarchiste contre une firme du baron Empain

PARIS (AFP) — Le baron Edouard-Jean Empain, dont la société a été plastiquée dimanche à Paris, ne semble pas avoir été la victime d'une vengeance de ses rivaux, qui l'avaient séquestré pendant plus de deux mois en 1978. Les hypothèses d'un attentat d'origine anarchiste ou d'une affaire liée au commerce international d'équipements militaires sont examinées en priorité par les policiers.

L'explosion qui a visé les locaux d'air matériel-Aerofico-Suisse, n'est apparemment pas le fait de familiers des huit personnes condamnées par les

assises de Paris le 17 décembre dernier. Les policiers comme le baron lui-même ne croient pas à cette hypothèse.

Un autre élément contredit cette possibilité. Hier matin, deux quotidiens français Libération et Le Monde et l'hebdomadaire de l'immigration sans frontière, ont reçu une lettre de revendication, émanant du groupe d'inspiration anarchiste Bakounine-Gdansk.

Ce mystérieux groupement, qui se réclame de la double paternité du théoricien anarchiste et de la ville berceau du syndicat polonais Solidarité, a déjà revendiqué treize atten-

tats à l'explosif à Paris. Ces attentats visaient aussi des compagnies travaillant avec des pays de l'Est que des sociétés accusées d'avoir des relations avec «l'impérialisme américain».

Hier matin, les trois journaux ont reçu par courrier un «communiqué numéro 7» du groupe qui est signé «Les hooligans internationalistes G.B.G.P.G.S. — Groupe Bakounine - Gdansk - Paris - Guatemala - Salvador».

Les policiers examinent cette hypothèse avec intérêt mais sont prudents.

Le plan Andropov reste inacceptable pour Paris

MOSCOU (AFP) — La proposition de l'URSS de réduire le nombre de ses missiles en Europe au niveau de celui des fusées françaises et britanniques reste «totalement inacceptable» pour le gouvernement français, indique-t-on de source française à la suite de la rencontre hier de l'ambassadeur de France à Moscou, M. Claude Arnaud avec M. Andreï Gromyko, chef de la diplomatie soviétique.

L'ambassadeur, reçu pendant plus d'une heure à sa demande par M. Gromyko, a exposé la position de son gouvernement à la suite de la proposition que M. Youri Andropov, secrétaire général du PC soviétique, avait formulée le 21 décembre à l'occasion du 60ème anniversaire de la création du l'URSS.

M. Claude Arnaud, précisait-on de source française, a notamment fait valoir à son interlocuteur que les fusées françaises que le Kremlin prend en compte dans sa définition de l'équilibre des forces nucléaires en Europe, restent à la disposition exclusive du chef de l'Etat français et ne sont à aucun titre dépendantes de la stratégie de l'OTAN. Autrement dit, l'armement stratégique nucléaire français ne peut être inséré dans un scénario de l'OTAN puisqu'il relève d'une stratégie purement nationale.

On indique encore de source française que si la France renonce à ses fusées, les armements français seront dans ce domaine réduits à zéro tandis que l'URSS conservera des armes nucléaires qui pourront aussi bien atteindre le terri-

toire français que le sol américain. En d'autres termes, les dirigeants soviétiques établissent une «relation inéquitable», puisque le Kremlin fait abstraction d'un arsenal établi en appui de ses SS-20 pointés vers l'Europe occidentale.

Le différend franco-soviétique sur la comptabilisation des armes du théâtre européen ne doit cependant pas constituer un obstacle au développement des relations entre les deux pays, estime-t-on de source française. La France, en tout état de cause, souhaite que les négociations de Genève sur les euromissiles aboutissent à un «résultat équilibré» entre Soviétiques et Américains au niveau d'armements le plus bas possible, décale-t-on de même source.

CULTURE PERSONNELLE
Première no. 74856

CONSERVATOIRE LASALLE

3505, rue DUROCHER, MONTRÉAL, H2X 2E7

288-4034

ADULTES
COURS DU JOUR OU DU SOIR

OPTIONS
ART DRAMATIQUE
OU ART ORATOIRE

Cours pour les «15-17» ans
le vendredi de
17 h à 19 h

Cours pour enfants et adolescents
7 à 11 ans
12 à 14 ans

Début des cours: Semaine du 10 janvier

SPÉCIALISATION

- Communication
 - Phonétique
 - Lecture expressive
 - Discours — Entrevues
- Théâtre
 - Technique de scène
 - Poésie — Dialogues
 - Improvisation
- Télévision
 - Interprétation
 - Technique d'animation

Veillez me faire parvenir des informations sur les cours suivants:

☐ cours d'art dramatique
☐ cours d'art oratoire
☐ cours pour enfants

☐ cours pour adolescents
☐ cours spécial 15-17 ans

NOM: _____

ADRESSE: _____

ville: _____ code postal: _____

STATION SOLEIL • STATION SO

DU LUNDI AU SAMEDI • DU LUN

À 20H00 • À 20H00 • À 20H00 •

CINÉ-CADEAU • CINÉ-CADEAU • CINÉ

14 FILMS POUR ENFANTS • 14 FILMS

TOUS LES SOIRS À 18H30 • TOUS LES S

MOLIERE • MOLIERE • MOLIERE • MOLIERE

D'ARIANE MNOUCHKINE • D'ARIANE MNOUCH

DIMANCHE 26 DÉCEMBRE • DIMANCHE 26 DÉCEMB

À 20H30 • À 20H30 • À 20H30 • À 20H30 • À 20H30 • À

CASSE-NOISETTE • CASSE-NOISETTE • CASSE-NOISETTE • CA

DE TCHAIKOWSKI • DE TCHAIKOWSKI • DE TCHAIKOWSKI • DE TC

MERCREDI 29 DÉCEMBRE • MERCREDI 29 DÉCEMBRE • MERCREDI 29 D

À 21H00 • À 21H00 • À 21H00 • À 21H00 • À 21H00 • À 21H00 • À 21H00

HANSEL ET GRETEL • HANSEL ET GRETEL • HANSEL ET GRETEL • HANSEL ET GRETEL • HANSEL

OPÉRA • OPÉRA • OPÉRA • OPÉRA • OPÉRA • OPÉRA • OPÉRA • OPÉRA • OPÉRA • OPÉRA • OPÉRA

PREMIER JANVIER À 21H00 • PREMIER JANVIER À 21H00 • PREMIER JANVIER À 21H00 • PREMIER JANVIER À 21H00 • PREMIER JANVIER À 21H00 • PREMIER JANVIER À 21H00 • PREMIER JANVIER À 21H00

PASSE-PARTOUT • PASSE-PARTOUT • PASSE-PARTOUT • PASSE-PARTOUT • PASSE-PARTOUT • PASSE-PARTOUT • PASSE-PARTOUT • PASSE-PARTOUT • PASSE-PARTOUT • PASSE-PARTOUT • PASSE-PARTOUT

TOUS LES SOIRS À 18H00 • TOUS LES SOIRS À 18H00 • TOUS LES SOIRS À 18H00 • TOUS LES SOIRS À 18H00 • TOUS LES SOIRS À 18H00 • TOUS LES SOIRS À 18H00 • TOUS LES SOIRS À 18H00

L'autre télévision

Radio Québec

Votre télévision vous offre ses meilleurs vœux.

À quoi sert le prix Kammans?

par Jean Basile

La mythologie a bon dos. Offenbach, Giraudoux, Coccato s'y sont essayés. Mais rares sont ceux qui ont réussi à moderniser les vieux mythes. Un sort semble les protéger de nos intrusions maladroitement. Ultime participation au prix Kammans (Radio-Québec, mercredi à 21 h), *Sacré Ulysse*, d'Émile Gardaz, a voulu s'inspirer de la légende homérique, comme le nom l'indique. Ulysse est donc un brave homme qui travaille dans une usine de chocolat. Il a une femme qui s'appelle, naturellement, Pénélope. Le torcheon brûle et Ulysse se paiera son petit voyage qui ne durera qu'une nuit. Un peu d'alcool, quelques desirs de femmes... Et le tout se terminera au petit matin quand il retournera au bercail où Pénélope l'attend en tricotant un éternel chandail...

Quant aux autres personnages, ils se nomment, comme il se doit, Homère, Calypso, Nausicaa. Les deux même apparaissent dans leur Olympe pour sauvegarder la moralité de la petite ville. On vogue ainsi d'allusion en allusion.

Hélas, le traitement est des plus faibles. L'anachronisme ne prend pas et il est impossible de croire à cette légende. Les personnages sont vides. Leur destin est inintéressant. La petite machine tourne sans

âme jusqu'au trait final. La réalisation elle-même est peu convaincante. Yvan Dalain, le réalisateur, a truffé son travail de petites chansons. Les unes se veulent "punk", les autres sont plutôt dans le genre rengaines populaires. Rien n'y fait.

Maintenant que les quatre sélections du prix Kammans ont été présentées, on peut s'interroger sur l'opportunité d'un tel concours. Les participations ont été sinon lamentables du moins de qualité secondaire. Pas une seule oeuvre ne sortait du lot. On ne

télévision

sait pas pourquoi, la Belgique a remporté le premier prix. Quant à la participation québécoise, elle était médiocre. C'était une oeuvre de commande, maladroite et empruntée.

Noël, Noël

C'est la saison des «Oh, oh, oh!». Beaucoup de reprises à la télévision pour le temps de Noël, beaucoup de films pour la famille, beaucoup de chorales, Menu habituel.

Du moins *Noir sur blanc* (Radio-Canada, samedi à 18 h 05) a eu la charmante idée de nous présenter une émission sur l'amitié. Denise Bombardier avait réuni trois couples

d'amis pour nous en parler: André Gagnon et Clémence Desrochers, Guy Lafleur et Claude Quenneville, Solange Chapat-Rolland et Michèle Bazin.

«Parce que c'était lui, parce que c'était moi...», on se souvient de la célèbre phrase de Montaigne parlant de son ami La Boétie. Le débat ne vola pas si haut mais il ne faut pas trop en demander. Clémence Desrochers et Claude Gagnon furent les plus volubiles. Guy Lafleur fut le plus sincère et il avoua simplement que «c'est difficile d'avoir des amis quand on est célèbre». C'était là la limite de cette émission qui nous présentait des vedettes. L'amitié est souvent plus simple. Mais on ne peut faire mieux à la télévision.

Un bilan

Dimanche, Télémetropole présentait son habituel bilan de l'année. Comme il se doit, en ce temps difficile, on fit une large part à l'économie; puis on aborda, dans l'ordre habituel, la politique fédérale, la politique provinciale, la politique municipale, sans oublier un sujet à l'ordre du jour: les relations de travail.

À voir une telle émission, bien conçue et bien réalisée dans sa simplicité, on se rend compte du progrès qu'a fait le canal 10 au chapitre des affaires publiques. La présentation était sereine et solide, les journalistes compétents, le

choix des événements logique. Ce fut donc une réussite.

À surveiller

■ Mardi, TVGQ/99, 20 h: un ballet, *La Sylphide*: une des plus charmantes oeuvres romantiques du répertoire de la danse.

■ Mardi, Radio-Canada, 23 h 10: une *Rencontre* avec Arnaud Desjardins, spécialiste des religions orientales.

■ Mercredi, Radio-Canada, 20 h 30: la seconde partie du spectacle d'Yvon Deschamps à la Place des Arts.

■ Mercredi, Radio-Québec, à 21 h: *Casse-Noisette* dans la version modernisée mais spectaculaire de l'«American Ballet Theatre».

■ Vendredi, Radio-Canada, 20 h 30: la revue de l'année politique, avec Bernard Derome, James Bamber, Daniel L'Heureux, Madeleine Poulin, Raymond St-Pierre et Joël LeBlond.

■ Vendredi, Radio-Canada, 23 h (reprise samedi à 19 h): *Bye Bye 82*: le classique de fin d'année de Radio-Canada. Les textes sont de Claude Meunier et de Louis Saia.

■ Dimanche, Radio-Canada, 19 h 30: deux volets dans le cadre des *Beaux dimanches*: 1) un «superstar» avec la chanteuse Colette Bocky; 2) une nouvelle présentation des *Beaux esprits* qui sont, cette semaine, Darwin, la Comtesse de Noaille, Galilée et Attila.

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.23 Le téléjournal
12.30 Cinéma
«Les orphelins». Drame social écrit et réalisé par Nikolai Goubenko (Russe 76)
14.30 Cinéma
«Mais qui a vu le vent?» Comédie dramatique réalisée par Allan Winton (Can. 77)
16.00 Bobino
16.30 Edgar Allan, détective
17.00 Grizzly Adams
18.00 Ce soir
18.20 Nouvelles du sport
18.30 Une naissance approuvée
19.00 Grand-papa
19.30 Les Girouettes
20.00 La bonne aventure
20.30 Quinze
21.30 Les chirois
22.30 Le téléjournal
22.55 Nouvelles du sport
23.10 Rencontres
23.40 Reflets d'un pays

10 CFTM

12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-Quiz
«Les murs ont des oreilles». Fr. Couleur 1974. Comédie réalisée par Jean Girault, avec Louis Velle, Martine Sarcey
15.00 Forum
16.00 Adèle
16.30 Cinéma sur demande
«Le roi des vagabonds» (The vagabond king) Am. Couleur. 1956. Histoire romantique réalisée par Michael Curtis, avec Oreste Kattin Crayson, Rita Moreno
18.00 Le 18 heures
18.30 Un monde en folie
18.59 La quotidienne
19.00 Tirage
19.00 Chips
20.00 La super série 82
«URSS vs Ours d'Edmonton»
23.00 Les nouvelles TVA
23.30 Les sports
23.45 La couleur du temps

17 RADIO-QUÉBEC

18.30 Ciné-cadeau
«La princesse orgueilleuse»
20.00 Station Soleil
21.00 Ciné-mardi
«Les nouveaux monstres» Film italien réalisé en 1978 par Mario Monicelli

99 TVFQ (Câble)

12.30 Le grand échiquier
13.00 Le théâtre de Boulevard
14.00 S'il-vous-plait
15.52 Actualités régionales
17.00 L'île aux enfants
17.20 Les Quat'Z'arts
17.30 Atout jeunes
18.00 Atout cœur
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie
20.00 Ballet
21.15 La fortune de gaspard
23.15 Le théâtre de Boulevard
23.25 S'il-vous-plait
23.37 Les actualités régionales

CBMT

12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.25 Community Announcements
12.30 Work with Yarn
12.58 Program Highlights
13.00 All My Children
13.58 Westover Hall
14.00 Take Thirty
14.30 Coronation Street
15.00 Day Time Challenge
15.00 Afternoon Delight
16.00 Do It for Yourself
16.29 Newswatch 6

16.30 Yes, you can
17.00 King of Kensington
17.30 Three's company
18.00 Newswatch
19.00 Fame
20.00 All the Days of my life
21.00 The National
22.15 The Journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.27 Barney Miller

CFCF

12.30 Pulse
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Soap
16.30 Take a Break with Mathew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The Price Is Right
18.00 Pulse
19.00 A H S
19.30 Lorne Green's New Wilderness
20.00 Super Series 83
0.00 CTV National News
0.21 Pulse
1.00 Cinema 12
«White Lightning» Adv/Dra 1973 (2 heures 3 minutes) Burt Reynolds, Jennifer Billeingilly, Ned Beatty
3.03 Emergency

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — «Tête à claques» 7 h 00 — «Brillantine II» 8 h 45
ASTRE II: «Les aventuriers de l'Arche perdue» 21 h 20. «Les gens comme les autres» 19 h 10
ASTRE III: «Condorman» 8 h 30; «Rox et Roxy» 7 h 00
ASTRE IV: «Partners» 7 h 20; «Jekyll and Hyde» 9 h 00
ASTRE V: (837-2747) — «Kiss me Goodbye» 1 h 15; 3 h 15; 5 h 15; 7 h 15; 9 h 15
BERRI I: (288-2115) — «L'oeil du tigre» 1 h 10; 3 h 20; 5 h 30; 7 h 40; 9 h 50
BERRI II: «La grande bouffe» 1 h 35; 4 h 10; 6 h 45; 9 h 25
BERRI III: «T'empêches tout le monde de dormir» 12 h 20; 2 h 10; 4 h 00; 5 h 50; 7 h 40; 9 h 35
BERRI IV: «Le roi et l'oiseau» 1 h 20; 3 h 15; 5 h 40; 7 h 10; 9 h 05
BERRI V: «Divia» 12 h 35; 2 h 50; 5 h 05; 7 h 25; 9 h 40
BONAVENTURE I: (861-2725) — «The toy» 5 h 20; 7 h 20; 9 h 20
BONAVENTURE II: «6 weeks» 7 h 20; 9 h 20
BROSSARD I: (465-2851) — «L'arme absolue» 12 h 30; 2 h 45; 5 h 00; 7 h 15; 9 h 30
BROSSARD II: «Annie» 12 h 20; 2 h 40; 5 h 00; 7 h 20; 9 h 40
BROSSARD III: «L'oeil du tigre» 12 h 45; 3 h 00; 5 h 15; 7 h 30; 9 h 45
CHAMPLAIN I: (524-1685) — «E.T. l'extra-terrestre» 12 h 30; 2 h 40; 5 h 00; 7 h 10; 9 h 20
CHAMPLAIN II: «L'arme absolue» 6 h 40; 8 h 50
CHATEAU I: (271-1103) — «La guerre des étoiles» 12 h 10; 4 h 10; 6 h 30; 8 h 50; 11 h 10
CHATEAU II: «Catherine chérie» 12 h 30; 2 h 40; 4 h 10; 6 h 30; 8 h 50; 11 h 10
CINÉMA LUMIÈRE: «Le retour de Goldorak» 12 h 30; 3 h 00; 5 h 15; 7 h 30; 9 h 45
CINÉMA MONTROSE: «Au boulot Jerry» 12 h 00; 5 h 00; 8 h 00; 11 h 00; 14 h 00; 17 h 00; 20 h 00
CINÉMA DE PARIS: «Dark Crystal» 1 h 15; 3 h 15; 5 h 15; 7 h 15; 9 h 15
CINÉPLEX I: (849-4518) — «Rocky III» 12 h 15; 2 h 05; 3 h 55; 5 h 45; 7 h 35; 9 h 25
CINÉPLEX II: «The missionary» 12 h 45; 2 h 55; 4 h 45; 6 h 35; 8 h 25; 10 h 15; 12 h 05; 14 h 00; 16 h 00; 18 h 00; 20 h 00
CINÉPLEX III: «Brain wash» 1 h 30; 3 h 30; 5 h 30; 7 h 30; 9 h 30
CINÉPLEX IV: «Demon Pond» 12 h 30; 2 h 50; 5 h 05; 7 h 20; 9 h 35
CINÉPLEX V: «The last american virgin» 12 h 45; 2 h 30; 4 h 15; 6 h 00; 7 h 45; 9 h 30
CINÉPLEX VI: «Jekyll & Hyde» 12 h 20; 2 h 40; 4 h 00; 5 h 50; 7 h 40; 9 h 25
CINÉPLEX VII: «The last unicorn» 12 h 05; 1 h 55; 3 h 45; 5 h 35; «Mephisto» 7 h 20; 9 h 15
CINÉPLEX VIII: «The last unicorn» 12 h 05; 1 h 55; 3 h 45; 5 h 35; «The chosen» 7 h 30; 9 h 30
CINÉPLEX IX: «Eating Raoul» 1 h 00; 2 h 40; 4 h 20; 6 h 00; 7 h 40; 9 h 25
CINÉMA DE MONTREAL I: (521-7870) — «Blade runner» 1 h 20; 5 h 20; 9 h 20; 12 h 20; 3 h 25; 7 h 25
CINÉMA DE MONTREAL II: «Comédie érotique d'une nuit d'été» 2 h 40; 6 h 10; 9 h 40; «Arthur» 12 h 50; 4 h 20; 7 h 50
CINÉMA NEW YORKER: «The aristocats» 7 h 30; «Love & death» 9 h 30
CLAREMONT: (466-7395) — «Peter Pan» 7 h 10; 9 h 15
COMPLEXE DESJARDINS I: «Felicity» 12 h 05; 15 h 00; 18 h 35; «L'amant de Lady Chatterley» 14 h 00; 17 h 45; 21 h 30
COMPLEXE DESJARDINS II: «Le retour du chat botté» 12 h 10; 14 h 25; 16 h 40; 18 h 55; 21 h 10; «Alibaba et la lampe magique» 13 h 15; 15 h 30; 17 h 45; 20 h 00; 22 h 15
COMPLEXE DESJARDINS III: «Symphonie érotique» 12 h 05; 14 h 30; 16 h 55; 19 h 20; 21 h 45; «Passions secrètes» 13 h 25; 15 h 50; 18 h 15; 20 h 40
COMPLEXE DESJARDINS IV: «La passante du sans souci» 12 h 05; 14 h 20; 16 h 35; 18 h 50; 21 h 05
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — «The Verdict» 12 h 15; 14 h 35; 17 h 00; 19 h 15; 21 h 35
CÔTE-DES-NEIGES II: «6 weeks» 13 h 00; 15 h 00; 17 h 00; 19 h 00; 21 h 00
CRÉMAZIE: (388-4212) — «Annie» 19 h 00; 21 h 20
DAUPHIN I: (721-6060) — «Brisby et le secret de Nini» 17 h 15; 21 h 15
DAUPHIN II: «Fittcarnaldo» 20 h 00
DORVAL I: (631-8588) — «Airplane» 12 h 15; 14 h 00; 15 h 45; 17 h 30; 19 h 15; 21 h 00
DORVAL II: «Trail of the Pink Panther» 12 h 20; 14 h 10; 16 h 05; 17 h 55; 19 h 45; 21 h 35
DORVAL III: «Honkeytonkman» 12 h 10; 14 h 25; 16 h 35; 19 h 00; 21 h 20
DÉCARIE I: (341-3190) — «Dark Crystal»

SURSCÈNE

GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-8955) — Arlequin 21 h 30
THÉÂTRE MERIDIEN: Basilaire 2
Complexe Desjardins (285-1450). Le petit prince de Saint-Exupéry du 21 déc. au 5 janvier (Relâche lundi) 20 h 30. Sam. et dim. 15 h 00
CAFÉ-MOÏRIÈRE: 1200 St-Hubert (844-7000). Les Extravagantes et voluptueuses aventures du Baron de Crac avec Rejean Wagner 26-27-28-29-30 déc. et 2-3-4 janvier 20 h 30
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4308 rue Saint-Denis (843-4384). «Les trois petits cochons et la forêt enchantée» 28-29-30 déc. ainsi que les 2-9-16-23-30 janvier à 14 heures
ESPACE LIBRE: 1495 Fulton (521-4199) — Alice au pays d'Ombisous jusqu'au 9 janvier à 20 h 30

THÉÂTRE ARLEQUIN: 1001 est Ste-Catherine (288-2943) — Le Carnaval de Rio jusqu'au 9 janvier
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793) — La joyeuse criée. Antoine Maillet. Mise en scène Yvette Brind'A-mour — Viola Léger. Jusqu'au 22 janvier 20 h 00. Mar. sam. dim. 15 h 00
L'AIR DU TEMPS: 191 quest. rue St-Paul (842-2003). Mino 21 quest.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau (523-1211). «Aurora». Spectacle pour enfant 15 h et 19 h 30. Jusqu'au 2 janvier
THÉÂTRE NOUVEAU MONDE: 84 quest Ste-Catherine (861-0563) — «La Mandragore». Une comédie avec Luc Durand, Armand Chouinard, Sophie Fauriol. Mar. au ven. 20 h
OTTAWA
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa (237-1100). Théâtre — The Adventures of Pinocchio jusqu'au 31 déc.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa (237-1100) — Opéra — Aladin 13-30 jusqu'au 31 déc.

Féerie de Casse-Noisette

par Suzanne Asselin

TANDIS que sur Sainte-Catherine les Montréalais s'affairaient à compléter leurs achats des fêtes, la salle Wilfrid-Pelletier et tous les corridors menant à la grande scène bourdonnaient d'activité. De la chambre des tournantes (ou l'on a relégué les anges) jusque dans la salle de spectacle, les 170 danseurs composant les deux distributions du ballet-féerie Casse-Noisette, qui se poursuivra jusqu'au 3 janvier, se trémoussaient les amis de Clara et Fritz, les deux personnages principaux tenus par les enfants.

C'est la dix-huitième saison de cette version que le chorégraphe Fernand Nault a mise en scène en 1965 et qui ne cesse d'attirer des générations d'enfants et de parents tout autant fascinés par les décors enchanteurs, la féerie des couleurs, la beauté des costumes et la merveilleuse musique qu'avait composée Tchaïkovsky pour la première, le 17 décembre 1982.

Mais derrière toute cette fascination et cet enchante-

ment déployés pour la fête de Noël, par cette batterie de danseurs, il y a tous les dessous que les spectateurs ne verront jamais. Une relationniste des Grands Ballets Canadiens qui me pilotait à travers le dédale des corridors et des salles en a découvert autant que la journaliste du DEVOIR, alors que la maîtresse de Ballet (Linda Stearns), le répétiteur (Daniel Jackson) et le chorégraphe (Fernand Nault) employaient leurs énergies à régler les problèmes d'espacement, entre autres.

Je fus vite plongée dans l'ambiance de la fête. Déjà, non loin de l'entrée des artistes, je croisai deux beaux rennes blancs qui venaient sans doute de prendre le large pour quelques instants. Deux minutes plus tard, les pauvres rennes nous rejoignaient déjà dans l'atelier du chef costumier Richard Bergeron pour faire recoudre leur peau décousue. «On n'arrête jamais. Des fermetures éclair qui se décousent ou se brisent, des coutures qui rendent l'âme, des costumes à refaire».

À ma grande surprise, j'ai

appris que certains costumes coûtent une vraie petite fortune. Depuis leur première saison, les GBC n'ont jamais remplacé les garde-robes au complet. La responsable, Madame Martinet, refaisait les costumes à mesure qu'ils tombaient en pièces. Cette année, les tutus des trois reines des neiges ont été remplacés au coût d'environ \$300 pièce. Ceux de la Fée Dragee (elles sont quatre), avec leurs quinzaines d'épaisseurs de tulle multicolore et les applications, à la main, d'une myriade de pierres du Rhin, coûtent environ \$500\$ chacun. Par contre, d'autres costumes tiennent encore le coup même si, de près, ils sont plutôt défraîchis, presque fanes. Robert Bergeron me montre un tutu rouge piqué de fleurs et qui a dix-sept ans d'existence et au moins cinq bonnets rangés d'agrafes pour se mouler sur tous les corps qui ont incarné ce personnage. Puis, la petite Vilka Tzouras (une amie de Clara) trotte derrière Madame Kinal (laquelle s'occupe de tous les enfants depuis au moins douze ans) pour qu'elle lui remplace ses demi-pointes vertes qui convenaient en octobre mais qu'elle risque de trouver deux mois plus tard.

Entre deux portes, nous croisons l'adjoint à l'administration, M. Guy Lamarre, qui me lance quelques chiffres sur les budgets. «Il nous en coûte au moins de 10,000\$ à 20,000\$ par année pour refaire Casse-Noisette. À cause des coûts galopants, nous avons fait des coupures importantes. Nous avons huit techniciens en moins, ce qui nous permet d'économiser environ 16,000\$. Nous avons embauché près de 50 musiciens (un peu moins que les autres années) et les 10 représentations en plus des quelques heures de répétitions reviendront au coût de 18 spectacles (à cause du temps double), soit 50,000\$». Mais Casse-Noisette des BC, comme pour les quelque 150 compagnies nord-américaines qui le représentent à chaque année, est un bon vendeur malgré tout.

La soliste Josée Ledoux (une danseuse qu'il faudra surveiller) s'épanche sur le plaisir que lui procure la direction des GBC de lui avoir confié le rôle de la Fée Dragee, en plus des trois ou quatre autres rôles qu'elle doit incarner (la chinoise, la poupée mécanique, etc.). Sur la scène, le grand manitou, Fernand Nault, remplace une attitude, fait répéter le petit Clara, rectifie l'espacement, orchestre l'ensemble pour que renaisse, encore une fois, cette merveilleuse fête pour les enfants qui croient encore au père Noël (ici le Dr Drosselmeier dont le rôle est tenu, par un maître de la pantomime, John Stanzel) et les parents qui veulent encore y croire pour quelques heures. C'est aussi ce que la petite Annie (9 ans) et sa bande de petits amis que j'ai rencontrés pendant quelques minutes, avant leur répétition de 15 h 30 mercredi, souhaitent le plus ardemment du monde.

Sculpture

RIVIÈRE-DU-LOUP (PC) — Le thème «Formes et matière» a été retenu pour le congrès international de la sculpture sur bois devant se tenir à Saint-Jean Port-Joli, du 7 au 12 septembre 83. Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il accordait une seconde subvention de \$50,000 à l'Association des artisans de Saint-Jean Port-Joli pour la préparation de cette rencontre. On évalue à \$10 millions, les retombées économiques prévisibles de ce congrès, alors que 4,000 personnes sont attendues à Saint-Jean Port-Joli.

chaque film 2.95\$
ce soir à 7h00 tous
LES ARISTOCHATS de DISNEY
ce soir à 9h30 tous
LOVE & DEATH de Woody Allen
New Yorker
5380 St. LAURENT 276-9626

ARTURE

Spectacles pour enfants de 6 ans et plus

Une pièce de Marie-France Bruyère et Claude Poissant
Mise en scène de Larry-Michel Demers

JUSQU'AU 2 JANVIER

28-29-30 déc.
et 2 janvier 15 h et 19 h 30
31 déc. 15 h.

14 ans et moins \$3.00 Adultes \$5.00

Mise en scène Amusante et inventive
Lise Groleau — CBF

UNE RÉALISATION DU THÉÂTRE PETIT À PETIT

1297 rue PAPINEAU
Rte. 523-1211

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI

Les aventures folichonnes d'un garçon d'appartement!

DANIEL AUTEUIL

T'EMPÊCHES TOUT LE MONDE DE DORMIR!

GERARD LAUZER

BERRI 3 TOUS LES JOURS: 12.20 - 2.10 - 4.00 - 5.50 - 7.40 - 9.35.
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

LA VICTOIRE
DES ENFANTS QUI S'AIMENT

Prima film présente

LE ROI ET L'OISEAU

Un film de Paul Grimault et Jacques Prévert

BERRI 4 TOUS LES JOURS: 1.30 - 3.15 - 5.10 - 7.10 - 9.05.
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

L'indiscrétion

POUR TOUS

Tout peut arriver...

LaCité 1 12.25, 2.15, 4.05
3575 AV. DU PARC 844-9470 5.50, 7.40, 9.30

PRIX SPECIAL DU JURY CANNES 1982

LA NUIT DE SAN LORENZO

POUR TOUS

ÉLYSÉE 1 1.15, 3.20, 5.20
35 MILTON 842-6053 7.25, & 9.30

Offrir LE DEVOIR

C'est offrir un plaisir renouvelé chaque jour

En plus de l'abonnement-cadeau, nous enverrons à l'heureux bénéficiaire un poster couleur représentant une scène d'hiver. Une valeur de 25\$. Et nous ajoutons à cela une carte transmettant vos souhaits.

LE DEVOIR tous les jours, à offrir à ceux qu'on aime bien.

Postez ce coupon dès aujourd'hui:
LE DEVOIR 211 rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Je désire abonner cette personne au journal Le Devoir

Nom.....
Adresse.....
Ville.....
Tél.....

À partir du..... pour une période de 6 mois 50\$ □
12 mois 95\$ □

TARIFS AÉRIENS ET À L'ÉTRANGER SUR DEMANDE de la part de

Nom.....
Adresse.....
Ville.....
Code postal.....
Tél.....

ou téléphonez au journal **LE DEVOIR**, service du tirage 844-3361. Le Devoir est généralement livré avant huit heures.

Deux usines ferment dans la crise de la sidérurgie américaine

Bethlehem Steel met à pied 10,000 ouvriers

Les festivités de Noël ont connu une fin abrupte pour des milliers de travailleurs américains, alors que la compagnie Bethlehem Steel Corporation, qui est le deuxième groupe sidérurgique en importance aux États-Unis a annoncé la fermeture de deux usines dans l'État de New York, mettant ainsi en chômage 10,000 travailleurs.

La décision a été prise et annoncée par le conseil d'administration à Pittsburgh hier. Les usines de Johnston et de Lackawanna sont visées. Ces fermetures, illustrant de manière dramatique les difficultés persistantes de la sidérurgie américaine, dont 60% de la capacité de production est présentement inutilisée, font partie d'un plan d'économies de la part de la Bethlehem Steel, qui est un géant de la sidérurgie et de l'industrie américaine en général.

La fermeture des deux usines mentionnées va entraîner une réduction dans la production de 3,5 millions de tonnes, ce qui équivaut à 15% de la capacité de production d'acier à la Bethlehem Steel. Le plan d'économies de la compagnie vise principalement à réduire les

charges salariales, mais dans un premier temps il en coûtera environ \$850 millions à la firme pour des versements de compensation aux travailleurs licenciés. L'usine de Lackawanna qui comprend une aciérie intégrée et plusieurs trains de laminage à chaud et à froid cessera ses activités à la fin de 1983.

Par ailleurs, l'Institut américain de fer et d'acier rapportait hier que les usines d'acier ont fonctionné la semaine dernière à leur niveau le plus bas depuis 50 ans et que la quantité d'acier produit fut la plus faible depuis que l'on établit des statistiques à ce sujet, soit depuis 1962.

L'Institut a mentionné que la production d'acier a chuté de 880,000 tonnes la semaine dernière, ce qui représente un déclin de 16,7% par rapport à la semaine précédente. La production fut de 29,8% de la capacité de produire des usines, comparativement à 35,7% la semaine d'avant.

L'Institut a constaté qu'il s'agit là du taux le plus bas depuis 1932, alors que la moyenne du taux d'utilisation avait été en bas de 20% pour

l'ensemble de l'année.

L'Institut qui a ses bureaux à Washington attribue cette baisse marquée aux compagnies d'acier qui ont décrété un congé des fêtes plus long que d'habitude par suite du ralentissement dans l'industrie. Il y avait eu un creux aussi dans la production dans la semaine du 29 novembre.

À Washington également, des économistes du secteur privé ont fait savoir que l'économie américaine devrait amorcer une reprise dans les six prochains mois, sans quoi l'économie mondiale et le système monétaire devront faire face à de très graves tensions.

Selon eux, cette reprise pourrait être très peu sensible, sans doute inférieure de moitié aux précédentes. En 1983, ils prévoient une croissance de 2 à 4 p.c., le point fort de l'expansion devant se situer au second semestre de l'année.

Les positions récentes prises par la Federal Reserve Board tendant à assouplir sa politique monétaire en vue de permettre, voire d'encourager, une baisse des taux d'intérêt, est une

des raisons qui justifient l'optimisme relatif des économistes.

Le niveau actuel des taux demeure anormalement élevé, estiment les analystes. S'ils ne fléchissent pas une nouvelle fois, les milieux d'affaires pourraient hésiter à effectuer les investissements et les achats d'équipements nécessaires pour soutenir la reprise et pour freiner le chômage.

Par ailleurs, une tension des taux continuerait de soutenir le dollar vis-à-vis des autres devises et provoquerait une limitation des exportations américaines et un ralentissement de la reprise économique.

Quant au chômage, qui frappe actuellement 10,8 pour cent de la population active américaine, les économistes estiment qu'il devrait se maintenir à ce niveau élevé encore longtemps, tout au moins durant toute l'année 1983.

Selon les observateurs, les prix à la consommation devraient enregistrer une hausse de 3 à 5 pour cent en 1983, soit une progression équivalente à celle prévue en 1982.

Ciment St-Laurent ferme ses portes

Pour la première fois en 26 ans, les fours des usines de Ciment St-Laurent à Mississauga et à Beauport seront éteints pour plusieurs semaines, suivant en cela l'usine de Joliette qui donnait le ton en novembre dernier.

La suspension de la majeure partie des travaux est causée par un surplus de capacité de fabrication, allié à la traditionnelle période creuse de la construction pendant l'hiver, entraînant ainsi la mise à pied temporaire d'environ la moitié des travailleurs.

99 ouvriers de Mississauga, près de Toronto, et 42 à Beauport, près de Québec, seront touchés. À Joliette, 217 travailleurs ont déjà été congédiés. Mais pour minimiser le nombre des mises à pied, les dirigeants de Ciment St-Laurent ont choisi cette période pour apporter des améliorations aux usines.

Les ouvriers qui resteront au travail assureront les expéditions et les livraisons quotidiennes des différents types de ciment et effectueront certains travaux de réparation, de réparation et d'entretien, qui peuvent difficilement être faits lorsque les fours fonctionnent sans arrêt.

Dans les circonstances présentes, les fours auront le temps de refroidir, puisque la durée de fermeture à Mississauga ira du 1er janvier à la fin de mars, tandis qu'à Beauport, il y aura fermeture du 1er janvier au 7 mars. À Joliette, on a fermé jusqu'à la fin de février prochain.

En dépit de la récession mondiale

Les économies asiatiques continuent de progresser

par Jim Abrams

TOKYO (AP) — Des usines robotisées du Japon au champ de blé du Pendjab, vitalité

économique et stabilité politique connaissent un essor considérable et jamais vu dans le passé.

La récession mondiale, qui

a mis des millions de personnes au chômage dans l'Occident industriel, n'a pas arrêté la croissance de la plupart des économies asiatiques — 5% en moyenne — ce qui augmente la confiance des classes moyennes.

La misère et les épidémies ont quasiment disparu ou, du moins, ont été grandement réduites. L'Inde et le Bangladesh sont ainsi presque arrivés à l'autosuffisance alimentaire même si de graves problèmes subsistent.

La récession générale a réduit les marchés et augmenté la menace protectionniste pour le Japon, la Corée du Sud et Taiwan dont les économies reposent largement sur les exportations et les cours mondiaux très bas de l'étain, du caoutchouc, du cuivre, du sucre, ou du café ont affecté les ressources des pays riches de l'Asie du Sud-Est. En outre, la guerre se poursuit au Cambodge, la Thaïlande est débordée par 170,000 réfugiés d'Indochine et les réfugiés de la mer continuent de prendre des risques plutôt que d'endurer le régime en vigueur au Vietnam.

Des années de méfiance ont contrecarré tous les efforts de réconciliation entre la Corée du Sud et la Corée du Nord ou entre la Chine et Taiwan, et les revendications de la Chine pour sa souveraineté sur Hong Kong ont commencé à saper l'énergie de la colonie britannique.

La confrontation entre les superpuissances s'est aussi aggravée depuis l'installation de bases navales soviétiques à Da Nang et à Dam Ranbany, au Vietnam, et avec la récente décision des États-Unis d'envoyer des escadilles de F-16 au nord du Japon.

Voici, pays par pays, une image de l'Asie d'aujourd'hui :
■ Le Japon (118 millions d'habitants), a bien absorbé la crise pétrolière des années 70 en passant de l'industrie lourde à celle de haute technologie. Certains économistes le donnent comme deuxième puissance économique internationale pour l'an 2000, dépassant l'Union soviétique et approchant les États-Unis.

Cette année, à cause de la diminution des exportations, le taux de croissance atteindra

environ 3%, soit moins que l'objectif fixé à 5,2%, et devant la baisse des revenus fiscaux. L'ancien premier ministre Zenko Suzuki avait déclaré l'état d'urgence.

■ La Chine (un milliard d'habitants environ), au 12e congrès du Parti communiste cet automne, a décidé de renforcer la politique de Deng Xiaoping et a rendu public le plan pour achever la modernisation de l'économie en l'an 2000.

Ce plan comprend le développement des industries légères et des industries orientées vers la consommation, une réforme du système communal mis en place par Mao, pour aménager des marchés ruraux et favoriser les investissements étrangers.

Malgré le programme de régulation des naissances favorable à l'enfant unique, la population demeure un énorme problème et si le revenu par tête en milieu rural, où vit 80% de la population chinoise, a augmenté de 16,8% l'année dernière, il n'atteint encore que 223 yens (\$110).

■ La Corée du Sud (38 millions d'habitants) voit son industrie stagner à cause de la faiblesse des exportations mais la croissance économique devrait atteindre 6% grâce à une excellente récolte de riz, au développement de la construction industrielle et aux gains des contrats d'outre-mer.

■ La Corée du Nord (20 millions d'habitants) reste une société très fermée, actuellement préoccupée par la succession du président Kim Il-Sung par son fils Kim Jong à la tête de la dynastie communiste.

■ Taiwan (18 millions d'habitants), trois ans après le transfert de l'ambassade des États-Unis de Taipei à Pékin, demeure résolument anti-communiste et le président Chiang-Kuo, 72 ans, affirme qu'il n'acceptera jamais l'offre chinoise d'indépendance politique et économique en échange de la réunification.

■ Aux Philippines (50 millions d'habitants), le président Ferdinand Marcos continue à maintenir un contrôle industriel sur Manille, malgré une opposition parfois violente et une guérilla armée financée

par les communistes et les séparatistes musulmans.

La principale menace pour le président Marcos est toutefois d'ordre économique. La dette extérieure s'élève à \$16 milliards tandis que le revenu annuel par habitant est de \$592 dollars, dans un pays où existe une très grande différence entre riches et pauvres.

■ À Hong Kong (5,2 millions d'habitants), la concession britannique s'achève en 1997. La Chine est déterminée à reconquérir sa souveraineté, ce qui a commencé à faire sentir ses effets, mais la majorité des résidents de ce bastion du pur capitalisme préfère demeurer sous la loi britannique.

■ Singapour (2,4 millions d'habitants) a la deuxième niveau de vie en Asie après le Japon dont elle cherche à s'inspirer. En 1979, cette ville-État a lancé une «seconde révolution industrielle» destinée à remplacer les industries à fort taux de main-d'œuvre par des industries à haute technologie.

Lee Kuan Yew, au pouvoir à Singapour depuis 23 ans, a exhorté son peuple à «suivre la leçon du Japon» et la croissance économique va atteindre environ 5% cette année.

■ En Malaisie (14,3 millions d'habitants), le premier ministre Mahatir Mohamed, a pris ses fonctions l'an dernier avec aussi un regard vers l'Est, exhortant la population composée de Malais, de Chinois, d'Indiens, à imiter les modèles de travail de la Corée du Sud et du Japon.

Cette ancienne colonie britannique a été durement frappée par les cours peu élevés de ses principales exportations. Mais ses richesses naturelles, pétrole et gaz naturel, lui réservent un brillant avenir.

■ L'Indonésie (150 millions d'habitants), cinquième population du monde compte 13,000 îles, ce qui rend ardu les programmes de modernisation. Mais avec les exportations de pétrole — 70% des revenus du gouvernement — et en atteignant presque l'autosuffisance en riz, l'Indonésie a l'une des croissances économiques les plus rapides de l'Asie du Sud-Est.

■ La Thaïlande (50 millions d'habitants) est relativement stable depuis que le premier ministre Prem Tinsulanonda est arrivé au pouvoir en 1980.

Le pays a des problèmes de sécurité dû à l'importante force vietnamienne au Cambodge. L'économie, fondée sur l'agriculture et les ressources naturelles, pourrait connaître une croissance de 9% cette année.

■ Le Vietnam (35 millions d'habitants), qui entretient

une troupe d'occupation de 200,000 hommes au Cambodge et une autre de 40,000 hommes au Laos, est l'État le plus puissant d'Indochine, mais les dépenses militaires ont affaibli son économie et épuisé ses réserves en devises. Le gouvernement de Hanoi dépend encore de l'aide soviétique pour rester solvable.

■ La Birmanie (35 millions d'habitants) sort peu à peu de l'isolement qu'elle s'était imposée depuis l'indépendance en 1948 et la croissance économique a été l'an dernier de 6,7%. Mais la Birmanie est harcelée par une série d'insurrections de minorités ethniques et de communistes.

■ Au Bangladesh (93 millions d'habitants), le général Ershad est à la tête de l'administration de la loi martiale depuis le mois de mars. Bien qu'ayant promis le retour à la loi civile, il considère que la force armée doit continuer à jouer un rôle primordial. Le Bangladesh reste toujours indépendant de l'aide étrangère pour assurer sa survie.

■ L'Inde (684 millions d'habitants) a réalisé les plus grands progrès vers son autosuffisance alimentaire et ses besoins de base. Mais l'énorme population, la deuxième au monde, fait que le revenu par tête ne dépasse pas \$150 par an. La moitié de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté et 65% de la population ne sait pas lire.

Le premier ministre Indira Gandhi s'est tournée vers l'Ouest depuis l'invasion soviétique en Afghanistan en 1979, mais New Delhi maintient encore des liens économiques très étroits avec Moscou.

au jour le jour

■ L'entente à l'eau

L'entente signée par les gouvernements fédéral et provincial pour sauver Chrysler Canada Ltd de la ruine financière doit être renégociée par suite du refus de la compagnie de produire des moteurs diesel, tel que convenu. «Nous sommes revenus au point de départ», a déclaré au cours du week-end M. Ed Lumley, ministre de l'Industrie. Le gouvernement fédéral s'était engagé à déboursier \$150 millions pour dépanner Chrysler et le gouvernement ontarien y avait ajouté une autre tranche de \$100 millions. Invoquant une diminution de la demande, le gouvernement fédéral estime qu'il y a bris de l'entente, tandis que le gouvernement de Toronto réfléchit sur la question.

■ 12 millions de chômeurs

Le nombre des chômeurs inscrits auprès des bureaux de placement dans les pays de la Communauté économique européenne était à la fin de novembre de 11,7 millions, soit 17,3% de plus qu'en novembre 1981. Les Pays-Bas et la RFA ont connu l'augmentation la plus brusque, soit 37%; suivent dans l'ordre le Royaume-Uni avec 10,6%, la France avec 7,2% et le Danemark avec 3,5%. En chiffres absolus, le Royaume-Uni vient en tête avec 3,063,000 de chômeurs, puis l'Italie avec 2,5 millions, la France avec 2,2 millions et la RFA avec 2 millions.

■ Moins de 6% chez Pétro-Canada

Les employés non syndiqués de Pétro-Canada risquent d'avoir une bien mince augmentation de salaires en 1983. Les salariés recevront une hausse selon le principe du mérite, ce qui veut dire que dans certains cas, l'augmentation sera inférieure à 6%. Le vice-président aux ressources humaines, M. John Lynch, a indiqué que la masse salariale augmentera d'environ 5,2%. Pétro-Canada a 5,500 employés à travers le Canada, dont 3,000 en Alberta. Toutefois, seulement 200 sont protégés par des conventions collectives dont le contrat prend fin le 31 janvier. Les employés syndiqués recevront une hausse de 6%.

■ Énorme salon agricole

Le 54e Salon international de la machine agricole aura lieu à Paris du 6 au 13 mars. C'est un carrefour universel pour les agriculteurs, techniciens, distributeurs, industriels, enseignants et chercheurs. On pourra y voir un énorme choix d'équipements: 2,300 marques originaires de 30 pays, 20,000 machines et équipements couvrant tous les types d'utilisation pour tous les besoins et tous les pays. En même temps aura lieu le 15e Salon de la motoculture de plaisance-jardinage.

■ \$25 millions en détection

CP Rail a installé, en 1982, 58 nouveaux détecteurs de «boîtes chaudes», c'est-à-dire les ensembles bogie-essieux qui surchauffent et qui peuvent être à l'origine de déraillements. Cela porte à 167 le nombre de ces appareils de détection, qui ont coûté \$11 millions. CP Rail a un programme de \$25 millions à cette fin. Des 89 détecteurs installés depuis deux ans, 26 sont en Ontario, 18 en Saskatchewan, 14 en Colombie-britannique, 11 en Alberta, 10 au Québec et un au Nouveau-Brunswick.

■ Hausse de taxes aux USA?

Le secrétaire au Trésor des États-Unis, M. Donald Regan, pense que l'administration Reagan pourrait être forcée de hausser les impôts afin de réduire le déficit du budget fédéral, qui atteindra près de \$200 milliards au cours de cette année fiscale. Le secrétaire au Trésor incite le président à suivre cette voie, mais à la Maison-Blanche on se montre prudent. Une décision sera prise tôt en 1983 et on pourra en savoir la portée lors du discours du président sur le budget qu'il prononcera devant le Congrès à la fin de janvier.

■ Un impôt «inconstitutionnel»

Le gouvernement de Washington en appelle d'une décision par un juge fédéral du Wyoming déclarant inconstitutionnel un impôt fédéral sur les super-bénéfices pétroliers. Le juge a invoqué le fait que cet impôt ne s'applique pas également à tous les États américains, puisque l'Alaska y est soustrait en vertu de la loi votée en 1980. Cette exception a été justifiée par le fait que l'extraction pétrolière en Alaska coûte plus cher qu'ailleurs. En deux ans, cet impôt a rapporté \$26 milliards au gouvernement de Washington.

■ En raccourci

L'économie japonaise va connaître une expansion de 2% en 1983, prédisent les banques de ce pays... Le Federal Reserve des USA a rapporté une augmentation de \$600 millions de la masse monétaire à la mi-décembre, mais les économistes ne croient pas que cela contribue à la tendance à la baisse des taux d'intérêt... Les banques internationales dans le 1er semestre de 1982 ont raccourci les échéances de crédit aux pays d'Amérique latine et du Moyen-Orient, ont réduit leur crédit à court terme pour les pays de l'Est, mais ont allongé les créances pour les pays en développement de l'Asie... Des prix de l'essence plus stables et un retour des voitures à moteur de cinq litres V-8, rapporte Ford des USA... On prévoit construire 11,3% plus de camions en janvier 1983 qu'en janvier 1982 aux États-Unis... Le président de Brinco, M. Robert Dale-Harris, est mort à l'âge de 69 ans.

Claude Turcotte

La dette du tiers-monde a triplé en six années

PARIS (AFP) — La dette totale à moyen et long terme des pays du tiers monde a augmenté de \$96 milliards en 1982, pour atteindre \$626 milliards en fin d'année, soit un triplement en six ans, selon l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE).

Dans un rapport d'une cinquantaine de pages, le plus complet jamais publié sur ce sujet, l'OCDE souligne d'emblée qu'au moment où l'économie mondiale traverse les «difficultés les plus graves que l'on ait enregistrées depuis les années 30», apparaît un nombre croissant de problèmes financiers à travers le monde, «dramatiques dans quelques cas».

Après avoir souligné qu'il n'existe pas de «problème de la dette des pays en voie de développement» (PVD) en général, mais des problèmes propres à chaque pays, le rapport insiste sur le fait que l'accroissement de la dette, associé à la situation actuelle de l'économie internationale, constitue un «motif d'inquiétude».

Sur ce total de \$626 milliards, la part de l'endettement des pays non producteurs de pétrole s'élève à \$520 milliards (\$75 milliards en un

an). Les paiements au titre du service de la dette de l'ensemble des PVD ont quadruplé en six ans, pour atteindre \$131,3 milliards en 1982 (\$71 milliards pour les remboursements du capital et \$60 milliards pour les paiements des intérêts).

Le Brésil est le pays le plus endetté du monde avec \$87 milliards, suivi du Mexique (\$85 milliards), de la Corée du Sud (\$39 milliards), et de l'Argentine (\$38 milliards). À eux quatre, ces pays représentent plus du tiers de la dette totale des PVD.

Le rapport note que pour le système financier international, le «problème essentiel tient peut-être à la très forte concentration des portefeuilles des banques privées» sur un petit nombre de très grands pays en développement. En 1982, le Brésil et le Mexique ont tous deux représenté 26% du service total de la dette et, si l'on ajoute le Venezuela, l'Espagne, et l'Algérie, le service de la dette des 5 plus gros emprunteurs passe à 40%.

Les Bourses de Montréal et de Toronto étaient fermées, hier, de même que les marchés canadiens. D'autre part, une défaillance de l'ordinateur à la Bourse de New York a rendu impossible la publication des cours à Wall Street



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Assemblée annuelle et spéciale

L'assemblée annuelle et spéciale des actionnaires de la Banque aura lieu au siège social, dans l'édifice de La Banque Royale du Canada, 1 Place Ville Marie, Montréal, le jeudi 13 janvier 1983, à 11 heures du matin.

Par ordre du conseil d'administration
R.J. Moores
Vice-président et secrétaire

Montréal, Québec, le 7 décembre 1982

APARTEMENTS
EXÉCUTIFS
Meublés (au mois) ou
non-meublés (à l'année)

Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une grande vue sur le centre-ville et un service excellent. Nous sommes situés au centre-ville mais sur une élégante rue résidentielle.



(514) 935-9224

HADDON ARMS

2170 AVE. LINCOLN

Près du Forum & Metro

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal aura lieu au Château Champlain, Place du Canada, Montréal, le vendredi 21 janvier 1983, à 11h30 du matin,

aux fins de recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 1982, d'élire les administrateurs, de nommer les vérificateurs et fixer leur rémunération et d'expédier toutes autres affaires qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration
PIERRE GOYETTE
Président et Chef des opérations
Montréal, le 1er décembre 1982.

ABRI FISCAL 1982

Classe 31 - Centre-ville

- entièrement loué
- garantie d'autofinancement
- financement bancaire 100% disponible

ÉMISSION TOTALE 3 000 PARTS
(parts à \$1,000 chacune)

Présentation à 20:00 heures tous les jours, places limitées.

Téléphonez pour réserver.

(514) 769-4511

Une initiative de Groupe Lefebvre

Et si les Soviétiques carrantaient les équipes de la LNH...

par Richard Milo

«On connaissait peu les Soviétiques il y a cinq ou six ans. Mais depuis, nous les avons étudiés, nous les avons observés à l'entraînement, nous les avons beaucoup vus et nous en savons maintenant beaucoup plus sur eux. En un mot, nous connaissons mieux leur système de jeu et le crois que nous n'avons plus grand chose à apprendre d'eux...»

— Glen Sather

Ces déclarations de Glen Sather ont été publiées dans plusieurs journaux, lundi. Et si l'instructeur des Oilers d'Edmonton n'était pas tenu d'affronter les Soviétiques lors du premier match de la série de six rencontres contre des équipes de la LNH, ce soir, il serait toujours possible de plaider l'ignorance pour le défendre, advenant une cuisante défaite.

En 1972, les Soviétiques étaient venus pour apprendre. Mais en 1982, ce sont plutôt les hockeyeurs canadiens qui devraient profiter des leçons tactiques qu'ils ne manqueraient pas de servir à leurs adversaires à Edmonton, Québec, Montréal, Calgary, Minnesota et Philadelphie, jusqu'au 6 janvier. Et ce, même si l'équipe d'URSS devra disputer six matchs en 10 jours seulement...

Quiconque a vu le Canadien contre les Nordiques lors des deux derniers matches entre les deux équipes aura réalisé que le jeu européen, à défaut d'insister sur l'échec avant, a l'avantage d'offrir un meilleur contrôle de la rondelle, surtout en avantage numérique. Le Canadien, comme plusieurs équipes, semble avoir oublié certains principes fondamentaux, tel la loi du surmoulin, du repli offensif, tel que le pratiquaient pourtant si bien nos hockeyeurs d'il y a une vingtaine d'années.

Maurice Richard, Elmer Lach, Toe Blake, les anciens Canadiens se souviennent de l'autre époque, même lorsqu'on les fête. Et ce n'est pas parce que plusieurs instructeurs d'une autre génération, tel Glen Sather, estiment que le hockey canadien n'a plus rien à apprendre des Soviétiques qu'il faut nécessairement les croire.

Il est vrai que le hockey nord-américain a changé ces dernières années, la Ligue nationale ayant même choisi d'engager des Tchecoslovaques et des Suédois pour améliorer la qualité du jeu. Et des instructeurs, tel l'adjoint de Michel Bergeron à Québec, Charles Thiffault, ont grandement contribué à cette amélioration.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres et l'amateur, mieux que quiconque, l'a réalisé depuis que les Soviétiques

ont participé à la série du siècle de 1972. Depuis, quel que soit le nom qu'on leur donne, les séries impliquant des équipes soviétiques à des équipes de la LNH suscitent un grand intérêt devant l'excellence du jeu offert à chaque rencontre.

Pourquoi le cache-t-on? Le hockey revêt sa belle époque de l'après-guerre, celle de Richard, Gordie Howe puis de Bobby Hull, lorsque les Soviétiques arrivent en terre canadienne. Leur équipe a changé, il ne reste plus que Vladislav Tretiak et Alexander Maltsev parmi les joueurs de 1972, mais leur jeu d'équipe, un ravissement pour l'œil du stratège, demeure un exemple à suivre pour tous les jeunes hockeyeurs nord-américains, parfois même les plus vieux!

Imaginez, un seul instant, que le Canadien choisisse d'exercer un contrôle de la rondelle lors d'un avantage numérique. Ou encore que Guy Lafleur, voyant qu'aucun coéquipier ne peut se démarquer, préfère revenir sur ses pas pour réamorcer une attaque, jusqu'à ce que l'ouverture se crée, pour qu'une offensive à quatre contre trois, à deux contre un, soit possible. Comme l'ont fait les Nordiques, — de façon beaucoup plus modeste que les Soviétiques, cependant — pour faire match nul contre le Canadien au Forum, dimanche.

Réal Cloutier l'a d'ailleurs expliqué à l'issue de la rencontre. L'important, ce n'était pas de tirer au but, comme l'a prouvé le chiffre d'un seul lancer en deuxième période, mais d'amorcer des attaques dans le but de créer l'ouverture. Les Nordiques auront ainsi réussi à totaliser trois points en deux matches contre le Canadien, malgré l'absence de Peter Stastny, le pendant de Gretzky à Québec.

Gretzky détient déjà 27 marques de la LNH. Il a réussi l'exploit exceptionnel de réussir au moins un point dans 30 rencontres consécutives, dépassant la marque de 27 rencontres consécutives que détenait Lafleur. Mais peu importe son excellence: peu importe l'ardeur qu'il entend déployer contre les Soviétiques, Gretzky ne pourra suffire seul à la tâche. Seule une stratégie commune, pensée par l'instructeur Sather, permettra à l'équipe de rivaliser d'excellence avec la formation soviétique.

Sather, faut-il l'espérer, a peut-être menti volontairement, histoire de cacher son jeu à l'adversaire. Mais aujourd'hui, à quelques heures du premier affrontement, il mérite rien de moins qu'une sévère correction, lui et tous les autres qui croient que nos hockeyeurs n'ont plus rien à apprendre des Soviétiques...

Match nul de 4-4 au Forum, dimanche

Victoire des Nordiques, défaite du Canadien!

par Bernard Cyr

de la Presse Canadienne

La deuxième bataille de la «Guerre du temps des Fêtes» entre les Nordiques de Québec et le Canadien n'a pas fait de vainqueur dimanche au Forum de Montréal, se terminant par un match nul de 4-4 à la suite d'un combat intéressant et surtout chaudement disputé.

Le Canadien avait pris une avance de 3-1 au pointage en

deuxième période, mais un but de Normand Rochefort (3e), marqué sans aide à 2:26 de l'engagement final, a remis le match en question.

Doug Wickenheiser (18e) a redonné une avance de deux buts au Canadien, exactement deux minutes plus tard, mais des filets de Wilfrid Palement (11e) et Réal Cloutier (18e), ce dernier but étant réussi pendant une pénalité à Gilbert Delorme, ont permis aux Nordiques de faire amende honorable, eux qui avaient été lamentables en deuxième période.

Ce match n'a donc pas donné de vainqueur et il faudra attendre la troisième bataille, le mardi 4 janvier à Québec, pour savoir s'il doit y en avoir un.

«Ce match nul ressemble à une défaite si on considère la façon dont nous avons joué en deuxième période, a dit le défenseur Craig Ludwig, choisi

la troisième étoile de la rencontre. Nous n'espérons jamais ces résultats contre qui que ce soit et encore moins contre les Nordiques».

«Nous avons probablement joué notre meilleure deuxième période de l'année, de dire Doug Wickenheiser. Si seulement j'avais pu me débarrasser du ciment qui traînait dans mes gants, j'aurais peut-être réussi quelques buts de plus», a expliqué «Wick».

qui a marqué son 18e but de l'année pour donner une avance de 4-2 aux siens.

«Ce genre de choses ne devrait jamais nous arriver, mais les Nordiques sont tellement puissants à l'offensive qu'ils peuvent vous faire payer la moindre petite erreur», de dire pour sa part Pierre Mondou, auteur du premier but du match.

Enfin, le défenseur Larry Robinson avait aussi sa façon d'expliquer le laisser-aller du Canadien en troisième période.

«Nous retrouvons de vieilles habitudes lorsque nous jouons trop prudemment pour protéger une avance. Nous les avions laissées de côté en début de saison mais il semble qu'elles reviennent de match en match».

Du côté des Nordiques, Normand Rochefort, choisi la première étoile du match, s'est fait le porte-parole de ses coéquipiers en lançant qu'il est rare, au Forum, qu'une équipe qui tire de l'arrière par deux buts, récolte un point à l'issue du match.

«Il est rare qu'une équipe qui tire de l'arrière par deux buts contre le Canadien au Forum puisse récolter un match nul. Mais nous traversons une bonne période, et nous sommes motivés».

Rochefort a marqué dans les premières minutes du troisième engagement, réduisant l'avance du Canadien à un seul but (3-2). Le but de Rochefort a surtout redonné confiance aux Nordiques, qui n'avaient dirigé qu'un seul tir sur Richard Sévigny, au deuxième tiers.

«Nous n'avons pas paniqué, contrairement à ce que nous faisons au début de l'année. Avec l'offensive que nous possédons, nous pouvons nous permettre d'attendre les bonnes occasions de marquer», d'ajouter Rochefort.

«Notre faible total de tirs au but en deuxième période (1) ne nous a pas inquiété, parce que nous jouons un peu à la manière des puissances européennes, qui attendent les bonnes occasions pour tirer au but», a expliqué Réal Cloutier.

L'instructeur Michel Bergeron n'a tout aussi fier de la performance des siens et il attribue le revirement de situation à un léger changement qu'il a effectué en troisième période. «J'ai inséré Basil McRae sur le tir de Marc Tardif et Wilf Palement et l'aspect du match a changé par la suite. Nous tirons de l'arrière par deux buts et nous jouons sans notre meilleur joueur: il fallait faire quelque chose».

Le tableau indiquait, en toute logique, un pointage de 3-1 en faveur du Canadien après deux périodes de jeu, mais il a fallu deux buts en fin de période pour que soit brisée l'égalité de 1-1 qui persistait depuis la 17e minute du premier vingt.

Le Tricolore a largement dominé le deuxième vingt, dirigeant 14 tirs sur le but des Nordiques, alors que les Nordiques ne tiraient officiellement qu'une seule fois en direction de Richard Sévigny, Michel Goulet réussissant le coup avec seulement 10 secondes à faire à l'engagement.

Pierre Mondou avait ouvert la marque à 17:46 de la première période, grâce à une belle pièce de jeu du défenseur Rick Green, qui a conservé possession de la rondelle dans le coin droit de la zone des Nordiques même s'il était accroché par Blake Wesley, l'arbitre s'appropriant d'ailleurs à sévir lorsque le Canadien a marqué.

La combativité de Green a permis à Steve Shutt de prendre le disque et de le remettre à Mondou, bien posté à l'embouchure du filet.

Mais Anton Stastny a refroidi les ardeurs du Canadien en enfilaant son 15e but de l'année seulement 12 secondes plus tard, complétant une belle pièce de jeu de son frère Marian, qui a attiré Richard Sévigny à lui avant de remettre le disque à Anton laissé seul devant un filet désert.

C'est donc avec un pointage de 1-1 que s'est terminée une première période assez bien partagée.

Enfin, soulignons que le défenseur et capitaine André Dupont a quitté le match en première période en raison d'une blessure à un genou et il ne l'a jamais terminée: «C'est une vieille blessure qui m'obligeait d'ailleurs à porter un protecteur spécial. Je suis tombé sur mon genou et il s'est mis à enfler immédiatement» Dupont estime qu'il lui faudra environ une semaine pour se remettre de cette blessure.

Dimanche

Canadien 4, Nordiques 4

Première période
1—MONTREAL: Mondou (13)
Shutt, Green
2—QUEBEC: A. Stastny (13) 17:46
M. Stastny, Marois
Pénalités: Tremblay Mon 10:13, Hunter Qué, Gainer Mon 13:07

Deuxième période
3—MONTREAL: Shutt (15)
Carbonneau, Ludwig
4—MONTREAL: Walter (20)
Lafleur, Ludwig
Pénalités: Shutt Mon 1:40, Wesley Qué 5:37, Weir Qué (min, inc) Miller Qué (maj), Green Mon (min, inc) Nilan Mon (maj) 10:56, Wesley Qué 11:48

Troisième période
5—QUEBEC: Rochefort (3)
Opronick, Foster
6—MONTREAL: Wickenheiser (18)
Walter, Lafleur
7—QUEBEC: Palement (11)
Haman, Graham
8—QUEBEC: Cloutier (18)
Rochefort, A. Stastny
Pénalités: Wesley Qué 8:27, Delorme Mon 11:18

Lancers au but
Québec: 10 1 7—18
Lafleur, Ludwig
Gardiens: Bouchard, Québec: Sévigny, Montréal: A—18:17

Bob Berry promet des changements...

par Michel Lajeunesse

de la Presse Canadienne

Deux défaites et un verdict nul, ce n'est pas une bonne façon de terminer l'année 1982 et l'instructeur du Canadien, Bob Berry, veut absolument renverser la vapeur lors des deux derniers matches de l'année, au Forum, ce soir et mercredi, au Garden de Toronto.

Berry n'a pas apprécié la tenue de ses troupes lors des défaites à Edmonton et Québec la semaine dernière et n'a pas aimé davantage que les Nordiques arrachent un verdict nul de 4-4, dimanche. Il a soumis son équipe à un dur exercice hier et il a promis des changements de tris lors du premier match contre les Maple Leafs.

C'est ainsi que Guy Lafleur se retrouvera aux côtés de Steve Shutt et de Keith Acton, pendant que Mark Napier évoluera à l'aile droite aux côtés de Doug Wickenheiser et de Ryan Walter. Guy Carbonneau pivotera le trio défensif aux côtés de Bob Gainey et du vétéran Réjean Houle, qui remplacera Chris Nilan, suspendu pour deux matches.

«Nous n'avons pas remporté la victoire au cours de nos trois derniers matches et je crois qu'un changement fera le plus grand bien, a mentionné Berry. Lafleur a très bien fait aux côtés de Acton la saison dernière et il fait de le réunir à nouveau pourrait rapporter des dividendes».

Berry n'a voulu blâmer Napier, qui n'a pas donné le rendement escompté au cours des dernières semaines. On lui a demandé de jouer un rôle défensif plus souvent qu'il son tour et il semblait peu à l'aise.

«Napier n'était peut-être pas satisfait dans ce rôle défensif, mais cela n'a pas influencé ma décision, de poursuivre Berry. Il a bien fait aux côtés de Wick et de Walter quand il a pris la place de Lafleur quand ce dernier était blessé et c'est la seule raison pour laquelle je fais ces changements. Ces changements nous donneront peut-être une attaque mieux équilibrée».

Seul le trio de Pierre Mondou, Mario Tremblay et Mats Naslund sera le seul qui demeurera intact.

Quant à Houle, il n'a pas joué depuis 14 matches et il s'attend à un commencement de match difficile.

«C'est bien évident qu'il me faudra un certain temps pour retrouver mon synchronisme. Mais à mes deux premières présences sur la patinoire, je vais tenter d'y aller à fond de train pour de courtes périodes et le tout devrait se replacer».

L'attaque massive du Tricolore a montré encore des signes alarmants au cours des derniers matches et Berry n'a pas encore trouvé de solutions. Chose certaine, il entend toujours utiliser Guy Lafleur à la pointe lors des jeux de puissance.

«Nous avons tenté de faire jouer Lafleur à l'aile lors des jeux de puissance et cela n'a rien donné. De la façon dont nous sortons le disque de notre territoire, nous avons besoin de lui pour monter la rondelle. Tous les bons joueurs de pointe le font. Nous l'avons fait contre Québec, nous sommes parvenus à pénétrer dans leur territoire, mais c'est là que les choses se gâtaient», a dit Berry.

Berry mentionnait également que les autres buts des Nordiques étaient survenus suite à des erreurs impardonnables dimanche.

«Sur le premier but, nous avons été pris hors de position. Sur le deuxième, nos alliés qui faisaient de l'échec-avant, n'ont pas marqué le défenseur. Sur le troisième but, nous avons eu deux chances de dégrader notre territoire et nous ne l'avons pas fait. Leur dernier but sur le jeu de puissance a été marqué après une pénalité inutile. Je pense que nous allons apprendre de nos erreurs. Nous devons réaliser qu'une erreur ce n'est pas la fin du monde».

Le Brésil, candidat à la Coupe du monde

RIO DE JANEIRO (AFP) — Le Brésil a confirmé officiellement à la Fédération internationale de football (F.I.F.A.) qu'il était candidat à l'organisation de la Coupe

du monde 1986, a déclaré à Rio de Janeiro le président de la confédération brésilienne de football (CBF), M. Giulite Coutinho.

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche	Hier
Montréal 4, Québec 4	Philadelphie à Detroit
Boston 5, New Jersey 2	Ce Soir
Islanders NY 3, Hartford 2	Toronto à Montréal
Detroit 2, Buffalo 2	Hartford à Québec
Pittsburgh 4, Rangers NY 3	Boston à St-Louis
Philadelphie 6, Washington 3	Pittsburgh à Washington
Chicago 7, St-Louis 4	
Minnesota 3, Winnipeg 2	
Edmonton 4, Calgary 4	
Los Angeles 4, Vancouver 2	



b	a	pts
Ryan Walter.....	20	19
Doug Wickenheiser.....	18	20
Guy Lafleur.....	10	26
Mark Napier.....	13	17
Mats Naslund.....	10	28
Pierre Mondou.....	13	15
Keith Acton.....	13	26
Mario Tremblay.....	10	25
Steve Shutt.....	14	24
Guy Carbonneau.....	8	15
Gilbert Delorme.....	8	11
Larry Robinson.....	2	16
Mark Hunter.....	8	16
Bob Gainey.....	7	9
Robert Picard.....	4	11
Craig Ludwig.....	0	13
Rick Green.....	1	7
Chris Nilan.....	3	1
Réjean Houle.....	1	2
Ric Nattress.....	0	3
Bill Root.....	1	2
Richard Sévigny.....	0	1
Rick Wamsley.....	0	0

Gardiens	min	bc	bl	mo
Sévigny.....	1,162	67	0	3.46
Wamsley.....	998	58	0	3.49

(Trois buts dans un filet désert)

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	36	21	9	6	148	107	48
MONTREAL	36	20	9	7	188	129	47
BUFFALO	36	16	13	7	138	120	39
QUEBEC	36	16	14	6	165	159	38
HARTFORD	35	10	21	4	115	161	24

Section Lester Patrick	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ISLANDERS NY	40	19	14	7	143	124	45
PHILADELPHIE	36	19	12	5	140	114	43
WASHINGTON	35	16	10	9	132	122	41
RANGERS NY	36	17	16	3	145	138	37
PITTSBURGH	36	11	19	6	120	160	28
NEW JERSEY	38	7	24	7	104	168	21

Division Clarence Campbell

Section James Norris	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	35	24	5	6	165	113	54
MINNESOTA	37	20	10	7	160	138	47
ST-LOUIS	36	13	21	4	138	150	30
DETROIT	36	8	18	10	110	149	26
TORONTO	32	5	21	6	108	153	16

Section Connie Smythe	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	37	18	11	8	183	149	44
WINNIPEG	34	15	16	4	139	142	33
LOS ANGELES	36	14	17	5	122	141	33
VANCOUVER	36	13	16	7	133	129	33
CALGARY	39	13	19	7	157	165	33

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Robert Label	pj	g	p	n	bp	bc	pts
(Reprise des activités le 3 janvier)							
LAVAL	39	30	9	0	254	163	60
VERDUN	40	27	12	1	267	176	55
LONGUEUIL	40	21	18	1	211	200	43
ST-JEAN	39	18	18	3	219	228	39
HULL	40	18	22	0	235	245	36
GRANBY	39	9	29	1	179	269	19

Section Frank Dillo	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHAWINIGAN	39	28	10	1	222	143	57
CHICOUTIMI	39	22	17	0	241	235	44
QUEBEC	39	16	23	0	185	208	32
TROIS-RIVIERES	40	16	24	0	203	230	32
DRUMMONDVILLE	40	8	31	1	154	274	17

TOURNOI JUNIOR MONDIAL

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
FINLANDE	2	2	0	0	16	6	4
URSS	2	2	0	0	14	4	4
CANADA	2	2	0	0	8	2	4
TCHÉCOSLOVAQUIE	2	1	1	0	9	8	2
SUÈDE	2	1	1	0	8	8	2
USA	2	0	2	0	6	10	0
RFA	2	0	2	0	2	8	0
NORVÈGE	2	0	2	0	3	20	0

Daoust et Gingras en uniforme ce soir

Le défenseur Gaston Gingras et le joueur de centre Dan Daoust sauteront à nouveau sur la glace du Forum ce soir, mais ils seront cette fois dans l'uniforme des Maple Leafs de Toronto.

Si Daoust ne jouait presque pas avec le Canadien de Montréal et si le Tricolore hésitait à faire confiance à Gingras, ce n'est pas le cas avec les Leafs. Ils jouent tous deux régulièrement et Daoust s'est même permis de marquer des buts importants pour Toronto.

«Je ne suis pas du tout surpris de la tenue de Daoust, a confié l'instructeur du Canadien Bob Berry. J'ai vu qu'il a marqué deux buts déjà pour les Leafs. C'est un bon joueur de hockey».

Le vétéran Réjean Houle n'est pas surpris lui non plus de voir Daoust bien faire. Il sait qu'il a tout le talent pour réussir.

«Je suis content pour lui, a mentionné Houle. Ce n'est pas seulement un bon joueur de hockey, mais c'est aussi un bon petit gars. Il travaille également très fort. Ici, il avait

peu de chances de percer. Nous avons déjà quatre joueurs de centre réguliers et il avait peu de chances de jouer».

ÉCHOS... La direction du Canadien avait fait les choses en grand dimanche, invitant les trois membres de la célèbre «Punch line» à procéder à la mise en jeu. Hector «Toe» Blake, Elmer Lach et Maurice Richard ont donc été présents au public montréalais et c'est le «Rocket» qui a été le plus chaleureusement accueilli.

L'ovation que lui a réservée le public a commencé bien avant que le relationniste Claude Mouton ait pu terminer la présentation des célèbres joueurs... L'aïeul du Canadien, Chris Nilan, purge en fin les deux matches de suspension dont il a écopé pour s'être battu sous les gradins du Pacific Coliseum contre Curt Fraser, des Canucks de Vancouver. Le directeur général du Canadien, Irving Grundman, s'est prévalu des dispositions des règlements qui permettent à une équipe d'attendre jusqu'à sept jours pour suspendre un joueur.

Fryman accepte l'offre des Expos

Le vétéran releveur gaucher Woodie Fryman, qui était devenu joueur autonome au mois de novembre, a paré un contrat d'un an avec les Expos de Montréal. C'est ce qu'a annoncé hier le président et directeur-gérant de l'équipe, John McHale.

Les modalités de l'entente n'ont pas été dévoilées. Fryman, qui est âgé de 42 ans, a empoché un salaire

L'équipe canadienne gagne ses deux premiers matchs au tournoi de Leningrad

LENINGRAD (PC) — L'équipe canadienne de hockey sur glace a remporté ses deux premiers matchs au tournoi de hockey junior de Leningrad, l'emportant 4-2 contre les États-Unis hier après avoir facilement battu l'Allemagne de l'Ouest 4-0, la veille.

Hier Paul Cyr, des Cougars de Victoria, a réussi le jeu clé du match sans but, en première période et l'équipe canadienne l'a emporté sans les services de Dave Andreychuk, que l'entraîneur Dave King a tenu à l'écart au jeu en troisième période par mesure disciplinaire.

King a décidé de ne plus utiliser Andreychuk, des Generals d'Oshawa, après que ce dernier eût écopé d'une deuxième pénalité. «Il a déjà écopé de quatre pénalités en deux matches, a dit King, qui avait conduit une équipe moins talentueuse au championnat du monde l'an dernier. Il a obtenu plus que sa part. De ces quatre pénalités, aucune n'était raisonnable. Il demeurerait sur le banc pour quelque temps».

Aucun match ne sera présenté aujourd'hui et la Finlande, qui a ridiculisé la Norvège 10-2 dans un autre match hier, sera le prochain adversaire du Canada mercredi. Les deux équipes, tout comme l'Union soviétique, ont remporté leurs deux premiers matches.

Ces deux formations avaient remporté une victoire chacune lors de deux matches hors-concours présentés en Finlande la semaine dernière. Dans les autres matches à l'affiche hier, les Soviétiques ont battu de justesse les Tch-

coslovaques 4-3 et la Suède a défait l'Allemagne de l'Ouest 4-2.

Les Canadiens tiraient de l'arrière 2-0 et les Américains jouaient à court d'un homme quand Cyr a perdu son bâton en zone adverse. Il a contrôlé le disque avec ses patins pendant une quinzaine de secondes, forçant l'Américain Kelly Miller à écopé d'une autre pénalité mineure.

Avant que Tony Granato et Miller ne retournent sur la patinoire, le Canada, grâce à Pat Flatley et Paul Boutilier, avait marqué deux buts en avantage numérique pour égaler les chances et le vent avait tourné.

«Ce fut un jeu important, a mentionné King. Paul a connu un match exceptionnel. J'étais inquiet un peu quand nous tirions de l'arrière 2-0. Avec une équipe aussi talentueuse que la nôtre, les gars ont tendance souvent à vouloir tout faire seuls».

Flatley a marqué deux buts dans ce match. Les autres filets du Canada ont été réussis par Boutilier, des Castors de St-Jean, et Gord Sherven, du Dakota du Nord.

Andy Otto et Rick Erdall ont riposté pour les Américains.

«Ils ont écopé de deux pénalités à un bien mauvais moment, a dit King. Sans ces pénalités, le résultat aurait pu être différent. Leur gardien a été formidable. Mais notre équipe n'a pas joué comme elle en est capable. Nous devons jouer beaucoup mieux contre les Soviétiques et les Tchecoslovaques».

Le trio de Cyr, qui évolue aux côtés de Mark Morrison et

de Pat Verbeek, a dominé le match.

«J'aime bien jouer avec ces gars-là, a dit Cyr. Ils n'ont pas besoin d'être motivés. Tous les gars de l'équipe adverse tentent de s'en prendre à moi, mais sans Mark au centre, je ne serais rien. C'est lui qui prépare tous les jeux».

Mario Lemieux, des Voisins de Laval, a subi une dure mise en échec de Dan McFall en première période et on craignait qu'il soit blessé au genou droit. Mais il est revenu au jeu par la suite et c'est lui qui a préparé le but victorieux de Sherven.

Dimanche, l'équipe Canada n'a pas considéré sa victoire de 4-0 contre l'Allemagne de l'Ouest comme un grand triomphe.

Les Allemands de l'Ouest n'ont offert qu'une très faible résistance aux champions en titre. Si les Canadiens avaient marqué à toutes les fois qu'ils en ont eu la chance, le compte aurait été astronomique.

Ce match tout à l'avantage

des Canadiens a même fait rire les 7.000 spectateurs soviétiques tellement les Allemands jouaient mal.

Dans les autres matches, la Tchecoslovaquie a remporté une victoire de 6-4 contre les États-Unis après avoir pris une avance de 6-0, l'Union soviétique a écrasé la Norvège 10-1 et la Finlande a causé une certaine surprise en disposant de la Suède 6-4.

«Les Allemands présentent un jeu un peu spécial, a mentionné l'entraîneur canadien Dave King. Il ne nous pressent pas dans notre territoire ni au centre de la glace. J'aurais aimé qu'ils mettent un peu plus de pression dans notre territoire pour nous donner un meilleur test. Nous nous sommes tirés en jouant mollement et ce n'est pas bon».

L'agence Tass a par ailleurs mentionné que l'équipe canadienne avait joué avec toute l'assurance d'une équipe championne.

Mais le résultat final a bien

montré le manque d'intensité dans le jeu de l'équipe canadienne, qui ne terminait pas ses stratégies autour du filet adverse.

«Quand vous pouvez faire ce que vous voulez avec la rondelle, vous avez tendance à présenter du jeu trop individuel et vous perdez votre concentration», a mentionné King.

Sylvain Turgeon, des Olympiques de Hull, a dirigé l'attaque des Canadiens avec deux buts et il a touché le poteau en une autre occasion. Pat Verbeek, des Wolves de Sudbury, et Dave Andreychuk des Generals d'Oshawa, ont marqué les autres filets de l'équipe canadienne. Mike Sands, des Wolves, a peut-être enregistré le blanchissage le plus facile de toute sa carrière.

«Je n'ai rien eu à faire, a dit Sands. C'est difficile de jouer dans un tel match. Je n'ai pas reçu beaucoup de tirs et je n'étais pas dans le match. De plus, quand ils tiraient, la rondelle flottait».

Les Eskimos, l'équipe par excellence en 1982

Les Eskimos d'Edmonton ont été proclamés l'équipe de l'année 1982 au Canada, devant au scrutin final des Argonauts de Toronto, l'équipe que les Eskimos ont vaincue lors du match de la coupe Grey.

Les Eskimos ont remporté la coupe Grey pour la cinquième fois d'affilée, réalisant ainsi un exploit sans précédent pour convaincre les chroniqueurs et commentateurs contactés par la Presse Canadienne de leur décerner cet

honneur aux dépens des Argonauts, qui ont atteint la finale après une première participation aux séries d'après-saison en cinq ans, s'inclinant cependant 32-16.

Les Eskimos ont obtenu 77 votes de première place, 18 de deuxième et neuf de troisième pour un total de 276 points, selon le système 3-2-1. Les Argos ont pour leur part récolté 91 points (16-17-19), soit 10 de plus qu'une autre équipe cendrillon en 1982, les Canucks de Vancouver, de la

Ligue nationale de hockey. L'équipe canadienne, médaillée d'or au tournoi mondial de hockey junior, a pris le quatrième rang avec 52 points.

Selon les standards qu'ils ont établis au fil des ans, les Eskimos n'ont pas connu une grande saison. Les blessures et la dissension leur ont causé des ennuis en début de saison, de sorte qu'ils occupaient le dernier rang de la section Ouest avec une fiche de 3-5, après huit rencontres.

LNF: six équipes sont déjà éliminées des séries

Onze équipes sont officiellement qualifiées en vue des séries éliminatoires de fin de saison dans la Ligue nationale de football: six autres sont officiellement éliminées et les 11 autres formations, avec un match à écoulé avant la fin de la saison régulière, ont encore la chance de se tailler l'une des cinq places disponibles.

Et, pour la première fois dans l'histoire de la Ligue na-

tionale, l'une de ses équipes accèdera aux séries de fin de saison avec une moyenne inférieure à 500.

Cinq clubs de la Conférence américaine peuvent dormir en paix. Il s'agit des Raiders de Los Angeles (7-1), des Bengals de Cincinnati, des Chargers de San Diego et des Jets de New York (avec des fiches identiques 6-2) et les Dolphins de Miami (avec un dossier de 5-2 avant même de disputer la vi-

toire aux Bills de Buffalo, hier soir). Les Bills présentent une marque de 4-3 avant le botté d'envoi et, avec les Steelers de Pittsburgh (5-3), les Browns de Cleveland (4-4) et les Patriots de la Nouvelle-Angleterre (4-4), ils étaient toujours éligibles à l'une des trois places encore accessibles dans cette conférence.

Les Seahawks de Seattle, les Broncos de Denver, les Chiefs de Kansas City, les Oilers de Houston et les Colts de Baltimore sont officiellement sur la paille et devront attendre la prochaine saison avant de vivre de nouveaux espoirs dans la Conférence américaine.

L'embouteillage se situe au niveau de la Conférence nationale où sept équipes visent les deux dernières places disponibles.

Les Redskins de Washington (7-1), les Cowboys de Dallas (6-2), les Packers de Green Bay (5-2-1), les Falcons d'Atlanta et les Cardinals de St. Louis (avec des dossiers identiques de 5-3) et les Vikings du Minnesota (4-4) sont déjà assurés d'une participation aux séries menant au Super Bowl.

Seuls les Rams de Los Angeles, avec une anémique fiche de 1-7, sont déjà éliminés. Une victoire des Dolphins de Miami hier soir contre les Bills de Buffalo, devait permettre aux Steelers de Pittsburgh (5-3) d'accéder aux séries de fin de saison, en raison du fait que Buffalo et la Nouvelle-Angleterre s'affrontent dimanche prochain.

Connors, numéro un

NEW YORK (AP) — Jimmy Connors a été le joueur numéro un mondial en 1982, constate le magazine spécialisé américain Tennis Magazine dans son dernier numéro.

Derrière le vainqueur des tournois de Wimbledon et de Flushing Meadow, viennent dans l'ordre le Tchecoslovaque Ivan Lendl, finaliste à New York, l'Américain John McEnroe, vainqueur de la coupe Davis, l'Argentin Guillermo Vilas, finaliste des internationaux de France, le Suédois Mats Wilander, vainqueur à Roland Garros, les Américains Vitas Gerulaitis et Gene Mayer, l'Argentin Jose Luis Clerc, le Français Yannick Noah, finaliste de la coupe Davis et l'Espagnol Jose Higueras.

Le classement varie quelque peu selon la surface:

Herbe: Connors, McEnroe, le Néo-Américain (ex Sud-Africain) Johan Kriek, vainqueur des internationaux d'Australie, l'Australien Mark Edmondson et Gerulaitis. Terre battue: Wilander, Vilas, Lendl, Clerc et Higueras. Dur: Connors, Lendl, McEnroe, Gerulaitis et Vilas. Court couvert: Lendl, McEnroe, Connors, Gerulaitis et Mayer.

Carling Bassett remporte la finale de l'Orange Bowl

MIAMI BEACH (AFP) — La jeune Canadienne Carling Bassett, 15 ans, a remporté la finale de l'Orange Bowl juniors de tennis des jeunes filles de 18 ans ou moins, en triomphant de la Bulgare Manuela Maleeva 6-3, 4-3, puis abandon, hier à Miami Beach.

Dans le second set, alors que Bassett servait et menait 4-3, la joueuse bulgare tenta de lobber la Canadienne. Celle-ci, d'abord prise à contre-pied, réussit néanmoins, dans un superbe effort, à renvoyer la balle. Maleeva, la championne d'Europe des 18 ans, d'abord surprise, parvint toutefois à renvoyer in-extremis la balle qui alla s'écraser... sur le filet. Maleeva perdit alors le contrôle de ses nerfs et, dans un geste de colère, jeta sa raquette en l'air. La mère de la Bulgare, qui se trouvait dans les tribunes, hurla alors à sa fille l'ordre de cesser le match.

Cette décision fut très mal accueillie par les spectateurs qui sifflèrent longuement à l'adresse de la joueuse européenne.

«C'est la plus importante victoire de ma carrière. Je suis comblée de joie», a déclaré Bassett, qui a fêté ses 15 ans en octobre dernier.

«Je ne regrette qu'une chose, c'est que ma rivale ait abandonné, a poursuivi la Canadienne. Son geste n'était pas très sportif. Elle savait qu'elle était battue de toute façon. J'estime qu'elle aurait dû jouer jusqu'au bout».

En demi-finale dimanche, Bassett, de Toronto, classée numéro trois de ce tournoi, avait éliminé l'Américaine Beth Herr (numéro un) 7-5, 0-6, 6-4. Pour sa part, Maleeva (numéro 4) avait battu l'Américaine Gretchen Rush 6-2, 6-3.

Chez les garçons, la victoire a été remportée par le Français Guy Forget, qui a triomphé en finale de l'Espagnol Jorge Bardou en trois sets, 7-5, 2-6 et 6-1. La par-

tie, disputée devant 1.800 spectateurs, a duré deux heures et huit minutes.

C'est la première fois depuis sa création qu'un Français enlève l'Orange Bowl, un tournoi prestigieux réunissant les meilleurs juniors mondiaux. 128 joueurs d'une trentaine de pays participaient cette année à cette épreuve.

Classé tête de série numéro un de ce tournoi, Forget n'a perdu que deux sets seulement durant la compétition: face à l'Allemand de l'Ouest Martin Hipp dans le 3e tour et devant Bardou, en finale.

Dans le premier set de la finale, le plus acharné, Bardou réussit à faire le break le premier dans le 3e jeu. Toutefois, Forget réagissait bien en prenant le service de son rival dans le jeu suivant. Puis, à égalité jusqu'à 5-5, le Français conserva son service. Dans le 12e et dernier jeu, il parvint à faire de nouveau le break en terminant sur un ace.

Dans la seconde manche, Bardou se porta rapidement en tête 4-0. Forget revenait ensuite à 4-2, mais l'Espagnol enlevait les deux derniers jeux et le bénéfice de la manche.

Dans le 3e set, Forget, qui semblait s'être réservé pour cette ultime manche, commença en trombe. Il varia remarquablement ses coups, notamment ses revers avec lesquels il signa de nombreux points et mena 5-0, après avoir pris le service de l'Espagnol dans le 2e puis dans le 4e jeu. Finalement, Bardou réussit pour la première fois à conserver son service dans le 6e jeu mais, peine perdue, car Forget enlevait haut la main le dernier jeu et le match.

A noter que Forget, classé 61e joueur mondial par l'A.T.P. (Association des joueurs professionnels) et 7e français avait réussi 8 aces en finale (5 dans le premier set, 1 dans le deuxième et 2 dans le troisième).

en bref...

Le joueur de la semaine

L'ailier droit Glen Anderson, des Oilers d'Edmonton, a marqué cinq buts et a fourni trois passes au cours des matches de la semaine se terminant le 26 décembre et il a été choisi le joueur de la semaine dans la Ligue Nationale de hockey. Ces performances de Anderson ont permis aux Oilers de remporter deux victoires et de mériter un verdict nul au cours de la semaine. Il a devancé au scrutin l'ailier droit Lanny McDonald, des Flames de Calgary, et les gardiens Pelle Lindbergh, des Flyers de Philadelphie, et Pete Peeters, des Bruins de Boston.

Leve aux mineures

WINNIPEG (PC) — Les Jets de Winnipeg de la Ligue Nationale de hockey ont cédé hier le défenseur Craig Levie à leur filiale de Sherbrooke dans la ligue Américaine. Levie, qui présentait une fiche de quatre buts et cinq passes cette saison, n'a pas joué beaucoup au cours des dernières semaines. Il n'était pas en uniforme dimanche pour le match contre les North Stars du Minnesota. Levie, 23 ans, originaire de Calgary, avait participé à 40 matches pour les Jets la saison dernière.

Zachry aux Dodgers

NEW YORK (AP) — Selon le New York Times, les Mets de New York auraient convenu d'échanger le lanceur Pat Zachry aux Dodgers de Los Angeles en retour du voltigeur Jorge Orta. Selon le Times, qui dit tenir la nouvelle de source fiable, l'échange sera annoncé officiellement cette semaine. Orta a joint les Dodgers en provenance des Indians de Cleveland, il y a un an. Zachry était avec les Mets depuis 1977, soit depuis qu'il avait été acquis des Reds de Cincinnati dans la transaction impliquant Tom Seaver.

Everest: à 85 m du sommet

KATHMANDOU, Reuter — L'alpiniste japonais Yasuo Kato est parvenu hier à 85 mètres du sommet de l'Everest et semble avoir toutes les chances de réussir la première ascension hivernale de la plus haute montagne du monde (8.848 mètres), a indiqué hier le ministre népalais du tourisme. Les prochaines informations en provenance du camp de base de l'expédition sont attendues ce matin, a précisé un porte-parole.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télécop. 05-268656. Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

**BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

**DÉCAPAGE
ÉCONOMIQUE**
866-0404
DEKABEK LTÉE

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec Montréal Ottawa
Toronto Calgary Edmonton
Vancouver Rimouski Trois-Rivières
Sherbrooke Saint-Hyacinthe Gatineau
Kitchener Sept-Îles Matane
Gaspé Coaticook Amos
Hinton

**DAVID, BOULVA
CLEVE**
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

**SWABEY, MITCHELL, HOULE,
MARCOUX & SHER**
(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de Brevets et de
Marques de Commerce
1001, Blvd. du Marché-vest
Montréal, Québec H3A 3C8
Téléphone (514) 945-7120 Télécop. 05-24355

SPECIAL
**MACHINE
À ÉCRIRE
ÉLECTRONIQUE
PORTATIVE**
OLIVETTI PRAXIS 35
10-12-15 lettres au pouce.
Dispositif de correction.
Élément d'écriture (marguerite)
et cartouche-ruban
interchangeables.

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Montréal
270-1141

FOOTBALL

Ligue Nationale
Dimanche
Pittsburgh 37, N.-Angleterre 14
S. Francisco 26, Kansas C. 13
Green Bay 38, Atlanta 7
Cleveland 20, Houston 14
Tampa Bay 23, Detroit 21
Cincinnati 24, Seattle 10
St-Louis 24, Giants de NY 21
Washington 27, N.-Orléans 10
Philadelphie 24, Dallas 21
Jets de NY 42, Minnesota 14
Chicago 34, Baltimore 26
Raiders de LA 27, Denver 10
Hier
Buffalo à Miami

Lundi
Dallas au Minnesota
(Fin du calendrier régulier.)
Dimanche
Jets de NY à Kansas City
Giants de NY à Philadelphie
St-Louis à Washington
Chicago à Tampa Bay
Buffalo à N.-Angleterre
Cincinnati à Houston
Cleveland à Pittsburgh
Miami à Baltimore
Atlanta en N.-Orléans
Green Bay à Detroit
Rams de LA à San Francisco
Raiders de LA à San Diego
Denver à Seattle

LIGUE NATIONALE
Conférence Américaine
x-RAIDERS DE LA..... 8 9 1 0 219 166 875
x-SAN DIEGO..... 8 6 2 0 254 180 750
x-JETS DE NY..... 8 6 2 0 232 129 750
x-CINCINNATI..... 8 6 2 0 197 150 750
MIAMI..... 7 5 2 0 137 114 714
PITTSBURG..... 8 5 3 0 167 125 625
BUFFALO..... 7 4 3 0 121 97 571
CLEVELAND..... 8 4 4 0 119 145 500
N-ANGLETERRE..... 8 4 4 0 113 138 500
SEATTLE..... 8 3 5 0 114 136 375
KANSAS CITY..... 8 2 6 0 139 171 250
DENVER..... 8 2 6 0 137 213 250
HOUSTON..... 8 1 7 0 109 210 125
BALTIMORE..... 8 0 7 1 106 202 063
Conférence Nationale
x-WASHINGTON..... 8 7 1 0 162 128 875
x-DALLAS..... 8 6 2 0 200 114 750
x-GREEN BAY..... 8 6 2 0 202 142 688
x-ATLANTA..... 8 5 3 0 177 164 625
x-SAINT-LOUIS..... 8 5 3 0 135 142 625
x-MINNESOTA..... 8 4 4 0 156 171 500
TAMPA BAY..... 8 4 4 0 132 155 500
SAN FRANCISCO..... 8 3 5 0 189 185 375
PHILADELPHIE..... 8 3 5 0 167 170 375
DETROIT..... 8 3 5 0 154 152 375
GIANTS DE NY..... 8 3 5 0 138 136 375
CHICAGO..... 8 3 5 0 118 148 375
N-ORLEANS..... 8 3 5 0 94 154 375
RAMS DE LA..... 8 3 5 0 94 154 375

x-Assurée d'une participation aux séries éliminatoires
(Les huit premières équipes accèdent aux éliminatoires)

Résultats

6/36		Prochain		GROS LOT		100 000,00\$		approx	
Date		2	10	12	25	32	34	no	21
									comple- mentaire
6/6	3	74 739,00\$							MISE-TÔT
5/6+	5	26 906,00\$							2 121331
5/6	223	904,90\$							Gagnants
4/6	8,463	66,20\$							778
Ventes totales		2 439 761,00\$							Lot
									64,20\$

Mini Loto		Date 24-12-82		517660		50 000\$	
17660	5 000\$			660			50\$
7660	250\$			60			5\$

Provincial		Date 24-12-82		2318848		500 000\$	
318848	50 000\$			8848			100\$
18848	1 000\$			848			25\$
				48			10\$

Provincial		Date 24-12-82		20 lots bonis de		100 000 \$ chacun	
Nombres non décomposables				450C792			175G862
112A600	389D759			491G758			
275A389	654D807			719G368			
354B654	130E991			511H761			
504B181	413E620			184K599			
138C322	568E748			320K260			
307C079	817E774			754K791			

Inter Loto		Date 24-12-82		312239		250 000\$	
Gros lots de 25 000\$				201464			NUMÉROS MOBILES
12239	2 500\$			32407			2 500\$
2239	250\$			667010			
239	50\$			629108			250\$
39	10\$			391			50\$

Super Loto

Dire et se dédire

Un jour, à Ottawa, le droit de veto du Québec tient du drame: c'est lorsqu'on trouve utile de vouer le gouvernement du Québec aux gémonies pour y avoir «renoncé» lui-même. Les Trudeau, Chrétien, Lalonde et la piétaille des 74 mettent alors leur chapeau québécois, et pour un peu ils joueraient eux-mêmes à la minorité mal protégée par ses représentants provinciaux. Le lendemain, toujours à Ottawa, la question du droit de veto «n'est pas d'une importance cruciale»: c'est lorsqu'on trouve utile de protéger ses arrières du côté du Canada anglais pour lequel le veto québécois est une affaire réglée. On aurait vite fait de remettre à sa place un gouvernement fédéral qui y verrait un cheval de bataille.

Le premier ministre, M. Trudeau, est évidemment de la seconde école et c'est d'abord ainsi qu'il faut interpréter sa première réponse à la récente lettre de M. Lévesque, qui réclamait le 17 décembre une résolution immédiate du Parlement canadien pour rétablir une forme de veto québécois. Si le chef du gouvernement canadien avait vraiment cru à l'importance de cette protection constitutionnelle, il aurait pris les moyens de l'obtenir au cours des peu glorieuses tractations par lesquelles il a finalement gagné le rapatriement de l'AANB. Il aura beau rappeler sa préférence pour la formule Fulton-Favreau ou celle de Victoria, qui contenaient toutes deux un droit de veto pour le Québec, il ne réussira ainsi qu'à souligner rétroactivement son peu de conviction en la matière. Son indifférence au moment crucial qui a tranché la question, en novembre 1981, ne vaut pas mieux que l'inéptie des stratèges québécois de l'époque.

Dans une pirouette qu'il croyait probablement sans conséquence, comme d'habitude, M. Trudeau déclarait en avril dernier, qu'il était «prêt à donner la main» à M. Lévesque pour que, duo incongru, ils aillent reconquérir ensemble rien de moins que «le droit de veto prévu à Victoria», c'est-à-dire la formule qui déplaçait le plus au Canada anglais puisqu'elle infirmait la thèse de l'égalité des provinces en permettant au Québec, comme à l'Ontario, de bloquer un changement constitutionnel. Si les mots ont un sens, M. Trudeau ne peut les ravalier aussi facilement qu'il l'a tenté au cours des sa dernière conférence de presse, en expédiant plutôt M. Lévesque dans les bras des premiers ministres provinciaux, ses anciens alliés. Il n'a pas nécessairement à saisir illico les Communes et le Sénat d'une résolution constitutionnelle, comme le gouvernement du Québec l'intime de le faire, mais il doit prendre officiellement position, et surtout être prêt à mieux défendre ses convictions, s'il en éprouve vraiment.

Rien, pourtant, n'est moins sûr. Réfléchissant tout haut comme on musarde, ainsi qu'il en a pris l'habitude aux environs du Jour de l'an le premier ministre canadien affirmait en effet jeudi que le «poids politique» du Québec valait bien un droit de veto. «La réalité politique est telle, disait-il, qu'un gouvernement du

Canada qui essaie d'aller à l'encontre du sentiment collectif et massif des Québécois ne garderait pas le pouvoir et serait donc remplacé par un gouvernement plus respectueux du Québec». Le ministre des Pêcheries a dû trouver réconfort dans ces paroles de celui qui l'avait tancé une semaine auparavant pour avoir exprimé une idée parente. M. de Bané souhaitait en effet que l'exercice du droit de veto soit remis aux députés québécois aux Communes formellement, comme si le gouvernement du Québec n'existait pas. Son patron l'a fait taire, mais pour se lancer lui-même dans des chemins plus brumeux, qui finissent aussi par faire reposer le droit de veto du Québec sur sa députation à Ottawa, une idée aussi improvisée, simpliste, qu'insoutenable.

Passons sur le fait, mathématique, qu'un parti peut désormais prendre le pouvoir, à Ottawa, sans représentation québécoise, comme le Parti conservateur l'a montré en 1979, et comme l'annonce le poids démographique déclinant du Québec. Quand on parle de droit de veto, ce n'est évidemment pas de la capacité d'élire ou de défaire un gouvernement dont il est question, ou de s'en prendre à l'une ou l'autre de ses politiques ponctuelles en le punissant *a posteriori*.

Le droit de veto touche strictement au cadre constitutionnel qui nous contraint, et accorderait au gouvernement du Québec, en tant que mandataire élu, la possibilité de s'opposer à un changement constitutionnel dont il jugerait les conséquences indésirables pour la province. C'est ici que la notion de «poids politique» prend son sens plein. S'il est vrai que ce poids a tacitement permis au Québec, dans le passé, d'exercer un droit de veto sur des projets constitutionnels qui lui déplaçaient, ces beaux jours sont terminés grâce au déboulonnage auquel a présidé M. Trudeau lui-même. A moins d'une protection constitutionnelle claire, le Québec n'aura plus les moyens de résister à des initiatives constitutionnelles qui seraient contraires à ses intérêts. Grand défenseur des protections constitutionnelles pour les minorités anglophone et francophone quand cela convient à ses vues de l'esprit, M. Trudeau ne croit plus guère à son instrument favori quand il s'agit d'en faire profiter le seul gouvernement de langue française en Amérique du Nord.

C'est de ce devoir dont lui, ou son successeur, devront répondre comme le sentent si bien les membres du caucus libéral fédéral qui ne peuvent, comme lui, songer qu'ils se réfugieront bientôt dans une retraite salvatrice. M. Trudeau ne peut se contenter de se dire «disposé» à inscrire le sujet à l'ordre du jour de la prochaine conférence constitutionnelle, et s'en laver ensuite les mains en renvoyant le problème à la table des onze. Il doit s'y présenter avec une proposition qui corresponde à ses dires d'avril dernier. A moins qu'il ne cherche rien d'autre, au fond, que le moyen de s'en dédire.

Lise BISSENETTE

Y compris sa majesté?

Une récente déclaration du premier ministre du Québec a laissé sceptiques les vétérans des dernières campagnes. Mais, cette fois, M. René Lévesque se fait plus catégorique, plus insistant. Dans une entrevue accordée au DEVOIR, mardi dernier, il réitérait «la ferme intention» de son gouvernement de revoir «très rapidement» les règles du jeu dans le secteur public. Ces règles, précisait-il, devraient être codifiées dans une législation qui soit spécifique à ce secteur.

M. Lévesque est formel: le gouvernement est déterminé à agir dès cette année (1983); il n'est pas question de laisser aller les choses «comme la dernière fois». Il laissera pourtant «la poussière retomber un peu», car cette opération il souhaite la réaliser avec la collaboration des syndicats intéressés.

Puisque l'on parle de soumettre le secteur public à un code du travail qui lui soit propre, c'est donc qu'au gouvernement, plus que jamais, on se pose la question de savoir si l'Etat est vraiment «un employeur comme les autres».

A cette question, le législateur avait répondu par l'affirmative en 1964 lors d'une réforme radicale de la loi des relations ouvrières. L'Etat, employeur comme un autre, ni plus ni moins, acceptait de se soumettre au régime commun: accreditat syndicale, obligation de négociation de bonne foi, résolution des conflits au besoin par le recours à l'épreuve de force...

L'Etat québécois, dans l'euphorie du milieu des années soixante, prenait ainsi le risque d'une aventure absolument unique dans les annales des relations patronales-syndicales; il allait plus loin, en cette matière, que tout autre Etat, ce côté-ci du rideau de fer.

Dix-huit ans ont passé, et le bilan de l'expérience est particulièrement accablant. De toutes les rondes de négocia-

tions — conduites selon un mode de plus en plus centralisé — la presque totalité ont abouti à des affrontements majeurs, marqués par des grèves généralisées d'une durée insoutenable. Pas un secteur n'aura été épargné: ni école, ni hôpital, ni électricité, ni gaz, ni transport en commun. On pourrait ajouter pour mémoire quelques grèves célèbres des corps policiers municipaux ou provinciaux, ainsi que celle des pompiers de Montréal (tous groupes pourtant exclus du régime commun, nous fera-t-on observer).

Ce régime a valu de riches dividendes à tous les groupes d'employés concernés. Qu'il s'agisse de leur salaire, conditions de travail, sécurité d'emploi, régime de retraite, le rattrapage a été spectaculaire. Le grand paradoxe étant que beaucoup de ces améliorations auront été imposées par voie de décrets ou autrement. Car le recours à l'épreuve de force, à la grève, un rituel presque cyclique, a entraîné la multiplication des interventions spéciales de l'Etat-législateur pour «arbitrer» les différends.

Si l'on ajoute à toutes ces lois spéciales, les innombrables «retouches» particulières que l'Assemblée nationale a dû voter pour mieux encadrer la négociation dans le secteur public (dont le dernier avatar exige le maintien de certains services «essentiels»), comment ne pas conclure que l'expérience de 1964 a été un échec, et que la question n'est pas sorte de savoir si le concept d'Etat-employeur n'est pas une simple représentation abstraite, une vue de l'esprit sans grand rapport avec la réalité.

L'Etat, régime sous lequel la collectivité confie à des gouvernants élus démocratiquement la charge — et le pouvoir — de veiller à l'intérêt général, peut-il être réduit au statut de simple employeur du secteur privé? On en était

venu à le penser, mais le concept n'a pas résisté à l'épreuve du réel.

Au surplus, l'Etat n'est pas simplement gérant des intérêts collectifs, il est devenu un «fournisseur» considérable de «biens et services» dont la société est de plus en plus dépendante. Le citoyen compte aujourd'hui sur l'Etat pour se tenir au chaud, s'éclairer, assurer sa sécurité physique; l'Etat soigne, éduque, transporte, garantit le maintien d'un revenu minimum. Autant de réponses à autant de «droits sociaux» que la collectivité juge essentiels à chacun de ses membres.

Et finalement, peut-on nier qu'il n'existe aucun véritable rapport de «forces économiques» entre l'Etat et les divers groupes de ses employés. Dans le secteur privé, la frontière est reconnue entre la rentabilité et la faillite, patrons et syndicats y jouent leurs chemises, même à grand renfort de bluff. Rien de tel dans le secteur public, et les fonctionnaires ne s'y trompent pas qui plutôt que de faire la grève choisissent de brûler un arbre de Noël devant l'hôtel du gouvernement: un jour de travail perdu, autant de millions dans les coffres du Trésor public. Le rapport des forces, dans ce secteur, est essentiellement sinon exclusivement d'ordre politique.

Jean Lesage, premier ministre en 1964, a ravalé son célèbre «La Reine ne négocie pas avec ses sujets». Il a accepté d'ajouter à la définition d'employeur inscrite au code du travail les quatre mots «y compris sa majesté». Pendant ce temps, René Lévesque, ministre du même gouvernement, faisait des ronds de jambe devant des grévistes de la CSN. Par un curieux retournement des choses, c'est cette même centrale qui aujourd'hui réclame sa démission.

Jean FRANCOEUR

Secouer quelques habitudes

par Laurent Fabius

Extraits d'un article paru dans «Le Monde» du 11 décembre dernier, sous la signature du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé du budget, dans le gouvernement socialiste de M. Mitterrand.

MEMOIRAGE

Dix-huit mois de responsabilités ministérielles me confirment dans une idée simple: le poids des prélèvements obligatoires sera pour les années qui viennent un enjeu majeur.

En théorie, certes, on peut tout plaider. On peut estimer, par exemple, comme le font de brillants esprits que, dans une nation où la gratuité des transports, des soins, de la culture se développe, la part des revenus qui transite par la collectivité publique, c'est-à-dire les prélèvements obligatoires, doivent augmenter. On peut soutenir que le poids des charges est une notion discutable, que le progrès social s'accompagne en général de l'accroissement des dépenses et que l'efficacité économique peut se nourrir de prélèvements élevés.

Mais en réalité, (...) la limitation du poids des prélèvements est bel et bien une nécessité. Économiquement, car dans la compétition internationale les charges ne peuvent s'alourdir à l'excès. Psychologiquement, car l'initiative et l'esprit d'entreprise se marient mal avec des prélèvements trop forts. Politiquement enfin, car il ne saurait être question d'identifier, comme en rêve l'opposition, le socialisme français avec la lourdeur financière. (...)

On sait, en effet, que le niveau des prélèvements obligatoires — qui est arithmétiquement un rapport entre la richesse nationale et l'addition des impôts et des cotisations sociales — dépend beaucoup du rythme de la croissance.

La limitation des prélèvements était déjà difficile avec des taux de croissance élevés; elle l'est davantage encore avec une croissance réduite. Pour éviter la montée des charges, nous devons parvenir à un rythme de croissance aussi soutenu que possible. Mais, pour alimenter cette croissance, la demande devra être nourrie par d'autres éléments que les transferts sociaux; sinon le financement de ceux-ci exigerait une hausse des charges... et le serpent se mordrait la queue. L'instrument de cette croissance ne peut être, dans l'environnement international actuel, que le renouveau industriel. Cela suppose un dynamisme considérable de l'investissement productif qui passe par une réorientation sans précédent des financements vers l'industrie. (...)

Plus largement, c'est la question de l'approche des réformes sociales qui est posée. Il existe en France une revendication forte et légitime d'égalité. Mais il existe aussi une exigence de souplesse et de différence. Les mesures sociales décidées uniformément et du sommet prennent souvent mal en compte la diversité des situations. Les progrès doivent s'adapter au terrain. (...) Les avancées sociales ne pourront être réalisées partout au même pas.

L'approche traditionnelle du budget doit, elle aussi, être modernisée. Des efforts d'économie et de simplification ont déjà été engagés. Il faut aller plus loin. Veut-on faire du budget un fourre-tout ou retenir au contraire des modes

d'interventions différenciées? Si pour financer le développement industriel, aider l'agriculture, soutenir les entreprises publiques, répondre à chaque besoin nouveau on fait appel systématiquement au budget de l'Etat, alors on se condamne soit à l'augmentation des prélèvements, soit à l'immobilisme. Et en tout cas à l'interventionnisme. (...)

Une dernière question touche l'efficacité des dépenses publiques. La stabilisation, puis la diminution des prélèvements sont une formidable incitation à remettre en cause des pratiques administratives dépassées. Ainsi, le gouvernement comme l'ensemble des partenaires sociaux ont souvent relevé la complexité et l'inefficacité du système des aides aux entreprises. Je poserais volontiers pour l'avenir un principe simple: la création de toute nouvelle modalité d'aide devra s'accompagner de la suppression d'une aide ancienne. Il nous faudra également nous interroger sur l'évolution des effectifs de la fonction publique. Si nous voulons privilégier vraiment l'appareil productif et l'industrie, alors trions-en toutes les conséquences. Avancés dans le domaine du travail partiel et du redéploiement des effectifs. Plusieurs départements ministériels ont assurément besoin de moyens accrus. Mais d'autres départements civils ont des moyens à redistribuer.

Donner priorité à l'investissement productif; répartir mieux plutôt que transférer davantage; adapter le rythme des avancées sociales aux diversités du terrain; refuser le budgeto-centrisme; sélectionner les dépenses publiques autant sur leur contenu et leur efficacité que d'après leur masse: voilà quelques directions nécessaires (...).

Ce sont les irrésolus qui prennent le plus de résolutions.

Ce que nous nous souhaitons, faisons-nous un effort pour nous le rendre mutuellement accessible?

Souhaitez à tous et chacun de l'argent, vous ne vous tromperez pas.

Le mensonge sort de la bouche des enfants trop bien élevés.

Les personnes qui se sont mises à la diète et suivent religieusement un régime finissent par prendre l'air pénétré des dévots.

Les émissions culturelles à la télé de Radio-Canada ne passent pas. Leur sérieux ne fait pas sérieux.

Ne se trouvera-t-il pas, un jour, un fonctionnaire chargé de la toponymie, qui aura le courage de donner à une circonscription électorale le nom qui sonne si joli de «L'Ornière»?

Yahvé dit aux corneilles: «Croassez et multipliez-vous».

Dans les disputes violentes, ils se casseraient beaucoup moins de gueules, si nous avions plus de vocabulaire, un lexique de formules bien frappées, en coup de poing.

C'est à l'école que nos enfants apprennent à mal bien parler.

Nous disons encore «le p'tit bec» du jour de l'An. La pudeur en retient encore de dire «le baiser». Reste que c'est amusant «le p'tit bec». On dirait poussin-poulet qui béquette.

1982 ... et après?

par Albert Brie

LE MOT DU SILENCIEUX

N'est-il pas ironique de voir que la majorité des Pères Noël de service sont recrutés chez les chômeurs et qu'ils sont payés au tarif du salaire minimum? Cela confirme le constat qu'il n'y a vraiment que les pauvres qui soient naturellement généreux.

Après avoir passé sa réclamation pour ses vins, la Société des Alcools dit de «se souvenir» — au pays du Québec on se souvient fort — «que la Modération a bien meilleur goût». J'ai fait le tour des magasins de la Société, nulle part on ne tenait le vin d'appellation contrôlée: «Modération». Je n'ai pas eu plus de chance avec «Sobriété», «Tempérance» et «Retenue». J'ai alors acheté le vin dont le goût, il paraît, se rapproche le plus de «Modération»: «Réserve des Moines».

On commence à organiser l'année

de la Jeunesse 1985. D'ici deux ans, combien de jeunes de cette Jeunesse ne seront plus jeunes?

Il ne sert à rien de respecter les cheveux blancs si l'on a qu'irrévérence pour ce qu'il y a dessous.

Le plus beau métier du monde, c'est la vie. Hélas! très peu l'exercent, parce qu'il n'assure à personne aucune retraite.

Si nous étions marqués de chaque coup de téléphone que nous recevons, c'est nous, Québécois, qui remportions le championnat pour le plus grand nombre de beaufs.

Ne jugez personne, même en bien. Vous risquez d'être en-deçà de son mérite.

La meilleure façon d'aimer les enfants, c'est d'être gai avec eux.

On demande au vieillard: «Vous arrive-t-il de penser à la mort?» — Tout le temps, quand je dors.

Il y a des tics de langage, créations du peuple, qui ont une signification plus grande qu'on ne leur prête. Quand un passe, un autre vient qui lui répond. Par exemple, il y a deux ou trois ans, on entendait comme une scie: «J'veux rien savoir». La réponse a suivi. Aujourd'hui, on n'entend plus que: «Y'a rien là».

Le jour de l'An, on mange, on boit, on rit, on pleure, on chante, on prie, on s'empote, on s'embrasse... et on s'ennuie: c'est toute l'année en raccourci.

LETRES AU DEVOIR

Le professeur aurait-il osé?

Je note que dans sa lettre de démission du conseil d'administration de l'UQAM adressée à M. Camille Laurin, ministre de l'Éducation et publiée dans LE DEVOIR du 21 décembre 1982, le professeur Yvon Pageau se réfère aux Procès de Nuremberg tout en ne faisant pas de parallèle étroit.

Je me demande cependant si le professeur Pageau aurait vraiment osé publier cette même lettre si elle avait été adressée au ministre de l'Instruction publique du IIIe Reich pour protester contre un décret du gouvernement national-socialiste touchant à sa poche... ou n'y touchant pas.

Frédéric GRUNBERG
professeur à l'Université de Montréal
Montréal, 21 décembre

Transport 2000!

Quelle joie d'apprendre, voilà un an ou deux, l'intégration du service d'autobus Métropolitain-Sud à la CTRSM. De nombreux espoirs d'amélioration prirent place dans l'esprit des banlieusards. Déception...

Il y a environ cinq ans que j'utilise ce service (faute de choix) et rien n'a changé, sinon pour le pire. La désuétude du matériel roulant, les retards constants et l'amabilité bestiale des chauffeurs me répugnent à payer \$2.30 pour un aller simple de Beloeil à Longueuil. En additionnant le métro, il faut compter \$6.10 pour aller à Montréal et en revenir. Sans compter les augmentations prévues pour janvier. L'excuse traditionnelle, pas assez de gens utilisent le service. Vous ne croyez pas qu'avec un service adéquat, plus de gens laisseraient leur automobile à la maison et opteraient pour le transport en commun?

Pas besoin d'avoir fait le tour de la terre pour constater que la section Rive-Sud de Montréal est arriérée de plusieurs années face à l'évolution du transport en commun dans les zones suburbaines.

Michel ALLAIRE
Beloeil, 21 décembre

Mirabel: aller/retour

(Lettre adressée à M. Jean-Luc Pépin, ministre des Transports du Canada.)

Je viens, par la présente, vous faire part de mon indignation devant un état de fait que je juge inadmissible. En plus de tous les scandales concernant l'aéroport de Mirabel s'en ajoute un autre dont on ne parle pas suffisamment et qui devrait être connu de tous les citoyens contribuables.

L'aéroport n'est pas accessible au commun des mortels à la bourse pas trop garnie, si vous devez partir tôt le matin ou arriver de soir ou de nuit. Les autobus de la CTCUM desservent Mirabel et qui semble avoir le monopole sur ce territoire cesse son service à 20 h 20. A la CTCUM (288-6287) on m'a répondu, non sans arrogance, qu'ils dorment la nuit!

S'il s'agit d'un cas comme il m'est donné de connaître, d'un départ à 7 h 55 et d'une arrivée à 23 h 30, il en coûterait, aller-retour, à peu près \$100 par limousine ou taxi de Montréal. Ce n'est pas trop abordable, n'est-ce pas? Pour un citoyen ordinaire, il va s'en dire. Ou si les gens passent la nuit à l'hôtel, comme il nous a été suggéré de le faire par Wardair, il en coûterait dans les \$200 (pour deux personnes, 2 nuits d'hôtels à Mirabel \$164.00, plus \$36.00 de frais d'autobus aller-retour). Pas trop abordable non plus, n'est-ce pas?

On nous impose envers et contre tous un aéroport à 30 milles de Montréal et l'on ne nous donne pas les moyens de s'y rendre en tout temps à prix abordable. Si la CTCUM veut dormir la nuit, qu'elle dorme, mais qu'on lui enlève le monopole. Qu'on laisse la chance à d'autres compagnies de lui faire une lutte serrée de qualité de service. Ou si par un jeu politique on m'échappe, on ne peut lui ôter ce monopole, qu'on l'oblige au moins à donner un service de nuit.

Il y a toutes sortes de raisons de prendre l'avion. Ceux qui prennent des billets pour un vol volé ne vont pas nécessairement en «voyages orga-

nisés». Ils les prennent parce que les prix sont plus économiques.

Un aéroport international comme celui de Mirabel devrait donner à ses visiteurs un service d'aéroport international. Etat donné que toutes les activités ne cessent pas la nuit, il devrait y avoir des services en conséquence.

J'espère que vous saurez trouver un moyen qui conviendra à tous ces gens qui se rendent et reviennent de Mirabel à des heures sortant de l'ordinaire. Ce faisant vous donneriez aux employés qui travaillent à l'Action-Mirabel, Promotion de l'aéroport (283-3453) un meilleur outil de travail.

Cet aéroport nous coûte déjà suffisamment cher, sans faire en plus des déboursés exorbitants pour s'y rendre et en revenir.

Danielle L. PAQUET
Longueuil, 10 décembre

Respectez les règles du jeu

La direction du collège Lionel-Groulx demeure sensible aux difficultés économiques et budgétaires qui sévissent présentement.

Elle approuve et appuie bon nombre d'intentions gouvernementales orientées vers le rétablissement d'un certain équilibre et une répartition plus équitable des ressources.

Elle réitère les mandats qu'elle a confiés à ses agents négociateurs en vue de conclure, au moyen du processus de négociation, des ententes sur les conditions de travail de ses employés.

Elle reconnaît et respecte les règles du cadre légal de négociation qui implique des compromis par rapport aux objectifs initiaux, l'exercice des droits des parties, y compris le droit de grève, et l'exploration de toutes les avenues pouvant mener à des ententes.

Elle considère que, dans le processus actuel, toutes les possibilités de conclure des ententes négociées n'ont pas été épuisées et que le gouvernement, par ses derniers gestes, a nié dans les faits le cadre de négociation qu'il n'avait pas osé modifier, formellement, au préalable.

En conséquence, la direction du collège Lionel-Groulx...

1. dénonce l'attitude du gouvernement dans les présentes négociations;
2. trouve inacceptables les décrets tenant lieu de conventions collectives;
3. incite le gouvernement à entreprendre une véritable négociation dans le respect des règles du jeu;
4. et demande à la Fédération des cégeps de se prononcer publiquement et de faire des pressions dans ce sens.

Ceci afin d'éviter des gestes illégaux que l'on peut dès maintenant prévoir et que l'on ne saurait aucunement cautionner.

Jean LADOUCEUR
directeur général du
collège Lionel-Groulx
Sainte-Thérèse, 10 décembre

Marche du silence, marche de la honte

Devant la menace d'une grève générale illimitée, les membres de l'Association québécoise des parents et amis du malade mental souhaitent faire connaître leur position quant à l'exercice du droit de grève dans les hôpitaux et les centres d'accueil.

L'hôpital est en son entier un service essentiel et ne devrait pas être le terrain d'un affrontement répété entre les parties syndicales et patronales. A chaque situation conflictuelle les malades sont pris en otage dans un rapport de force entre le gouvernement et les syndicats.

Récemment nous participions à la Marche du silence menée par les personnes malades et handicapées elles-mêmes et nous étions les témoins — bien portants et de ce fait privilégiés — de ce spectacle déshonorant où les plus faibles de la société descendaient dans la rue par un temps glacial malgré leur état physique déjà fragile pour plaider leur cause. Pour nous, ce fut la Marche de la honte, signe de notre degré d'inhumanité envers les plus démunis et de l'absence d'une solidarité sociale.

Notre société démocratique et civilisée peut-elle tolérer que les plus misérables entre nous doivent recourir à de tels actes de désespoir pour la défense de leurs droits les plus fondamentaux? L'égalité des chances et la qualité de la vie ne sont-elles que des slogans, des drapeaux rares réservés aux plus privilégiés? L'exercice des droits es-

sentiels est-il soumis à la loi du plus fort?

Nous demandons aux parties en cause une trêve dans l'escalade de propos et d'actes incendiaires, et la recherche sincère de solutions créatrices pouvant concilier les droits prioritaires des malades et les droits des travailleurs.

Nous espérons que l'appareil syndical — qui devrait redevenir une force puissante du progrès social — sera davantage à l'écoute des syndiqués de la base et assumera sa responsabilité envers les plus faibles de notre société.

Nous espérons que le gouvernement, élu pour veiller au bien-être de notre collectivité y compris les plus démunis sans voix, assumera enfin sa responsabilité de protéger les malades qui risquent — une fois de plus — de faire les frais d'un «dosage d'affrontement» et de souffrances multiples causées par l'affrontement (Claude Brunet). En attendant que se manifestent enfin la «maturité» de notre conscience sociale et, chez les nantis, la solidarité avec les démunis dans notre société, vous devez voir à minimiser les traumatismes déjà causés aux malades sans défense.

Nous prions les parties en cause:

— d'agir de sorte que la grève dans les établissements de santé n'aura pas lieu;

— d'abolir la notion de «services essentiels» dans ces institutions;

— d'assouplir vos positions à l'égard de la loi 70 et de la loi 105;

— de favoriser la recherche sincère de solutions autres que la grève dans les établissements de santé.

Nous vous rappelons que la grève n'est qu'un des moyens pour faire valoir les droits des travailleurs, un moyen particulièrement barbare et intolérable en milieu hospitalier, car exercé sur le dos des malades.

La violence faite aux personnes malades, âgées et vivant avec un handicap physique ou mental a assez duré. Ces personnes n'ont pas de temps à perdre; il est temps d'agir.

Irene RANTI
présidente de l'Association
québécoise des parents et amis
du malade mental

Montréal, 20 décembre

Le CPQ ne veut pas de décret

(Lettre adressée à Mme Lise Bissonnette à la suite d'un éditorial paru le 9 décembre.)

Dans votre éditorial sur notre récent sondage CROP, vous faites, entre autres erreurs, celle d'affirmer que le CPQ aurait donné son accord aux récents décrets gouvernementaux.

Pour votre information, vous trouverez ci-joint un communiqué de presse à ce sujet et quelques coupures de presse qui expriment bien notre position qui est tout à fait à l'opposé de l'information que vous donnez à vos lecteurs.

La Presse, édition du samedi 4 décembre, écrit justement:

«Le CPQ ne veut pas de décret, car on craint les conflits sociaux importants qui en découleraient. Cet organisme patronal croit qu'il y a toujours place pour des accommodements sans qu'il soit nécessaire d'y mettre plus d'argent.»

Ghislain DUFOUR,
vice-président exécutif au CPQ

■ Si, des «autres erreurs» que M. Dufour prétend avoir relevées dans mon éditorial, il ne peut préciser que celle dont traite sa lettre, je suis ravie de prendre acte de son aversion pour les décrets.

L.B.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Une session qui a marqué la fin des illusions péquistes

Suite de la première page

n'est qu'un mauvais moment à passer, opinait-on, les choses vont se tasser. Il ne peut pas nous faire ça à nous. D'où le choc épouvantable quand sont arrivées coup sur coup, au début de l'été dernier, les lois 68 et 70, coupant dans les régimes de retraite du secteur public et sabrant dans la rémunération des 300.000 employés et plus de l'Etat. En maints milieux, l'on pensait encore que M. René Lévesque jouait au bluff.

Mais il a bien fallu se rendre à l'évidence quand le gouvernement, à l'aide de sa majorité aussi docile qu'inquiète, a fait adopter la loi 105 décrétant à la baisse les conditions de travail du secteur public pour les trois prochaines années. Pour une loi spéciale, extraordinaire, ça en est tout une, la plus draconienne, la plus tragique qu'un gouvernement québécois ait du présenter à ce jour.

La pilule est amère pour les employés vistes, tentés de se retourner massivement contre leur bienfaiteur des jours fastes, mais elle l'est aussi pour l'ensemble des citoyens, qui savent désormais que ces coupes sombres ne font que ralentir l'hémorragie, que la crise des finances publiques est loin d'être résorbée et que les déficits se font de plus en plus menaçants.

Si lourdes soient-elles, les trois lois-marteau concernant le secteur public ne sont pas les seules que le gouvernement ait du faire adopter d'urgence. Il y a en a eu trois autres en cours d'année, deux pour le transport en commun, à Montréal et à Québec, et une pour assurer la reprise de la prestation des soins médicaux au Québec.

Pour un gouvernement qui railait les lois spéciales du régime Bourassa et qui se faisait fort de rétablir un climat de concertation avec ses partenaires naturels, cette marche arrière prend des allures d'échec catastrophique.

En plus, sans vouloir noircir le tableau à outrance, il faut signaler la crise des Caisses d'entraide économique: ayant feint de ne pas la voir venir, le gouvernement a dû faire adopter deux lois et une motion d'urgence, ce qui n'a pas empêché la rocambolesque histoire du déménagement raté d'Alma.

Toujours au chapitre des lois de rafistage, imposées en l'absence de consensus, il y a le regroupement forcé des villes de Baie-Comeau et Haute-Rive. Sûrement sans le vouloir, de façon insidieuse d'abord, puis de plus en plus ouvertement, le gouvernement se sert du bâton législatif pour imposer ses volontés, lever les obstacles. Dans ce contexte, le Parlement n'est qu'un outil commode, presque malléable à volonté.

En revanche, il faut marquer d'une pierre blanche la loi 65 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels; elle a donné naissance à la création

d'une Commission d'accès à l'information qui entre en fonction au début de la prochaine année.

De la même manière, les lois concernant l'abolition de la retraite obligatoire, l'application de la réforme du droit de la famille, la charte des droits et libertés, démontrent que tout esprit de réforme n'est pas disparu au sein du gouvernement, même si le plus clair de ses énergies est consacré à colmater des brèches ici et là.

Dans le secteur économique, les gestes d'éclat sont rares. Mais, dans la foulée du sommet d'avril dernier à Québec, le succès de Corvée-Habitation n'est pas négligeable, même s'il est plus limité que les tenors péquistes tentent de le faire croire. Mais quand on se noie, toute bouée de sauvetage est la bienvenue... Pour le reste, le gouvernement renfloue les sociétés d'Etat, tente de boucher des trous béants. Mais les ombres de Québécois, des retombées du F-18, de la loi S-31 fédé-

rale, planent dans le décor, menaçantes et lourdes. Pour une crise évitée, trois autres surgissent.

Dans le domaine constitutionnel, touché au cœur par l'accord des 10 en novembre 81, le gouvernement n'en finit plus de panser ses plaies et de jongler avec la politique du pire, comme si les absents n'avaient pas toujours tort.

S'agissant des services essentiels, par ailleurs, le gouvernement a tenté de couper la poire en deux, cherchant à assurer ces fameux services, mais sans trop porter atteinte au sacro-saint droit de grève.

Dans ses efforts pour rationaliser l'administration publique, le gouvernement a mis de l'ordre dans la loi des valeurs mobilières. Il a aussi fait disparaître le ministère des Institutions financières (remplacé par un inspecteur général) et l'Office des autoroutes. Il a également intégré en un seul organisme, sous la coupe du directeur général des élections, l'administration du système électoral.

Mais il a recréé le ministère du Travail

et créé le ministère du Commerce extérieur.

D'autre part, en dépit de toute la démagogie qui entoure cette question, il faut admettre que le gouvernement a remis de l'ordre dans le régime de pension des députés — du moins de ceux de l'avenir — et que l'indexation salariale qui leur est accordée est fort modeste.

Dans l'ensemble, même si le bilan législatif ne fait pas foi de tout le travail gouvernemental, il n'en constitue pas moins l'outil qui permet de mieux mesurer la partie visible de ce bilan. Pour 1982, ce qui en ressort, c'est la floraison des lois extraordinaires qui, malheureusement, masquent un peu d'autres gestes plus heureux.

Ainsi, la loi sur l'Assemblée nationale indique une amorce de réforme qui, si elle donne ses fruits, redonnera au Salon de la race un peu de l'indépendance et de l'autonomie qui lui font terriblement défaut. Mais peut-être n'est-ce qu'une nouvelle illusion...

Comme aux USA, les lobbies voudraient être reconnus

QUÉBEC (PC) — Même s'ils sont encore peu nombreux à pratiquer leur métier dans l'entourage de l'Assemblée nationale, les lobbies aimeraient bien posséder, comme aux États-Unis, un statut officiel.

Un mémoire en ce sens vient d'ailleurs d'être présenté au président de l'Assemblée nationale, M. Claude Vaillancourt, par un de ces lobbies, M. Dominique Boivin, en poste à Québec depuis plus de sept ans.

Affirmant que ces groupes de pression existent et sont là pour y demeurer, M. Boivin estime qu'une reconnaissance officielle devrait leur être consentie dans le cadre de la réforme parlementaire.

«Il s'agit là d'un élément dynamique pour notre système démocratique», commente Boivin dans son rapport de 68 pages.

Le terme «lobby» désigne traditionnellement les corridors et couloirs de la Chambre des communes à Londres. Peu à peu, ce terme a désigné les conversations qui s'y tenaient, particulièrement entre les élus et ceux qui tentaient de les influencer avant qu'ils n'entrent en Chambre pour voter.

C'est vers 1840 que le terme «lobby» est apparu aux États-Unis pour désigner ceux qui cherchaient à influencer les hommes politiques dans le sens voulu par des groupes de pression.

Comme le «lobby» s'est répandu par-

tout où existent des régimes parlementaires, il a fallu trouver un terme français pour désigner cette pratique. L'Office de la langue française suggère au Québec le terme «démarcheur» pour le représentant d'un groupe de pression et le terme «démarchage» pour désigner l'activité à laquelle se livre le démarcheur.

Dès la fin du 19^e siècle aux États-Unis, on songea à canaliser le flot impétueux et parfois sauvage de la pression exercée sur les élus par les groupes de pression.

Dès 1876, la Chambre américaine des représentants adopta une résolution forçant les lobbies à s'enregistrer auprès du secrétaire de la Chambre.

Plusieurs États firent de même, suivant l'exemple du Massachusetts qui l'avait fait en 1890.

Mais ce n'est qu'en 1946 que le Lobby Disclosure Bill a été adopté par le Congrès des États-Unis.

La loi force l'enregistrement auprès des deux Chambres des groupes qui sollicitent ou collectent des fonds du public pour faire des représentations auprès des représentants et des membres du Congrès.

Au Canada, le lobby parlementaire ne tombe sous la juridiction d'aucune loi, d'aucun règlement et ne jouit d'aucune reconnaissance officielle.

Pourtant, les députés font l'objet de représentations quotidiennes de la part de groupes de toutes sortes, de toutes tendances et de toutes tailles.

Selon Dominique Boivin, le lobby est souvent perçu comme «étant relié à la haute finance et au patronage», qui utilise à l'endroit des députés des moyens comme «le torse de bras, le chantage et la corruption».

«Il s'agit d'opinions non fondées qui relèvent du mythe ou de la légende», commente M. Boivin.

Selon lui, les faits qui démontrent ces conceptions sont nombreux:

■ le gouvernement s'est doté d'une fonction publique compétente et bien payée qu'il serait malaisé de soudoyer;

■ les députés, eux aussi, sont mieux payés qu'aurait pu l'être;

■ et surtout, en adoptant la fameuse loi sur le financement des partis politiques en 1977, l'Assemblée nationale «s'est mise à l'abri des scandales et de la corruption».

M. Boivin affirme dans son mémoire que grâce aux lobbies parlementaires, «les demandes et les attentes des groupes sont acheminées plus correctement et comprises dans leur bon contexte».

Comme exemple, il cite l'abandon par le gouvernement en juin 1981 d'un projet de loi créant un crédit miéris.

De l'aveu même du ministre du Travail du temps, M. Pierre Marois, c'est à cause des pressions et de l'opposition manifestées par ceux qui devaient retirer le projet de loi, les travailleurs miniers, que le projet a été abandonné.

de signer un accord de paix en bonne et due forme avec le gouvernement libanais. Mais, notent-ils, elles ont conservé leur objectif principal: celui des négociations directes et à haut niveau entre les deux pays.

Cependant, le ministre de la Défense Ariel Sharon, était à nouveau sur la sellette hier, après que le «document» qu'il affirmait avoir mis au point secrètement avec des officiels libanais se fut révélé beaucoup moins important que prévu.

Dimanche, M. Sharon, vivement pris à partie en conseil des ministres, avait été accusé par le ministre des Télécommunications Mordechai Zipori de faire «trop de bruit» autour de ce document.

Hier, selon la radio israélienne, le premier ministre Menahem Begin a dû prendre sa défense au cours d'une session orageuse de la commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesseth.

«Israël et le Liban ont essayé de se mettre d'accord sur le document (présenté par M. Sharon), mais il n'a pas été avalisé par des signatures comme nous le demandions. Cependant ce document servira de base aux pourparlers», a déclaré M. Begin, d'après la radio.

M. Begin répondait aux violentes critiques des membres travaillistes de la commission: «On ne sait plus s'il existe un accord ou si ce document n'est en fait qu'un ordre du jour mis au point par Israël et le Liban. Je veux savoir si la politique de ce gouvernement est conçue par un seul homme, dont l'imagination est fertile mais dont les erreurs sont nombreuses» a déclaré le chef de l'opposition Shimon Peres, cité par la radio.

«On parle de succès diplomatiques pour cacher (à l'opinion) le fait que nous sommes au Liban depuis plus de 200 jours», a dit pour sa part le député travailliste Yossi Sarid.

M. Begin a souligné qu'Israël n'avait «pas été le seul à faire des concessions», a rapporté la radio.

Le 16 décembre, M. Sharon, de retour de Beyrouth, annonçait avoir mis au point secrètement un «document» constituant une «percée» dans les négociations israélo-libanaises, au point mort depuis près de deux mois. Le 19, la presse israélienne annonçait que le document Sharon amorçait la normalisation «presque totale» des relations. Le même jour, malgré les démentis officiels libanais, le gouvernement israélien «approuvait» le document Sharon et le doyen du cabinet Yossef Bour, considérait qu'il existait désormais une paix «de facto» entre Israël et le Liban.

Le 21, M. Sharon soutenait devant la Knesseth son document. Le 23, de retour de Beyrouth, il affirmait que des officiels libanais avaient donné leur accord sur ses grandes lignes, rapportait la radio. Le 26, ce document suscitait un tollé au gouvernement et le porte-parole du cabinet admettait qu'en fait, 48 heures avant le début des pourparlers, il n'existait même pas d'ordre du jour.

Le plan de paix pour le Proche-Orient mis au point lors du récent sommet de Fés a été le principal sujet abordé hier à Palma de Majorque entre le chef du gouvernement autrichien Bruno Kreisky et le leader palestinien Yasser Arafat, a déclaré ce dernier hier soir.

Rendant compte au cours d'une conférence de presse des trois heures d'entretien qu'il venait d'avoir avec le chancelier autrichien, «mon ami personnel et excellent ami de notre peuple», dans la résidence de ce dernier, près de Palma, le président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a qualifié ces conversations de «positives et fructueuses».

M. Arafat a invité l'Europe «à exercer une pression effective et vraie sur les États-Unis pour qu'ils tiennent compte de la juste cause (palestinienne)». Il a ajouté que «M. Kreisky a un rôle impor-

tant à jouer» dans ce contexte.

M. Arafat a expliqué qu'il ne pouvait pas comprendre pourquoi les États-Unis reconnaissent le droit d'autodétermination au peuple des Malouines, sans le reconnaître aux Palestiniens.

Le chef de l'OLP a également exprimé l'espoir de rencontrer prochainement le roi Hussein de Jordanie pour s'informer de ses récents entretiens avec le président Reagan. M. Arafat a expliqué qu'il n'avait pas été invité aux États-Unis. Ni M. Arafat ni son entourage n'ont indiqué pour quelle destination ils partaient.

L'entretien entre MM. Arafat et Kreisky s'est déroulé dans la résidence secondaire du chancelier autrichien aux îles Baléares.

D'autre part, rien n'a filtré à Palma concernant l'information de l'hebdomadaire américain Newsweek selon laquelle Israël et l'OLP auraient entamé à Vienne des pourparlers directs sur un échange de prisonniers.

Un homme politique israélien modéré a été chargé de négocier la libération de huit soldats israéliens capturés par la centrale palestinienne, écrit Newsweek, dans son numéro de lundi, sans donner de source.

Selon le magazine, les entretiens se déroulent en Autriche, sous les auspices du chancelier Bruno Kreisky. De son côté, l'OLP demanderait la mise en liberté de milliers de fedayine détenus au Sud-Liban, et dans les prisons israéliennes.

À Vienne, un porte-parole de l'ambassade d'Israël en Autriche a déclaré ne pas être au courant d'éventuels pourparlers avec l'OLP sur un échange de prisonniers.

◆ Le printemps

été invités à rester à la maison, et les bureaux sont demeurés fermés. Seul le personnel médical et les équipes affectées au déneigement étaient au travail. Les pistes de l'aéroport ont été dégagées, et les plus de mille personnes qui avaient campé dans l'immeuble depuis la veille de Noël ont enfin pu se rendre à destination.

Durant cette attente forcée dans l'aéroport, la police a dû intervenir à quelques reprises pour calmer les esprits qui s'échauffaient. Les voyageurs en attente devaient faire la queue pendant de longues heures devant les restaurants de l'aéroport pour manger une bouchée. Les distributrices automatiques ont été prises d'assaut et rapidement vidées.

Dans l'Arkansas et l'Illinois, on craint que les inondations n'aient provoqué pour des millions de dollars de dommages. Les États du Nord des États-Unis, pendant ce temps, jouissaient de la température la plus élevée jamais enregistrée à cette époque de l'année.

Le mauvais temps n'a pas épargné l'Europe, la France notamment. Dans la vallée de la Basse Seine, les facteurs conjugués de la crue et de la marée risquaient hier de faire déborder l'eau au-dessus des digues dans les prochains jours.

Alors qu'une dégrue est amorcée dans les autres régions du pays, les autorités de Rouen, située avant l'embouchure de la Seine, ont déclaré que 46 villes et villages étaient menacés sur une portion de 100 kilomètres.

On a conseillé aux agriculteurs d'éloigner le bétail des rives du fleuve. L'armée est sur les lieux, avec des centaines de canots à moteur et de l'équipement pour parer à toute éventualité.

Les récentes inondations dans l'Ouest et l'Est de la France, ainsi que dans les environs de Paris, ont entraîné la mort d'au moins trois person-

nes et des dégâts très importants.

Au Québec, la température clémente fait le malheur des hôteliers et des exploitants de pentes de ski, qui voient fondre les profits anticipés de ces vacances de Noël. On estime que la pluie de Noël aura fait perdre à ces exploitants et hôteliers près de 25% de leur chiffre d'affaires saisonnier.

Dans la région de Montréal et de Laval, les pannes d'électricité qui avaient privé de courant près de 35.000 abonnés à la veille de Noël ont été réparées par des équipes d'urgence d'Hydro-Québec.

Dans plusieurs foyers, la panne a duré 12 heures, dans d'autres près de 20 heures. Dimanche, c'était au tour de la région de Trois-Rivières d'être frappée par une panne de courant. D'autres localités du Saguenay et de l'Estrie ont également été touchées par des bris de fils.

Les conditions menacent aussi la pêche aux poulamons

SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE (PC) — Les pluies récentes et le temps doux de ces derniers jours n'ont pas aidé la pêche aux petits poissons des chenaux sur la glace de la rivière Sainte-Anne. Au moins 300 à 400 cabanes étaient installées depuis quelques jours déjà et tout le monde s'apprêtait à la pêche et aux diverses activités qui s'ensuivent.

Hier, l'eau ayant monté sur la glace tout en menaçant celle-ci, les propriétaires de cabanes se sont empressés de retirer de la rivière celles qui semblaient les plus menacées.

La glace a pourtant plus d'un pied d'épaisseur selon les endroits, ce qui normalement est suffisant pour supporter l'ensemble du complexe de pêche et les cabanes en place.

Un embâcle à la hauteur des rapides sur la rivière Sainte-Anne a rendu encore plus menaçante la condition qui prévalait à la hauteur du pont du chemin de fer. Toutefois, les cabanes situées au nord de ce pont semblaient plus en sécurité que celles situées au sud. Les piliers qui supportent le pont aident à retenir la glace plus longtemps.

La majorité des pourvoyeurs, même ceux qui ont retiré leurs cabanes, ne craignent pas encore pour le succès de la pêche durant la saison qui normalement commence aux environs de Noël, pour être plus intense dans la semaine qui suit le Jour de l'An.

Malgré les prévisions atmosphériques peu rassurantes pour aujourd'hui, alors que des averse sont prévues ainsi que des temps doux, on pense que la glace sera assez solide pour supporter ce qui restera de cabanes.

Malgré ce contretemps, les réservations sont déjà nombreuses. Mais les amateurs de la pêche aux petits poissons des chenaux sont prudents et connaissent les conditions favorables à l'exercice de leur sport d'hiver. C'est ainsi que le gros des réservations se fait pour la semaine qui suit Noël et celle après le Jour de l'An quand l'hiver fait son œuvre et permet à la glace qui recouvre la rivière de prendre une épaisseur suffisante et sécuritaire.

Quant à savoir si la pêche sera bonne, il faudra attendre encore quelques jours. Mais, déjà, on fait la pêche commerciale du poulamon et, à divers endroits, des kiosques en offrent aux consommateurs.

SUITES
DE LA PREMIÈRE
PAGE

◆ Résistance

sans incident en dénonçant les «atrocités» commises, selon eux, par les troupes d'occupation. Les manifestants ont tenté de se rendre devant l'ambassade d'URSS, mais en ont été empêchés par la police.

À Genève, entre 100 et 200 personnes ont manifesté devant le palais des Nations unies. À New Delhi, plusieurs centaines de réfugiés afghans ont organisé une démonstration pacifique devant l'ambassade soviétique.

À Téhéran enfin, où le gouvernement a demandé «que les forces d'occupation quittent sans conditions l'Afghanistan», plusieurs centaines de manifestants afghans ont tenté de pénétrer à l'intérieur de l'ambassade d'URSS. Les forces de l'ordre ont dû tirer en l'air pour dégager la mission diplomatique.

L'Union soviétique a déposé, aussitôt une «ferme protestation» auprès du ministère iranien des Affaires étrangères.

Sur le plan politique, le président Ronald Reagan a affirmé, dans un communiqué publié dimanche par la Maison-Blanche, que «l'occupation de l'Afghanistan par l'URSS n'est pas un succès». «Les Soviétiques et le régime fantoche de M. Karmal» ne sont pas parvenus à prendre le contrôle du pays, a déclaré M. Reagan. Soulignant «l'importance pour le monde de la résistance afghane contre l'impérialisme soviétique», il a réitéré le soutien des États-Unis à «une solution négociée sur un retrait total des forces soviétiques».

Enfin, M. Reagan a renouvelé les accusations américaines selon lesquelles les troupes soviétiques utiliseraient des armes chimiques contre la résistance afghane.

Ce communiqué a été violemment critiqué hier par l'agence TASS, qui a implicitement rejeté l'appel de M. Reagan à «une solution négociée». Selon l'agence officielle soviétique, le ressort de la déclaration «provocatrice» du chef de l'exécutif américain que «les États-Unis ont l'intention de poursuivre leur guerre non déclarée en Afghanistan» et «de tout mettre en œuvre afin de renverser le gouvernement légitime» de M. Karmal.

TASS accuse encore Washington «de faire obstacle à un véritable règlement politique» du problème, et rejette les accusations concernant l'utilisation d'armes chimiques par ses troupes.

La France a réitéré sa condamnation de «l'intervention étrangère en Afghanis-

tan», sans toutefois condamner nominativement l'URSS. Le gouvernement français «insiste sur la nécessité d'un règlement politique fondé sur le retrait des troupes étrangères, la libre détermination des populations et le retour à une situation d'indépendance et de non-alignement authentiques», a indiqué le ministère des Relations extérieures.

La Chine a déclaré qu'il n'y avait pas de place pour un «compromis» ou des «concessions» sur la question de l'Afghanistan. Dans un éditorial publié par le Renmin Ribao (Quotidien du peuple), l'organe du parti communiste, elle a une nouvelle fois exigé le retrait «inconditionnel» des troupes soviétiques qui, selon elle, font peser «une grave menace» sur son territoire.

À Rome, où il réside, l'ex-roi d'Afghanistan Mohammed Saher Shah a exprimé «son entière solidarité avec la résistance» et s'est déclaré favorable à des négociations visant notamment à assurer l'évacuation totale des troupes soviétiques et «le rétablissement d'un Afghanistan libre, indépendant et non aligné».

L'hodjatolislam Ali Akbar Nategh-nuri, ministre iranien de l'Intérieur, en visite au Pakistan, a pour sa part invité les combattants à s'unir s'ils veulent remporter la lutte.

Mais, depuis trois ans, rien n'indique encore que les rebelles soient prêts à se soumettre à un commandement unifié qui, pourtant, selon des diplomates occidentaux, poserait aux Soviétiques une menace beaucoup plus considérable.

En attendant, l'afflux des réfugiés est devenu un facteur permanent de la société pakistanaise. Environ 700.000 réfugiés afghans ont passé la frontière l'an dernier, selon les estimations des agences d'aide internationales. Les cabanes en terre sèche ont succédé aux tentes. Cet exode devrait se poursuivre, estiment des diplomates occidentaux, puisque depuis le changement de direction à Moscou, il y a deux mois, renforts en hommes et en matériel n'ont cessé d'affluer en Afghanistan.

Il y aurait à l'heure actuelle 105.000 militaires soviétiques en Afghanistan, 20.000 de plus que l'an dernier. Il semble que la stratégie soviétique consiste à tenir les insurgés en respect tout en tâchant de relever l'économie afghane, indique-t-on de source occidentale.

L'aide économique de l'URSS a plus que doublé cette année pour atteindre \$350 millions, dont une grande partie est affectée aux importations alimentaires, la guerre ayant provoqué l'effondrement presque total de l'agriculture afghane. Quant à M. Karmal, il paraît toujours jour du soutien de Moscou depuis qu'avait l'aide soviétique il a pris le pouvoir le 26 décembre 1979.

Par ailleurs, les troupes soviétiques ont engagé depuis deux semaines une importante opération contre les infiltrations de moudjaheddine dans la vallée du Kunar, qui longe la frontière pakistanaise, ont rapporté à Peshawar des voyageurs afghans en provenance de cette région.

Selon ces témoignages, plusieurs centaines de soldats soviétiques, soutenus par de nombreux chars et véhicules blindés, ont remonté la vallée jusqu'à la localité d'Asmar, tenue par un détachement de troupes gouvernementales afghanes. La progression des troupes avait été précédée, selon ces sources, de bombardements intensifs de villages situés dans la vallée de la rivière Kunar ainsi que dans plusieurs petites vallées adjacentes. Des chars auraient pris position en plusieurs points sur la «ligne Durand» qui marque la frontière pakistano-afghane, sur la rive gauche de la rivière.

Depuis un an et demi, les forces soviétiques n'étaient plus intervenues massivement dans cette vallée, théâtre de destructions importantes après l'entrée de l'Armée rouge en Afghanistan. La vallée du Kunar, notent les observateurs, est un point de passage stratégiquement important pour les caravanes de munitions et de vivres destinées à la résistance combattant à l'intérieur du pays.

Devant l'ampleur de l'opération, les divers groupes de moudjaheddine opérant dans la vallée ont pris des positions défensives, ont indiqué des sources proches de la résistance à Peshawar. Il y a deux mois, un important convoi motorisé soviéto-afghan, qui remontait la vallée pour relever les troupes stationnées dans les forêts gouvernementales surveillant la frontière, avait été contraint de rebrousser chemin après avoir été attaqué par plusieurs centaines de moudjaheddine postés en embuscade, ajoute-t-on de même source.

Par ailleurs, d'autres voyageurs ont confirmé les informations publiées par la résistance selon lesquelles deux hélicoptères et une demi-douzaine de véhicules militaires soviétiques ont été détruits dans la nuit du 21 au 22 décembre au cours d'une attaque à la roquette menée par la résistance sur l'aéroport de Djellalabad, capitale de la province du Nangarhar, à 150 km à l'est de Kaboul.

Cependant la résistance afghane a admis qu'elle avait enregistré plusieurs échecs dans le nord de l'Afghanistan la semaine dernière. Selon des sources de la résistance à Islamabad, des troupes soviétiques ont cerné le 18 décembre dernier un groupe de moudjahidin (combattants islamiques) dans la région de Zhargun (province de Khunduz, nord du pays). Quatorze moudjahidine, dont le commandant du groupe, ont été tués, alors que les autres parvenaient à s'enfuir, abandonnant un canon antiaérien, quatre lance-roquettes et d'autres armes, a indiqué la résistance.

Dans la province de Lugal (au sud de Kaboul), près de la frontière pakistanaise, 60 moudjahidine ont été capturés alors qu'ils se rendaient à un dépôt d'armes, selon les mêmes sources.

La radio du gouvernement de M. Barak Karmal a également annoncé des succès des troupes soviéto-afghanes. Plusieurs groupes de «bandits» (terme utilisé par les autorités pour désigner les résistants) ont été anéantis et de grandes quantités d'armements et de munitions ont été saisies dans la province de Badkshian (nord-est du pays, à la frontière avec l'URSS), selon Radio-Kaboul.

Dans le Lugal, toujours selon Radio-Kaboul, les troupes gouvernementales afghanes ont capturé 35 rebelles, s'emparant de deux canons antiaériens, de fusils d'assaut et de munitions.

Selon les observateurs à Islamabad, les résistants ont subi depuis un mois des pertes inhabituellement élevées en raison notamment des conditions atmosphériques défavorables auxquelles ils sont soumis pendant l'hiver.

◆ Liban

des militaires israéliens au Liban-sud sont devenues quotidiennes depuis la mi-décembre et l'armée israélienne est désormais obligée de se tenir en permanence sur ses gardes.

Chaque jour, un autobus de permissionnaires voire un véhicule de patrouille essuie des coups de feu ou est visé par une grenade, ce qui entretient une atmosphère d'insécurité généralisée.

Dimanche, l'explosion d'une grenade a fait un mort et un blessé. Hier, en début d'après-midi, un autobus qui conduisait des soldats de Saïda à la frontière a été atteint par quatre balles dans les faubourgs de la ville. Un soldat a été blessé à la jambe, selon les autorités militaires israéliennes.

La route Saïda-Tyr entre Israël et Beyrouth a été coupée pendant plus d'une heure, provoquant des embouteillages d'autant plus gigantesques qu'un lourd convoi militaire israélien remontait alors du sud pour se déployer dans la région de Khalde, près de Beyrouth.

Des dizaines de familles libanaises résignées patientent de longues heures en files indisciplinées, dans un désordre indescriptible de véhicules civils ou militaires.

Presque toujours, les recherches entreprises ne donnent aucun résultat. Les tireurs circulent en voiture et profitent de la végétation dense sur les 80 km du parcours pour s'écarter.

Pour un témoin des premiers jours de l'occupation israélienne au Liban, l'atmosphère a totalement changé.

Lorsqu'il se déplace, chaque soldat israélien porte presque en permanence son casque et son gilet pare-balles. L'arme est toujours prête sur les genoux, un chargeur engagé. Le canon des mitraillettes dépasse de chaque fenêtre ouverte des nombreux autobus qui sillonnent la route entre Israël et Saïda. Les journalistes venant d'Israël ne peuvent circuler qu'accompagnés d'une imposante escorte d'au moins trois soldats et d'un officier en armes.

«Le Liban est beaucoup plus malsain pour les Israéliens qu'en juin dernier», reconnaît laconiquement l'un d'eux. «L'OLP a déjà réussi à nous mettre en état d'alerte dès que nous faisons un pas hors des casernements. Déjà, nos ennemis connaissent nos habitudes, nos méthodes, nos réactions et, naturellement, ils en profitent».

Finies désormais les balades décontractées en ville des permissionnaires, les haltes dans les restaurants de Tyr ou de Saïda.

Dans cette dernière ville, l'indifférence, l'hostilité même, sont perceptibles dans les réactions de nombreux Libanais.

La monnaie israélienne (les shekels) est moins bien acceptée par les commerçants. Les portraits du président Amine Gemayel ornent de nombreuses vitrines. Les contacts entre Israéliens et citoyens de Saïda sont de plus en plus rares et se bornent souvent à une confrontation au moment des patrouilles.

«Le fait que nous risquons de perdre des hommes chaque jour sans vraiment combattre et que l'occupation pèse au Libanais comme à de nombreux soldats, influera peut-être sur les négociations qui vont s'ouvrir à propos du retrait des forces étrangères du Liban», avançaient hier sans trop y croire cependant, quelques jeunes soldats israéliens.